



# Agenda 21

## Le Cannel des Maures

*Construisons l'avenir Ensemble*



## Phase 1 : Diagnostic partagé

*Agenda 21 du Cannel des Maures*  
*Phase 1 : Diagnostic partagé*  
*Aurélie RAGOT - Chargée de projet Agenda 21*

## Preamble :

Ce document présente en première partie le diagnostic territorial réalisé pour l'élaboration de l'Agenda 21 du Cannel des Maures.

Celui-ci identifie et décrit les principales caractéristiques, les principaux atouts et éventuellement les dysfonctionnements du territoire communal, dans les différents domaines qui conditionnent son cadre de vie et son environnement.

Afin de pouvoir orienter les choix de la commune vers un développement soutenable, il est essentiel de connaître la situation locale, d'identifier les points forts et les points faibles, de manière aussi objective que possible. Pour cela on procède à une analyse des données (statistiques démographiques et économiques locales, milieux physiques, organisation des voies de communication, offre de logements, etc.).

Cette approche objective ne suffit cependant pas à établir un diagnostic complet de la situation : en effet, si le territoire se définit par ses caractéristiques et son fonctionnement, le ressenti qu'en ont ses habitants est tout aussi important, celui-ci permet de mieux comprendre leur vision du territoire et leurs attentes. Cette double approche, territoriale, et centrée sur l'expression des habitants constitue le diagnostic du territoire.

Ce diagnostic est élaboré à partir d'analyse de données disponibles, de constats réalisés sur site et d'entretiens. Il sera donc complété et ajusté tout au long de la procédure d'élaboration avec, d'une part,

- les apports des concertations publiques qui seront menées dans le cadre des Ateliers et des Forums 21
- et d'autre part,
- les études et analyses complémentaires qui pourront être engagées.

Il s'agit ainsi d'un document de travail et de concertation qui, ne recherche pas l'exhaustivité, mais traite de nombreux domaines qui influent directement sur le développement durable du territoire du Cannel des Maures.

Son volet intercommunal d'actions sera décliné sur les problématiques identifiées comme commune aux villes du Cannel et du Luc : Nationale 7, transports, environnement, gestion des eaux...

Dans la continuité de la réflexion, de la politique et des actions engagées depuis de nombreuses années en faveur d'un développement responsable et respectueux de l'environnement et des générations futures, Le Cannel des Maures a souhaité s'engager dans une démarche innovante en associant dans une même procédure les problématiques liées à la planification et à l'urbanisme (PLU) et celles liées au développement durable (élaboration d'un Agenda 21).

*Agenda 21 du Cannel des Maures*  
*Phase 1 : Diagnostic partagé*  
*Aurélie RAGOT - Chargée de projet Agenda 21*

# Sommaire

## I) Méthodologie du projet Agenda 21 du Cannet des Maures

### A) Rappel de la démarche « Développement Durable »

#### 1) Historique de l'Agenda 21

#### 2) La construction de l'Agenda 21

#### 3) Une volonté politique identifiée

##### a) La municipalité

##### b) Une démarche locale volontaire des habitants

##### c) Une démarche intercommunale

### B) Les objectifs et les moyens mis en place par la commune

#### 1) Les objectifs dégagés par la commune

#### 2) Présentation de la démarche locale

##### a) Une démarche d'amélioration continue de l'Agenda 21 du Cannet des Maures

##### b) Les moyens mis en œuvre

## II) Présentation de la commune du Cannet des Maures

### A) Situation de la commune

#### 1) Localisation géographique

##### a) Le climat

##### b) La géomorphologie

#### 2) Situation physique

##### a) Le relief

##### b) L'hydrologie

##### c) La végétation

### B) Situation administrative

## III) Analyse par thème du territoire cannetois

### ➤ THEME 1 : Démographie, Aménagement de l'espace et Déplacements

- Fiche n°1 : Cadre de vie

- Fiche n°2 : Dynamique démographique

- Fiche n°3 : Logements

- Fiche n°4 : Transports & Déplacements



➤ **THEME 2 : Préservation de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles**

- .....42
- Fiche n°5 : Biodiversité .....43
- Fiche n°6 : Paysages .....50
- Fiche n°7 : Forêt .....53
- Fiche n°8 : Eau & Assainissement .....62
- Fiche n°9 : Energie & changement climatique .....75
- Fiche n°10 : Gestion des déchets .....81

➤ **THEME 3 : Economie & Emploi**

- .....86
- Fiche n°11 : Développement économique .....87
- Fiche n°12 : Emploi et Formation .....92
- Fiche n°13 : Agriculture .....96
- Fiche n°14 : Tourisme .....102

➤ **THEME 4 : Culture & Société**

- .....105
- Fiche n°15 : Actions culturelles & équipements .....106
- Fiche n°16 : Actions sportives & équipements .....111
- Fiche n°17: Actions scolaires & équipements .....116
- Fiche n°18 : Actions sociales & équipements .....124



➤ **THEME 5 : Nuisances & Santé publique**

- .....129
- Fiche n°19 : Les risques naturels & technologiques .....130
- Fiche n°20 : Nuisances & Pollutions .....135
- **THEME 6 : Fonctionnement administratif** .....139
- Fiche n°21 : Gouvernance .....140
- Fiche n°22 : Gestion du personnel .....144
- Fiche n°23 : Organisation de la commande publique .....146
- Fiche n°24 : Gestion des équipements collectifs .....149

*IV) Synthèse des enjeux identifiés sur le territoire du Cannet des Maures*

.....151

## 1) Méthodologie du projet Agenda 21 du Cagnet des Maures

### A) Rappel de la démarche « Développement Durable »

#### 1) Historique de l'Agenda 21

L'Agenda 21 est une démarche globale du XXI<sup>ème</sup> siècle pour initier et promouvoir, dans le temps, un processus de développement durable.

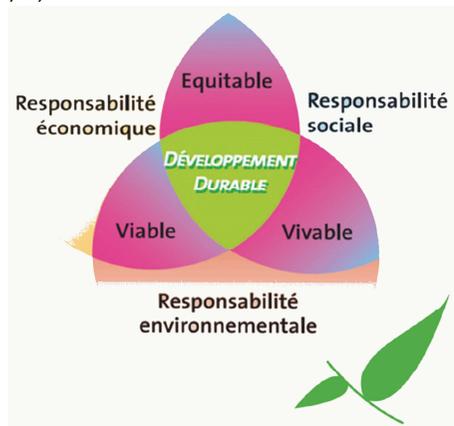
Il trouve son origine au Sommet de la Terre de Rio en juin 1992.

L'Agenda 21 local est la déclinaison à l'échelle territoriale de l'agenda 21.

Le développement durable vise à satisfaire les besoins de développement et de santé des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

**« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »**

Antoine de St Exupéry



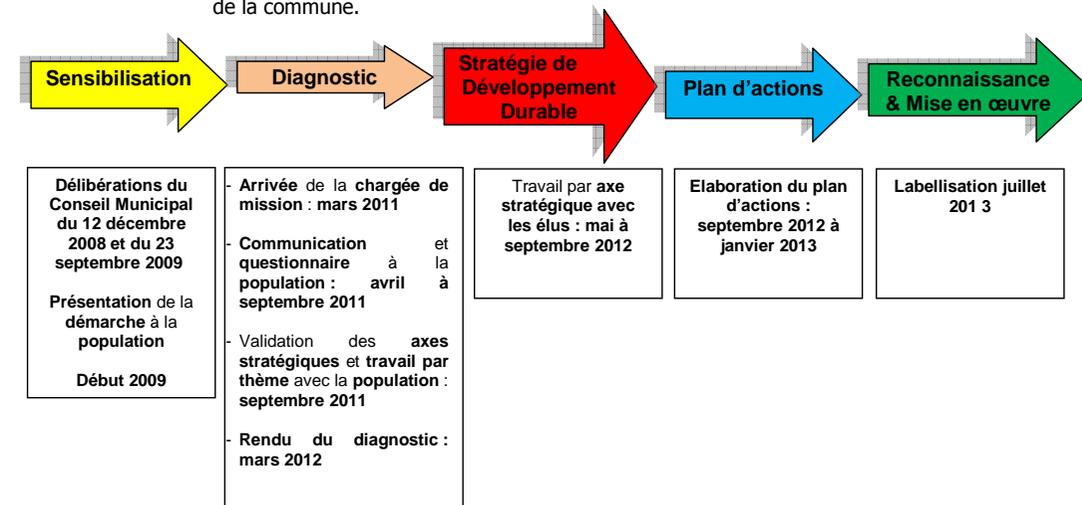
Il aborde le devenir d'une ville, de son territoire et de sa population dans tous les domaines de façon ambitieuse, responsable et solidaire.

La démarche de **Développement Durable** consiste à rechercher la convergence entre **les 3 piliers de la démarche : la performance économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement** sur un territoire donné.

## 2) La construction de l'Agenda 21

Celle-ci se fait en 3 grandes étapes :

- Le **Diagnostic territorial**, issu du pré-diagnostic, il permet de faire un état des lieux de la situation locale avec la population. Le diagnostic partagé et prospectif est un exercice de projection du territoire à l'échelle d'une génération (20 ans) et esquisse d'un « avenir souhaité ». Il a pour objet de fournir d'une part, une vision globale du territoire (données socio-économiques comme le taux de chômage, l'état du parc de logements, etc.) et d'autre part, d'évaluer la prise en compte du développement durable au sein des politiques menées par la structure (collectivité, entreprise, etc.). L'objectif est de tirer des enseignements pour dégager des marges de progrès.
- La **Stratégie de Développement Durable**, Dans cette phase, il s'agit de passer du diagnostic partagé à la stratégie de développement durable pour le territoire. Autrement dit, faire émerger des orientations stratégiques issues d'un travail de coproduction entre les élus.
- La **Rédaction du Plan d'Actions** : le Plan d'Actions Agenda 21 est défini pour plusieurs années en fonction des orientations stratégiques de développement durable de la commune.



### 3) Une volonté politique identifiée

#### a) La municipalité

Fin 2009, la Mairie du Cagnet des Maures a pris la décision d'élaborer un Agenda 21 local, officialisant ainsi son engagement en faveur du développement durable, par délibération de son Conseil Municipal.



L'année 2011 a vu ce projet se mettre en œuvre, grâce à la réalisation d'un pré-diagnostic interne. Ce dernier a consisté, en un recensement des pratiques et projets «durables» des services municipaux, et des actions d'information formation.

La volonté politique est indispensable pour initier la démarche Agenda 21 d'une commune. Celle du Cagnet des Maures est d'asseoir toute cette démarche sur une large concertation avec l'ensemble de la société civile locale et ses représentants, afin de les associer à la réflexion et au bilan de la commune.

Aujourd'hui, le maintien de la qualité de notre cadre de vie et la préservation de notre environnement pour les générations futures imposent une prise en compte globale de l'ensemble des phénomènes de notre territoire.

### **b) Une démarche locale volontaire des habitants**

Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité est indispensable à la construction de l'Agenda 21 local. Chaque individu, famille, groupe d'intérêts est porteur de points de vue, d'attentes et de savoirs sur l'état et le devenir du territoire. Les expériences de vie peuvent être valorisées.

### **c) Une démarche intercommunale**

Les élus du Luc et du Cagnet des Maures ont manifesté une volonté commune de s'engager ensemble dans une démarche de Développement durable. En effet, en plus d'être voisins, ces territoires ont des problématiques similaires et complémentaires.

L'avancement des deux démarches a débuté de concert, puis elle a subi un léger décalage du côté du Cagnet des Maures, du fait du recrutement de la chargée de mission. Cependant, le comité de pilotage, instance de cadrage de la démarche reste mutualisé et l'interdépendance sera recherchée dans le programme d'actions sur les enjeux communs.

## **B) Les objectifs et les moyens mis en place par la commune**

### **1) Les objectifs dégagés par la commune**

Il s'agit d'une approche globale et participative qui a pour objectifs :

- Rendre lisible l'action de la commune en matière de développement durable
- Organiser l'écoute et la participation des habitants dans les processus décisionnels de la démarche
- Favoriser la participation active des acteurs du territoire dans l'élaboration du diagnostic et l'identification des enjeux et des axes stratégiques répondant le mieux possible aux priorités locales
- Prendre en compte avec la même importance dans les choix de développement, les questions relatives aux aspects économiques, environnementaux et socioculturels, ainsi qu'une série de principes qui fondent le développement durable (équité, subsidiarité, partenariat, participation).
- Inscire son organisation dans une démarche d'amélioration continue



## **2) Présentation de la démarche locale**

### **a) Une démarche d'amélioration continue de l'Agenda 21 du Cagnet des Maures**

Pour bâtir un Agenda 21, une forte mobilisation des acteurs clés du territoire est engagée : élus, représentants d'associations, responsables d'entreprise, représentants de l'Etat... Chacun apporte sa vision, sa pierre à l'édifice qui permet de mieux analyser et comprendre le territoire.

Outil stratégique et opérationnel, l'Agenda 21 local du Cagnet des Maures s'inscrit dans un processus d'amélioration continue : Analyse du territoire, Proposition d'actions, Mise en place des actions (Check Plan Do Act), ou Roue de Deming.



### **b) Les moyens mis en œuvre**

#### **➤ Collecte des données :**

Le recueil des perceptions auprès des acteurs du territoire a été mené avec l'objectif d'associer au mieux la population via :

- la constitution d'un groupe de travail,
- la conduite d'une enquête, sous forme de questionnaire adressé à l'ensemble de la population,
- la tenue de débats publics centrés sur le développement durable et l'Agenda 21
- Ateliers 21, en septembre 2011, pour le diagnostic du territoire et pour l'élaboration du plan d'action avec la population et avec les élus locaux
- Forum 21, en novembre 2009, pour présenter la démarche et son état d'avancement à la population.

- La désignation d' « éco-agents », référents des services municipaux de la mairie, sur les problématiques de Développement Durable.

Les données techniques utilisées ont été collectées par la chargée de projet Agenda 21 de la mairie du Cagnet des Maures.

### ➤ Analyse des données

Dans ce diagnostic, l'analyse des données est basée sur la méthode AFOM, acronyme signifiant Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces des indicateurs (SWOT) en anglais (Strengths, Weaknesses, Opportunities).

Il s'agit d'une approche innovante, elle intègre les techniques de participation publique dans le projet.

L'analyse AFOM (SWOT) permet de mettre en évidence les atouts et les faiblesses et ainsi d'identifier les opportunités et les menaces présentes, dans le contexte où l'on opère.

Voici une série de questions typiques utilisées couramment dans l'analyse AFOM (SWOT) :

**Atouts :** Quels sont les avantages dont peut disposer notre commune pour espérer un succès dans les initiatives programmées ou en cours de mise en œuvre ? De quelles compétences disposons-nous ? Que savons-nous bien faire ? De quelles ressources le site dispose-t-il dans une perspective de développement local, et qui s'avèrent avantageuses par rapport à celles d'autres réalités territoriales ?

**Faiblesses :** Quelles sont les difficultés que nous pouvons rencontrer dans nos initiatives ? Où se situent les limites et les carences de la commune ? Habituellement, d'où proviennent les difficultés ? Quels sont les inconvénients et les obstacles aux processus de développement par rapport à d'autres réalités territoriales ?

**Opportunités :** Quels avantages visons-nous par nos initiatives ? Quelles autres opportunités pourraient ressortir si nous réussissions dans notre projet ? Quelles sont les opportunités d'intervention pour la valorisation du patrimoine culturel et territorial ?

**Menaces :** Quels sont les obstacles qui pourraient émerger ou qu'il faudra affronter ? Des difficultés financières pourraient-elles émerger ? Quel impact financier pourrait avoir une certaine action ? Quels sont les risques qui peuvent influencer négativement le territoire ?

## 11) Présentation de la commune

### A) Situation de la commune

#### 1) Localisation géographique



Localisation de la commune du Cagnet des Maures

Source : PLU Cagnet des Maures

La commune du Cagnet des Maures est peuplée de 4 094 habitants<sup>1</sup> et se situe au cœur du Var, département de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Le territoire communal, de forme très allongée, s'étend sur 7 364 hectares orientés nord-ouest/sud-est, il s'étire des reliefs calcaires au Nord jusqu'au massif des Maures au Sud, traversant la plaine du même nom.

Cette situation géographique confère ainsi au territoire, une grande diversité de paysages et de faciès, une richesse d'espaces sur lesquels l'homme, depuis l'antiquité, a su développer de nombreuses activités et des axes de communications variés et majeurs. Le patrimoine historique, la qualité des espaces naturels, l'agriculture, plus particulièrement la viticulture et le tourisme constituent les grandes particularités de cette commune dont le caractère demeure rural.

#### a) Le climat

Le Cagnet des Maures est soumis au climat de type méditerranéen caractérisé par de faibles pluies annuelles mais concentrées aux intersaisons (printemps et automne). L'été est marqué par une forte période de sécheresse et des températures très élevées, l'hiver est doux et sec, parfois marqué de chutes de neige.

Sur l'ensemble du département, la moyenne annuelle des températures est d'environ 15 °C près du littoral, 13 à 14 degrés dans l'intérieur et les massifs côtiers, 10 à 12 degrés sur le Haut-Var. La partie occidentale du Var est soumise au mistral, vent froid quittant le couloir

<sup>1</sup> Les populations légales 2009 entrent en vigueur le 1er janvier 2012 - **Limites territoriales au 1er janvier 2011**

rhodanien, la partie orientale reste elle, intéressée par les vents d'Est marins remontant de la vallée de l'Argens.

### **b) La géomorphologie**

Le territoire communal est situé en grande partie sur une dépression permienne, plus couramment appelée Plaine des Maures, bordée au Nord par des reliefs calcaires et au sud par le massif cristallin des Maures.

Un ensemble de plateaux et collines basses, entaillées de nombreux cours d'eau fait office de transition entre la plaine et le massif des Maures. Cette partie est soulignée d'affleurements de pérites et de grès de couleur rouge.

## **2) Situation physique**

### **a) Le relief**

L'altitude sur la commune varie de 500m dans le massif des Maures à 80m dans la plaine. La colline du Vieux Cannet dont le village culmine à 247m, demeure le point «haut» et remarquable du territoire.

### **b) L'hydrologie**

L'eau est très présente sur le site, en particulier dans le relief vallonné qui constitue la transition entre la plaine et le massif des Maures.

Ainsi, l'Aille, au Sud, coule d'Ouest en Est et récupère les eaux du Riautort, du Real-Martin et du Mourrefrey pour se jeter dans le fleuve Argens.

Celui-ci passe en limite Nord-Est de la commune où se sont formés des ponts naturels et des cascades au niveau d'Entraygues.

### **c) La végétation**

La commune est caractérisée par une grande richesse et diversité de la flore.

Globalement, nous retrouvons :

- au Nord, une végétation adaptée au milieu calcaire : pins d'alep, chênes pubescents accompagnés d'espèces de la garrigue
- au Sud, une flore de sol siliceux : pin pignon, chêne liège et espèces du maquis

Le massif des Maures est largement peuplé de chênes lièges, de châtaigniers.

La végétation anthropique est également très présente sur le territoire. Aussi, la vigne et les oliviers sont des espèces largement cultivées sur la commune. Le mûrier, arbre d'apport, vestige de la culture du ver à soie, est encore bien représenté.

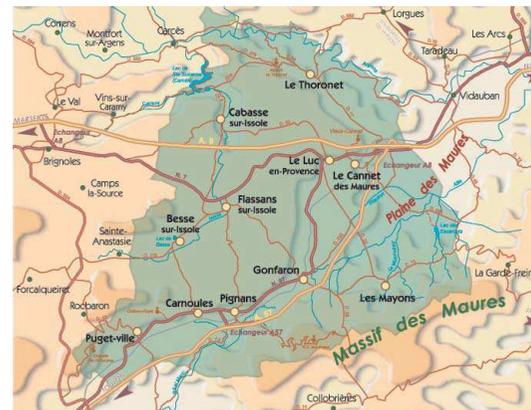
De même, le patrimoine bâti est souvent accompagné d'espèces remarquables telles que le cèdre, le pin pignon ou le platane. Enfin, le platane ou le marronnier sont des espèces utilisées en tant qu'arbre urbain, en alignement sur rues ou en ombrage sur place publique.

### **d) La faune**

Exceptionnellement riche la biodiversité du territoire est répertoriée à travers les différents secteurs de protection : ZPS, ZICO, RNN, deux biotopes, ZNIEFF, N2000.

## **B) Situation administrative**

Le Cannet des Maures, comme Vidauban, Les Mayons et Le Luc, appartient au canton du Luc. Ce périmètre est inscrit dans l'arrondissement de Draguignan qui compte 58 communes (cf. carte du périmètre ci-dessous).



**Situation du Cannet des Maures au sein de la CCCV**  
Source : PLU Cannet des Maures

La commune a adhéré à la communauté de communes «Cœur du Var-Plaine des Maures» lors de sa création en janvier 2002 afin de se substituer au SIVOM «Centre Var». Cette intercommunalité regroupe 11 communes à savoir : Besse sur Issole, Cabasse, Flassans, Gonfaron, Le Luc en Provence, les Mayons, Pignans, Le Thoronet, Carnoules, Puget-ville et le Cannet des Maures.

Elle représente une population de 36 189 habitants<sup>1</sup> se répartissant sur un territoire de 38 584 hectares.

Sous forme d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), elle a comme **compétences obligatoires** :

- **L'aménagement de l'espace** : élaboration de schémas sectoriels intercommunaux, études d'urbanisme relatives à des territoires intercommunaux, élaboration, suivi, actualisation et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), études prospectives, constitution et gestion d'une base de données géographiques (SIG ou système d'informations géographiques);
- **Le développement économique** : promotion et développement du tourisme, développement du commerce et de l'artisanat, relance de la filière oléicole, PACTE territorial pour l'emploi, développement économique.

Les **compétences facultatives** de la communauté de communes sont :

<sup>1</sup> Recensement de la population de 2006



- **La protection et la mise en valeur de l'environnement** : élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, protection et aménagement forestier, assainissement non collectif (SPANC) dont le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs pour les eaux usées domestiques.
- **Actions sociales d'intérêt communautaire** : création et gestion d'un service de télé assistance pour personnes âgées, création et gestion de centres de loisirs sans hébergement (CLSH), participation aux dispositifs d'insertion des jeunes, mission locale et Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ).
- **Education** : gestion administrative et financière des transports scolaires, acquisition foncière pour la réalisation d'un lycée, soutien à la promotion des activités théâtrales pour les élèves des écoles élémentaires.
- **Animaux errants** : Mise en place et gestion d'un service de récupération et d'hébergement temporaire.



### *III) Le diagnostic partagé - Analyse par thème du territoire carrétois*

#### *THEME 1 : Démographie, Aménagement de l'espace et Déplacements*

*Fiche n°1 : CADRE DE VIE*

*Fiche n°2 : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE*

*Fiche n°3 : LOGEMENTS*

*Fiche n°4 : TRANSPORTS & DEPLACEMENTS*

#### Les indicateurs de suivi de territoire

- Nombre de services publics situés sur la commune (poste, écoles, mission locale...)
- Proportion de médecin et d'organismes de santé par habitants
- Nombre d'espaces verts en centre-ville (en ha)
- Nombre de fleurs au concours des villes & villages fleuris
- Proportion d'espaces naturels sur la commune

#### Quelques chiffres clés

- 12
- Un seul médecin installé sur la commune
- Une association interprofessionnelle de médecine du travail
- 1 parc aménagements des quartiers, lotissements, le long de la voirie et axes routiers
- Obtention des encouragements au concours des villes & villages fleuris 2011

**Historiquement**, la concentration du bâti était située à proximité du centre-ville. Il s'organisait autour de la gare sur la base d'un schéma d'aménagement urbain. La RDN 7, l'avenue de Verdun et la voie ferrée formaient globalement un triangle dans lequel s'inscrivait la ville.

Les espaces agricoles prédominants entouraient la ville, eux-mêmes limités par les reliefs.

La RDN7, en marge du centre-ville a commencé à connaître un début de développement par la rive Nord.

**Actuellement**, l'urbanisation s'organise autour de la voie ferrée qui constitue toujours une barrière physique forte au développement de la ville, des axes routiers qui ont été largement dépassés par l'extension urbaine, en particulier pour la RDN 7. Cet axe constituait auparavant une limite, elle est maintenant englobée dans la ville et occupe davantage une place de boulevard urbain que de route de transit.

Même si on peut densifier le centre-ville, l'autoroute A8, représente encore aujourd'hui un frein au développement urbain dense, par son emprise importante.

Il existe, tout de même une interface entre la ville, les espaces cultivés et les espaces naturels de la plaine entre l'A57 et la voie ferrée. Par contre, les espaces agricoles situés au pied des collines calcaires (Nord) ont reculé face à un habitat diffus croissant et à l'implantation d'activités économiques.

Un grand nombre de parcelles, auparavant agricoles et donc de grande superficie, ont été transformées en lotissements. Ceux-ci ont vu le jour sans forcément tenir compte du tissu urbain existant et constituent quelques fois des «poches» sans maillage satisfaisant avec leur environnement. Ce type de développement montre aujourd'hui ses limites. L'échelle de la ville change.

Le maillage des dessertes est donc très irrégulier et manque de hiérarchisation. Les voies aboutissent par endroit sur des impasses. Les voies dont le revêtement est inégal, sont parfois étroites et ne permettent pas toujours le croisement de véhicules.

Les accès au centre-ville manquent de lisibilité. Au Nord, depuis la RDN 7, les premières habitations se trouvent juste à l'arrière des activités commerciales qui forment une façade opaque.

De plus, l'arrière de l'avenue de Verdun s'est largement urbanisé. L'habitat en centre-ville s'est développé sous forme de constructions pavillonnaires relativement denses.

Si la gare était au centre du développement urbain il y a quelques dizaines d'années, aujourd'hui la centralité n'est plus perceptible dans le fonctionnement de la ville. Celle-ci s'est diffusée vers la RDN7, en raison de la désertification des commerces en centre-ville. L'étalement urbain rendu possible du fait de la généralisation de la voiture particulière est observable dans tous les bassins d'habitat varois. Ici, il est toutefois limité par les axes de communication (véritables barrières contenant la majeure part des zones urbaines) et par les protections au titre de l'environnement et du paysage.

#### ➤ Un centre-ville en déclin

Aujourd'hui, la situation du centre-ville a perdu de sa dynamique, les commerces et autres activités l'ont déserté pour s'installer le long de la RDN7, ce qui n'encourage donc pas la population à fréquenter le centre-ville.

Ce déclin s'explique par différents facteurs concomitants :

- Une désertification de la population du centre-ville pour les quartiers périphériques.
- La construction de multiples lotissements au pourtour de la ville, éloignés du centre, sans réel lien avec celui-ci
- Un centre-ville peu signalé et donc peu visible
- Une déconnexion totale entre le centre-ville et le village classé du vieux Cannel, allié à une mise en valeur de ce dernier défailante
- La place de la voiture qui devient de plus en plus importante dans les comportements de la population
- Un changement dans les comportements et la consommation : de moins en moins de temps à accorder aux loisirs et à soi, un temps limité pour aller faire ses courses, le développement d'attitudes individualistes
- Pas d'entrée de ville.

Le risque qui plane sur la commune, en perdant son identité, est de devenir une cité dortoir.

#### ➤ Espaces verts de proximité

La nature reste assez bien représentée en centre-ville en effet les services municipaux ont créé et entretiennent nombre d'espaces verts qui sont autant de poumons répartis dans le village et les lotissements.

La population est assez contente de cette prestation et en réclame davantage.

Le parc de la Mairie est régulièrement entretenu et l'ensemble des petits jardins du centre vont faire l'objet d'un aménagement en cheminement piétons de jardins thématiques (jardin pédagogique, jardin des arts, jardin des papillons, jardin officinal, jardin comestible...).

Afin d'encourager la démarche de développement durable de la commune, le service Espaces verts a adopté une politique de gestion intégrée des espaces verts :

- Adoption d'une attitude 0 phyto qui vise à supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires
- Lutte biologique
- Utilisation de paillage pour limiter l'évapotranspiration
- Mise en place d'arrosage au goutte à goutte, pour limiter le gaspillage d'eau
- Plantation de plantes méditerranéennes adaptées au climat local
- Sauvegarde du patrimoine arboré existant

### ➤ Espaces naturels

Il est important de noter que la Réserve Nationale de la plaine des Maures se situe pour plus de la moitié de sa surface au Cagnet des Maures, à ce titre la municipalité actuelle a souhaité mettre en place un projet de piste de randonnée piétons, vélos, cheval et calèche qui relie le centre-ville à cet espace préservé privilégié.

### ➤ Accès aux équipements publics

La commune du Cagnet des Maures possède un certain nombre d'équipements publics :

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| - La mairie                         | - La Poste  |
| - Une école maternelle publique     | - Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)                              |
| - Une école primaire publique       | - La Police municipale  |
| - Une école privée                  | - La Maison des jeunes  |
| - Une crèche Antenne du Cœur du Var | - La médiathèque  |
| - Pôle Emploi- Construction prévue  | - Un collège privé  |
| - GRETA                             | - Nombreuses permanences des services publics                               |
| - Permanence d'un conciliateur      | en 2012 (Assistante social, CAF, mission locale, Croix Rouge, Avocat, etc.) |

### ➤ Accès de la population aux soins

L'offre d'équipements et praticiens médicaux est en sous-nombre pour la commune, en effet, elle compte :

- |  |                           |                  |
|--|---------------------------|------------------|
| - 1 médecin généraliste                                  | - 4 cabinets d'infirmiers | - URAPEDA        |
| - 1 association interprofessionnelle de santé au travail | - 4 kinésithérapeutes     | - 1 Orthopédiste |
|  | - 1 dentiste              |                  |

Le peu d'accès aux soins dans certains domaines médicaux est déplorée par la population. Un seul médecin généraliste pour près de 4 000 habitants semble peu suffisant. Il faut également noter qu'aucun médecin spécialiste n'est installé sur la commune. La population déplore également le peu de cabinets d'infirmiers.

En ce qui concerne l'aide à domicile, certaines associations du Luc, Brignoles et du Muy interviennent sur le Cagnet des Maures mais n'y sont pas implantées.

De la même façon, le Cagnet des Maures n'accueille aucune maison médicalisée pour les personnes âgées, ou les personnes handicapées, il faut se rendre au Luc en Provence pour accéder à ces soins. Le schéma départemental qui régit les installations d'accueil pour les personnes âgées ne prévoit pas d'implantations supplémentaires dans les années à venir.

Une pharmacie est présente sur la commune et située sur la RDN7, cette position excentrée la rend difficile depuis le centre-ville ; c'est pourquoi, un service de livraison est organisé pour les personnes isolées.

### Projets municipaux et initiatives en cours contribuant à la qualité de vie

- **Projet de réaménagement de la gare :** La commune souhaite réaffirmer son pôle urbain et recentrer ses activités autour de la gare qui devient le lien social, commercial et fonctionnel de la commune. Pour cela, une passerelle doit être construite afin de relier le centre-ville au pôle sportif et culturel du Recoux (horizon 2013). L'acquisition foncier du délaissé SNCF va permettre de réaliser une vraie entrée de ville.
- **Réaménagement de l'aire de sports :** Le Pôle sportif du Recoux doit se moderniser, pour cela, il est prévu de construire un nouveau stade pour qu'il puisse accueillir des matchs plus importants, les vestiaires doivent être agrandis et mis aux normes. La construction de places de parking supplémentaires va également permettre d'accroître le nombre d'utilisateurs de cet espace, en particulier en vue de l'ouverture du dojo.
- **Projet de la Boudrague :** Afin de favoriser les déplacements doux dans la commune, l'équipe municipale s'est lancée dans un projet de piste verte, « la Boudrague », à destination des piétons, vélos, chevaux et calèches. Elle relie le village à la Réserve Naturelle de la Plaine des Maures et au lac des Escarcets.
- **Requalification de la RDN7 (étude CG) :** Une étude du Conseil Général est en cours, en vue d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et le franchissement de la RDN7, afin qu'elle coupe moins le village et permette aux habitants de rejoindre les commerces qui se situent sur ses abords.
- **Règlement local de publicité :** La commune du Cagnet des Maures, depuis juillet 2011, a mis en place un Règlement de publicité, visant à limiter la prolifération de panneaux publicitaires en centre-ville et sur les abords des axes routiers qui la traversent.
- **Plan de déplacements urbains :** Réflexion en cours pour l'amélioration et la sécurisation des déplacements doux et sécurisés.
- **Concours Villes & Villages Fleuris :** Après avoir reçu les encouragements du jury au concours des Villes & Villages Fleuris, le Cagnet des Maures continue et perpétue dans l'embellissement du village grâce à l'aménagement et au fleurissement des espaces urbains, ainsi que dans le vieux village.
- **Création de pôle emploi – Antenne du Cœur du Var :** Courant 2012, la nouvelle antenne de Pôle-Emploi du Cœur du Var doit voir le jour au Cagnet des Maures, près de 900m<sup>2</sup> de locaux vont être construits afin de permettre aux habitants d'avoir un relais local pour toutes les prestations qui concernent la recherche d'emploi et la formation
- **Pôle Libéro-médical :** A proximité du futur Pôle Emploi, un pôle médico-libéral doit être construit au Cagnet des Maures. Il abritera des professions médicales, ainsi que des professions libérales telles que notaires, infirmières, avocat ...
- **Réhabilitation des Bélugues : logements,** commerce.
- **Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées :** L'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées étant devenue une priorité pour l'équipe municipale, un ascenseur doit être installé dans l'enceinte de la mairie afin de permettre un accès à tous les services, de la même manière, une rampe d'accessibilité doit être construite à l'école primaire.
- **Réfection façade mairie :** Après avoir aménager toute une aile de la mairie pour l'aménagement des bureaux du Pôle Urbanisme & Développement Durable, courant 2011, la façade de cette dernière doit également être rénovée courant 2012.

**AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation géographique avantageuse (Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures, proximité des agglomérations, de la mer, des voies de communication : voie ferrée, A8, A57, RDN7)</li> <li>- Un cadre de vie agréable en centre-ville (village calme, espaces verts entretenus)</li> <li>- Renforcement des espaces verts publics</li> <li>- Une propreté urbaine satisfaisante</li> <li>- Présence de la médiathèque et de son réel rayonnement culturel dans le Cœur du Var</li> <li>- Maintien de la diversité et de la cohabitation sociale et intergénérationnelle</li> <li>- Le coût de la vie au Cagnet des Maures est meilleur marché que dans les communes littorales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'entrée de ville du Cagnet des Maures (panneaux peu clairs, mal positionnés...)</li> <li>- Un manque de dynamisme en centre-ville peu de commerces de première nécessité et mauvaise signalisation quand ils existent</li> <li>- Trop de commerces se sont délocalisés sur la RDN7 et sont devenus difficile d'accès pour les habitants (pas de cheminement)</li> <li>- La RDN7 n'est pas sécurisée et pas suffisamment aménagée pour permettre un lien avec le centre-ville en toute sécurité (déplacements doux)</li> <li>- Pour les touristes, la commune du Cagnet des Maures se résume à la RDN7, ensemble de commerces accolés les uns aux autres, ce qui n'est pas une belle vitrine pour la commune</li> <li>- Absence relativement importante de praticiens de la santé</li> <li>- Pas de structure d'hébergement pour les personnes âgées sur le territoire</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune tente de relancer le commerce en centre-ville en proposant des baux aux entreprises : brasserie, Grange Bio...</li> <li>- L'acquisition d'un bâtiment à côté de la gare doit faire l'objet d'un réaménagement en hall/marché couvert</li> <li>- Le règlement local de publicité permet d'améliorer l'affichage publicitaire sur la commune et de donner une meilleure visibilité aux informations communales</li> <li>- SIL : Système d'informations local, qui vise à améliorer la signalétique des commerçants du village</li> <li>- Le PLU doit revoir Le développement urbain qui peut mettre en péril les espaces agricoles et les espaces protégés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de l'urbanisation dans les quartiers périphériques peut accentuer l'abandon du centre-ville</li> <li>- L'évasion des commerces vers la RDN7</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°1 « Cadre de vie »:**

- Dynamiser le cœur de ville autour d'un parc central
- Travailler avec les commerçants pour une amélioration du visuel sur la RDN7 et une meilleure signalétique
- Créer des déplacements doux sécurisés
- Renforcer les services publics et les rendre accessibles
- Renforcer l'offre médicale.

**Les indicateurs de suivi de territoire**

- Nombre d'habitants au Cagnet des Maures
- Evolution de l'occupation du sol (ha/zone)
- Proportion de maisons individuelles
- Proportion de permis de construire en logement individuel

**Quelques chiffres clés**

- 3 880 habitants en 2006
- Une densité de 52,7 habitants/km<sup>2</sup> (164,9 habitants/km<sup>2</sup> dans le Var)
- Une augmentation de la population multipliée par 2,7 en 50 ans.

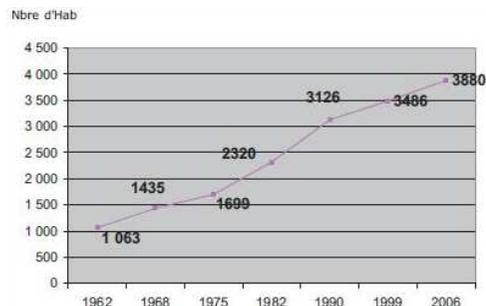
➤ **Une démographie croissante**

Pour 2012, la commune du Cagnet des Maures compte 4 094 habitants (1 538 ménages) pour un territoire de 7 364 ha, soit une densité de 55,6 habitants au km<sup>2</sup>. Cette densité est inférieure à la densité moyenne nationale qui s'élève à 112 habitants au km<sup>2</sup> (en 2012) et surtout à la densité départementale qui atteint 168,6 habitants au km<sup>2</sup>. Cette densité relativement faible s'explique par :

- Un territoire très étendu et majoritairement occupé par les milieux agricoles et naturels
- Les nombreuses contraintes à l'urbanisation : servitudes d'utilité publiques, axes routiers et autoroutiers, protections et inventaires réglementant l'environnement (dont le Projet d'Intérêt Général Plaine des Maures), etc.
- Etalement urbain.

Depuis 1962, la population est passée de 1 435 habitants à 4 094 habitants, soit un effectif multiplié par un peu plus de 2,8. Cette évolution est marquée par deux périodes de croissance intense :

- Entre 1962 et 1968 avec une croissance de +35% en 6 ans
- Entre 1975 et 1990 avec une croissance de +35,3% en 15 ans du à un solde migratoire très important.



**Evolution de la croissance démographique du Cagnet des Maures**

Source : PLU Cagnet des Maures

Jusqu'à la fin des années 80, la croissance démographique s'explique essentiellement par un solde migratoire important et nettement supérieur au solde naturel. Depuis, l'écart entre ces deux soldes tend à se réduire.

La croissance démographique a nettement ralenti entre 1990 et 1999 avec une augmentation de 11,5%. Depuis 1999, la variation annuelle de la population tend à augmenter de nouveau avec un taux de 1,5%/an, alors qu'il était de 1,2%/an entre 1990 et 1999.

Les indicateurs démographiques sur la commune mettent en évidence que depuis 1968, le solde naturel est certes positif, mais demeure inférieur au solde migratoire sur le territoire.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	1435	1699	2320	3126	3486	3908
Densité moyenne (hab. /km <sup>2</sup> )	19,5	23,1	31,5	42,4	47,3	53,1

**Evolution de la population et densité**

(Source : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.)

➤ **Structure de la population**

En 2008, la population est répartie de manière quasi-égale entre les hommes (2 069 individus soit 50,5%) et les femmes (2 025 individus soit 49,5%).

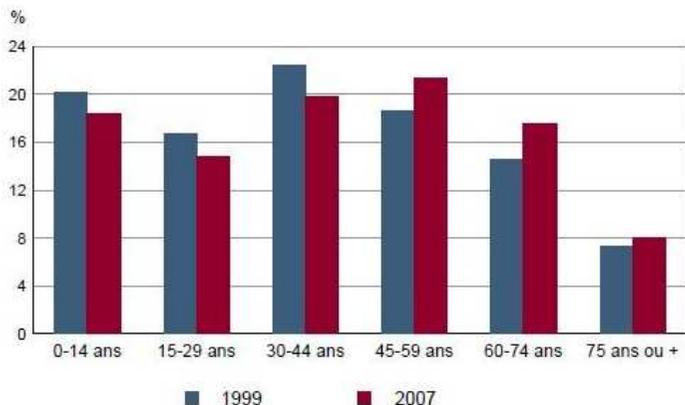
Au sein de la population masculine, les deux classes d'âge les mieux représentées sont les «0-14 ans» (19%) et les «40-59 ans» (21,4%). Chez les femmes, ce sont les «30-44 ans» et les «45-59 ans» les tranches d'âge les mieux représentées avec respectivement une part de 21 et 21,1% de la population féminine.

Le Cagnet des Maures se caractérise par une population de plus en plus âgée et un faible renouvellement des jeunes générations. Sur l'ensemble de la population cagnétoise, les personnes dont l'âge est compris entre 20 et 64 ans représentent quasiment 60%, les «jeunes» de 0 à 19 ans constituent 24,4% de la population alors que la tranche d'âge de 65 ans et plus représentent 16,4% des cagnétois.

Globalement, entre 1999 et 2006 les moins de 45 ans ont vu leur effectif baisser alors que la population de plus de 45 ans a tendance à augmenter.

Le nombre de personnes de plus de 60 ans est en forte croissance (+24,1% entre 1999 et 2006, passant de 793 à 984 habitants) ainsi que celui des 40-59 ans avec une croissance de 19,9% soit 1096 habitants en 2006.

A contrario, les habitants âgés entre 20 et 39 ans sont en diminution de 1,2% depuis 1999. La population de moins de 20 ans augmente de 3,5% depuis 1999 (915 habitants en 2006), ce qui peut s'expliquer par l'installation de ménages de plus de 45 ans avec enfants sur la commune depuis 1999, grâce à la base militaire (1000 personnes/jour qui y travaillent) sur le territoire mais aussi par la situation géographique de la commune (RDN7, Autoroute A8 et A57, gare SNCF) et le coût du foncier qui reste plus abordable que sur le littoral.



Graphique 1 : Population par tranche d'âge en %  
(Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.)

En conclusion, si la bonne représentativité de la tranche d'âge des moins de 20 ans est signe d'un bon équilibre démographique, l'importance des plus de 60 ans (22,8%) transcrit un net vieillissement de la population ou simplement l'augmentation de l'espérance de vie.

### AFOM

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire qui reste majoritairement naturel et agricole</li> <li>- Un territoire à la sociologie rurale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup de contraintes liées au réseau routier</li> <li>- Beaucoup de contraintes liées à la Réserve Naturelle de la Plaine des Maures et aux nombreuses protections environnementales et paysagères, qui empêchent une bonne organisation de l'urbanisation</li> <li>- Peu de nouvelles arrivées de population</li> <li>- Vieillesse de la population</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'urbanisation dans le village</li> <li>- Attirer une population jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu ou pas de renouvellement de population</li> </ul>

### **Enjeux – Fiche n°2 « Dynamique démographique »:**

- Freiner l'étalement urbain en périphérie du village au détriment des zones agricoles et naturelles et des paysages du Cannet des Maures
- Faire du PLU un outil de développement harmonieux pour l'accueil de la population future (habitat / emploi)
- Favoriser le renouvellement urbain pour dynamiser le village.

#### Les indicateurs de suivi de territoire

- Nombre de demande de permis de construire pour le logement
- Nombre de permis de construire de maisons individuelles
- Nombre de permis de construire d'habitat groupé
- Nombre de logements locatifs sociaux

#### Quelques chiffres clés

- Augmentation du parc de logements +34% en 25 ans
- 40 demandes de permis de construire par an (25 demandes par an à la Communauté de Communes)
- 64% des logements construits depuis 20 ans sont des maisons individuelles
- 8% logements construits depuis 20 ans sont des logements groupés
- 28% des permis de construire représentent des logements collectifs (11,8%)

#### ➤ Augmentation générale du parc

Le parc de logements du Cagnet des Maures est en augmentation depuis 16 ans, passant de 1301 logements en 1990 à 1752 en 2006, soit + 34%. La croissance a été plus forte depuis 1999 (+18,1 %), en grande partie due à l'arrivée de nouveaux habitants depuis cette date.

En 2003, le parc de logements comptait 1 431 logements au total. Parmi eux, seulement 18% dataient d'avant 1949, reflet d'un village récemment construit et près de 43% ont été construits entre 1975 et 1989, période florissante de l'habitat. Les logements les plus récents, construits après 1990 représentent 17% du parc de logements, soit 369 logements.

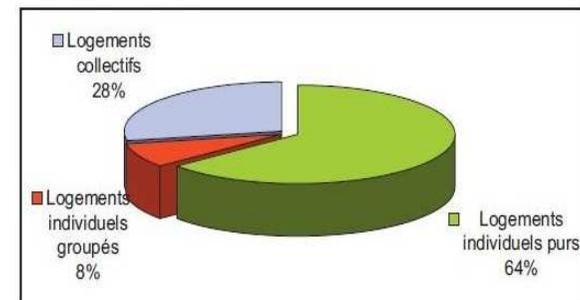
Le parc de logements du Cagnet des Maures est considéré comme un parc récent. D'après les données de la Communauté de Communes «Cœur du Var» de 2007 (demandes de permis de construire), 349 permis de construire ont été instruits au Cagnet des Maures entre 1990 et 1998 puis 325 permis entre 1999 et 2007. Les permis sont autorisés au rythme d'environ 40 par an sur la commune du Cagnet-des-Maures.

#### ➤ Dynamique de l'urbanisation

Ce rythme de construction reste supérieur à celui de l'intercommunalité puisque la Communauté de Communes « Cœur du Var » enregistre en moyenne 25 permis de construire par an et par commune (données entre 1990 et 2004).

Depuis 1990, 674 logements ont été construits au Cagnet des Maures (349 entre 1990 et 1998 et 325 entre 1999 et 2004). Parmi ces constructions, plus de 64% représentent des logements individuels alors que 8% environ sont des logements individuels groupés.

28% des permis de construire déposés étaient pour des logements collectifs. La part des logements collectifs est nettement plus importante que sur l'ensemble de la communauté de communes où ils ne représentent que 11,8% du parc.



Graphique 4 : Répartition des types de logements commencés entre 1999 et 2007  
(Sources : Communauté de communes Cœur du Var)

Un accroissement des logements individuels plus fort que celui des logements collectifs. Les logements individuels représentent 80% du parc des résidences principales en 2006, soit une croissance de 16,5% depuis 1999, passant de 1 198 à 1 396. Cette caractéristique est principalement due à deux phénomènes :

- La poursuite des constructions en zones NB afin de combler les espaces libres de la commune face à une pression foncière qui n'a cessé d'augmenter ces 10 dernières années. Ce phénomène participe de fait au mitage des zones naturelles et à l'étalement urbain.
- La construction de nombreux lotissements : 44 lotissements pour 483 lots sur le Cagnet des Maures dont 36% construits après 1990. Le parc de logements collectifs compte 344 logements en 2006, soit une hausse de 28,4% depuis 1999 (76 logements en plus entre 1999 et 2006).

Ces tendances s'expliquent de trois manières :

- le manque de terrain disponible pouvant accueillir du collectif sur la commune,
- des disponibilités foncières dans les zones NB de la commune permettant la construction d'habitat individuel.
- Une utilisation des zones UC pour l'habitat diffus.

**Les projets municipaux et initiatives en cours contribuant à l'accueil de nouveaux logements**

**Opération de logements locatifs :**

- **Parcelle G 82** : La Commune a acquis par préemption cette parcelle d'une superficie de 346 m2 en vue de réaliser 11 logements collectifs.
- **La Grande Bastide** : Un permis de construire a été délivré en mars 2009 au nom du Logis Familial Varois pour la construction de 30 logements sociaux à destination du personnel de l'armée répartis en 8 PLA-I et 22 PLUS.
- **Cité TISSOT** : Une étude du CAUE a été réalisée en 2006 portant sur la démolition des 9 maisons individuelles qui ne répondent plus aux normes de sécurité et de salubrité et la création de 12 à 20 logements aidés destinés aux personnes âgées et aux jeunes.( 5 bâtiments ont été démolis en 2011)
- **La Sourcette** : Le Conseil Général a réalisé une étude technique de faisabilité dans laquelle il est possible de construire 10 logements. Un appel à projet est lancé début 2012.

**Opérations mixtes :**

- **Les Bellugues** : ce projet consiste à réhabiliter un bâtiment afin de construire 8 logements et un local commercial en rez de chaussée.
- **Le Jas de Faret Nord** : Il s'agit d'une opération mixte de logements privés et logements locatifs sociaux vendus en VEFA (Vente en l'état de futur achèvement) à VAR HABITAT : 33 logements sociaux et 12 en accession à la propriété.

**Opérations d'accession :**

- **Quartier de Vienne** : un permis de construire a été accordé en 2009 pour la création de 38 logements (11 en individuels et 27 en collectifs).
- **La Gerfroise** : un lotissement de 25 lots est en cours de réflexion

**Autres opérations futures :**

- **L'Eco-quartier St Andrieux (horizon 2014)**
- **Projet de densification du quartier du Bargeton**
- **VARECOPOLE** : Programmation d'une part de logements

**AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Village du Vieux Cannet, site paysager remarquable classé au titre des Monuments historiques</li> <li>- Un patrimoine bâti ancien de qualité</li> <li>- Maintien de l'identité agricole de la commune</li> <li>- SCOT en cours d'élaboration par la Communauté de Communes du cœur du Var</li> <li>- Un secteur encore peu touristique. : des résidences secondaires peu nombreuses sur la commune</li> <li>- Des projets de renouvellements urbains</li> <li>- Fortes attractivité auprès des accédants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de mise en valeur du village du Vieux Cannet, peu d'indication pour s'y rendre (du village, de l'autoroute)</li> <li>- Un centre-ville peu actif, peu attrayant, et peu visible.</li> <li>- Une conurbation et un étalement urbain entre Le Luc et le Cannet, dû à un développement urbain subi.</li> <li>- Les lotissements et quartiers du Cannet des Maures sont déconnectés du centre-ville</li> <li>- Commune organisée autour de l'utilisation de la voiture</li> <li>- Les équipements publics (voirie, réseaux, STEP...) ne suivent pas le rythme de l'urbanisation et sont dépassés</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La révision du PLU, en cours, va permettre de mieux maîtriser l'évolution de l'urbanisation sur le territoire, en y intégrant une dimension environnementale plus importante.</li> <li>- La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) érige un cadre de loi pour lutter contre l'étalement urbain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des logements individuels majoritaires sur la commune : un développement urbain sous forme de lotissements.</li> <li>- Des équipements publics à redimensionner</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°3 « Logements »:**

- Conserver la dynamique de construction
- Engager le renouvellement urbain
- Favoriser la mixité des opérations
- Lutter contre l'étalement urbain par une meilleure planification

### Les indicateurs de suivi de territoire

- Flux journalier moyen concernant la circulation sur les principaux axes routiers : A8, A57, RDN7, RN97
- Nombre de lignes de transport en commun desservant la commune du Cannel des Maures
- Nombre d'arrêts de train à la gare du Cannel des Maures
- Linéaire d'infrastructures de transport traversant le territoire

### Quelques chiffres clés

- 2 autoroutes traversent le territoire : A8 et A57 avec une fréquentation avoisinant les 20 000 véhicules par jour
- 2 Routes départementales très fréquentées :  
RDN7 : 13 000 véhicules/j dont 4% de poids lourds  
RD558 : 7 500 véhicules/j dont 4% de poids lourds
- 9 lignes de bus du réseau Var Lib desservent le Cannel des Maures
- Le TACO : Service de transport en commun à la disposition des habitants du Luc et du Cannel,
- correspondances pour les TER vers Toulon et Marseille en gare du Cannel (2 fois par semaine)
- Gare du Cannel des Maures : Ligne les Arcs – Toulon – Marseille
- Gare TGV des Arcs/Dranguignan à 16 kms
- 1 base militaire aéronautique, destinée essentiellement aux hélicoptères
- 2 aéroports internationaux à 1 heure

La commune du Cannel des Maures se situe au centre de quatre bassins de vie majeurs du département. Avec l'amélioration sans cesse croissante des infrastructures routières et surtout autoroutières, les distances entre ces villes se réduisent considérablement et les migrations pendulaires augmentent parallèlement.

De ce fait :

- Toulon et son agglomération se trouve à 44 kms, distance qui, grâce au réseau autoroutier se parcourt en 35 minutes seulement,
- Brignoles, à l'Ouest se situe à 22 kms (20 min.)
- Dranguignan, ville pourtant la plus proche géographiquement (18 km) est la plus éloignée en temps de parcours (35 minutes environ) car le parcours en autoroute est limité.
- Fréjus et Saint Raphaël sont à 33kms (30 minutes).
- Nice et Marseille sont à 100 kms (1heure)

#### ➤ Le réseau actuel de déplacements routiers

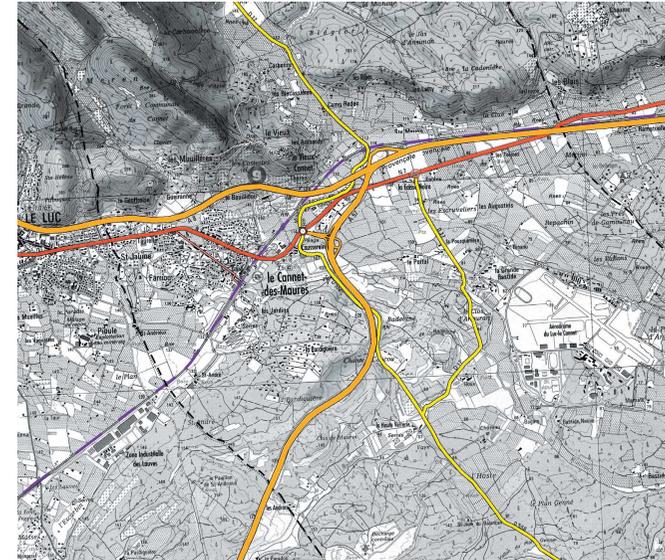
- **L'ancienne route nationale 7**, aujourd'hui renommée RDN7, qui relie Paris à la Côte d'Azur, traverse la commune.

Cet axe Est-Ouest est une composante très forte dans l'organisation de l'espace sur la commune.

En effet, sa présence ancienne dans un couloir de circulation limité par la topographie, l'espace disponible et accessible, la proximité du centre-ville, sont autant d'éléments qui ont conduit à l'installation d'activités économiques diverses le long de cet axe.

Aujourd'hui, la voie de déplacements rapides est remplacée par l'autoroute. Le nombre toujours croissant de véhicules est un des facteurs à cette évolution. Aussi, la RDN7 est désormais un axe de communication davantage interurbain qui se traduit par un trafic plus local, mais toujours aussi dense.

Une attention particulière devra être portée à l'augmentation du trafic poids lourds qui génère de fortes nuisances (Balancan, zone industrielle des Lauves, Nicopolis, Plateforme logistiques, transporteurs locaux...)



Carte des infrastructures routières et ferroviaires sur la commune

(Source : PLU du Cannel des Maures)

L'échangeur autoroutier, quant à lui, représente un événement majeur dans le paysage qui entrave la lisibilité de l'entrée dans le village.

- **L'autoroute A8** qui relie Aix-en-Provence à Gênes traverse la commune dans sa largeur, en plaine. Elle passe au Nord du village et en contrebas du Vieux Cannel.

Créée au début des années 60, cette infrastructure constitue aujourd'hui un élément marquant de l'économie et du paysage Varois et Cannetois.

- **L'autoroute A57** relie le centre de Toulon à l'autoroute citée précédemment.

Les premiers tronçons partant de Toulon ont été ouverts au milieu des années 60.

Le dernier tronçon reliant Cuers et la commune de Le Cannel des Maures a été mis en service en décembre 1991. A cette occasion, l'échangeur qui organise la jonction entre l'A57 et l'A8 a été créé en entrée de ville Est de l'agglomération du Cannel des Maures.

L'ampleur du trafic autoroutier est importante. En 2005, le péage du Cannel des Maures a dénombré le passage de 3 141 877 véhicules légers (VL) et de 384 798 poids lourds (PL). Au total, 3 526 675 véhicules toutes catégories entrent sur le réseau géré par la société Escota pour emprunter soit l'A8 soit l'A57, chaque année.

La commune souhaiterait que le réseau Escota aménage un échangeur au Luc, afin de désengorger la RDN7, car le trafic des Poids Lourd (PL) s'intensifie fortement entre le Luc et le Cannet.

**- Les axes secondaires**

**Le chemin communal du Vieux Cannet** se connecte à la RDN7 pour desservir, la Zone d'Activités de la Gueiranne, l'ensemble des habitations individuelles bâties sur les reliefs et in fine, l'ancien village du Vieux Cannet. Cette voie, pourtant largement empruntée tant par la population locale que par les touristes (surtout en haute saison touristique), est restée étroite au-delà de la connexion avec la zone.

**La route départementale 558 (RD558)** relie le Cannet des Maures au Golfe de Saint Tropez, en traversant le massif des Maures via la Garde - Freinet. Cette départementale débute à la sortie de l'autoroute (A8 et A57), descend à travers la plaine des Maures vers le massif.

**La route départementale 17 (RD17)** se connecte à la nationale 7 et se dirige vers le Thoronet au Nord de la commune. Cette voie a récemment été déviée. Alors qu'elle se connectait auparavant directement à la route nationale 7, elle rejoint désormais le giratoire d'entrée de ville Est.

Outre leur fonction de desserte locale, ces deux derniers axes constituent deux routes touristiques notables.

**La route départementale 75,** relie les deux départementales citées précédemment. Elle traverse, d'Est en Ouest, le Sud du territoire communal et dessert, entre autres, la commune des Mayons (située au sud-ouest du Cannet des Maures).

De plus, la commune est pourvue de nombreuses voies de lotissement qui servent de voies de délestage aux moments les plus encombrées sur la RDN7.

Cependant, ces axes ne sont pas appropriés à ce type de circulation puisqu'ils traversent et desservent des zones où à la circulation intensive des véhicules motorisés peut être gênante voire dangereuse : aire de loisirs, quartiers d'habitation, passage sous ou sur voie ferrée.

**- Le trafic routier actuel**

L'évolution du trafic routier sur les routes départementales (RD) de la commune est contrastée.

Globalement en hausse, le trafic de certaines voies, notamment sur la RD17 (Nord et Sud), est en forte augmentation depuis 2003, alors que sur d'autres RD, la croissance du trafic est moindre.

On observe également une récente baisse des passages sur la RDN7 entre Le Cannet des Maures et Vidauban.

Par contre, le secteur RDN7, entre Le Luc et Le Cannet, présente une augmentation constante du trafic avec une problématique autour du grand nombre de PL l'empruntant. (Une étude du Conseil Général du Var est en cours pour requalifier cet axe.)



**Carte synthèse des infrastructures de transport dans le Cœur du Var**  
(Source : Schéma directeur d'aménagement des secteurs de Causseraine et des Capelaniers)

➤ **La gare ferroviaire**

Toujours en activité aujourd'hui, la voie ferrée permet la liaison Marseille-Nice-Vintimille grâce à deux lignes du Train Express Régional (TER) : «Marseille-Toulon-Les Arcs/Draguignan» et «Les Arcs/Draguignan-Saint Raphaël-Nice-Vintimille».

La gare du Cannet des Maures se trouve au centre de cette première ligne de TER, elle enregistre 16 arrêts par jour entre Toulon et Les Arcs/Draguignan (8 arrêts dans chaque sens). Cette fonction de gare TER devrait être renforcée dans l'avenir avec davantage d'arrêts en gare du Cannet des Maures. Notons que les horaires proposés par la SNCF sur cette gare semblent être plus adaptés aux personnes travaillant sur Toulon plutôt que pour celles travaillant sur Les Arcs ou Draguignan. Cette voie est également utilisée, à vitesse réduite, par le TGV Paris - Marseille- Nice.

En termes de transport ferroviaire, le projet de création d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV) reliant Nice à Paris est en cours de définition. A l'issue du débat public qui s'est déroulé en 2005, et suite à des études complémentaires visant à vérifier les performances et la faisabilité technique et financière de chaque solution, l'option de la «LGV des métropoles du Sud» semble finalement être retenue.

Bien que le tracé exact de cette future ligne ne soit pas encore connu, il impactera directement la commune du Cannet des Maures.

La gare du Cannet des Maures accueille depuis 2012 le terminus LER de la ligne Aix TGV-Marignane et renforce l'inter modalité autour du pôle de la gare.

### ➤ Le transport aérien

Le Cagnet des Maures dispose d'une base militaire aérienne Base EALAAT (École d'Application de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre), essentiellement destinée aux hélicoptères.

Durant les week-ends, cette même base accueille également des activités de loisirs, notamment du parachutisme. Les habitants se plaignent des nuisances sonores occasionnées par cette activité, qui ne permet pas d'avoir des espaces de repos durant le week-end

### ➤ Le transport en commun

Du fait de sa position stratégique à un carrefour routier, autoroutier et ferroviaire, le Cagnet des Maures est une des communes les mieux desservie en matière de transport en commun : 9 lignes du réseau de bus du Conseil Général passent par la commune.

Un prix unique et peu concurrentiel de 2 euros pour tout trajet a été mis en place par le Département, pour inciter à l'usage des transports en commun.

Cependant, les plages horaires sont essentiellement concentrées dans les heures de pointes et restent peu compatibles avec les horaires des TER, il devient alors difficile d'avoir la bonne correspondance.

De ce fait, depuis 2007, un service intercommunal, le TACO, a été mis en place pour faciliter les déplacements entre les communes de la Communauté de Communes cœur du Var. Géré par le SIVU intercommunal Le Luc/Le Cagnet, il assure les trajets intercommunaux 2 jours par semaine (le mardi et vendredi), à raison de 12 rotations par jour. Ce complément de transports en commun permet une meilleure adaptabilité aux horaires des TER et dessert les marchés

La commune, par son CCAS organise un service de transport à la demande réservé aux personnes isolées.

Le Schéma Départemental des Déplacements a été approuvé le 12 décembre 2007.

Un diagnostic établi dans un premier temps, a permis d'identifier les décalages entre les modes de transports existants et les pratiques des usagers, le constat est le suivant :

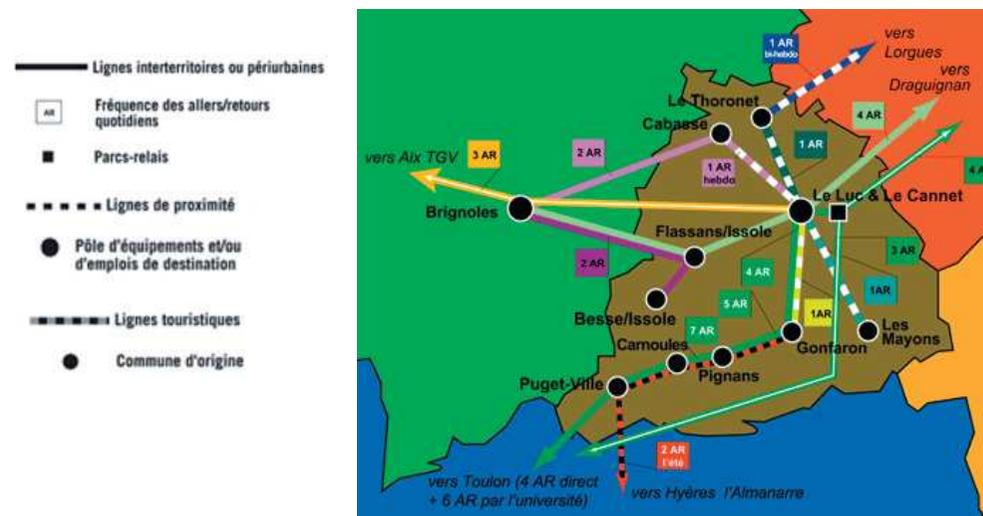
- Les dessertes des transports en commun sont insuffisantes
- Les axes routiers présentent plusieurs points noirs

A travers un programme d'actions et de travaux pour la période 2008-2015, il doit permettre d'améliorer l'accessibilité des territoires, de développer les différentes formes de transports publics et de favoriser l'intermodalité. Afin de coordonner la politique des déplacements avec celle de l'aménagement du territoire, le schéma vise également à articuler le scénario "routier" et avec celui des « transports collectifs ».

Ainsi, un **Plan Départemental des Transports Publics** doit voir le jour d'ici 2015.

Le scénario choisi pour cet axe se propose de développer une offre de transports collectifs qui raisonne à la fois en termes de transports, de services et de prix pour simplifier au maximum les déplacements de tous les Varois (actifs, étudiants, personnes à faibles revenus, personnes âgées, handicapées...).

Quadrillant du nord au sud et d'est en ouest le département, le nouveau réseau sera composé de plus de 100 lignes de transports. Au vu de la carte ci-dessous, illustrant ces objectifs, à l'échelle du territoire «cœur du Var», Le Cagnet des Maures, associé à Luc en Provence, occupe une place primordiale en termes de transports collectifs, la commune est identifiée comme «parcs-relais» sur le territoire intercommunal. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de pôle multi modal autour de la gare porté par la commune.



Carte du futur réseau de transports collectifs sur le territoire «Cœur du Var»

Source : [www.deplacement.var.fr](http://www.deplacement.var.fr)

### ➤ Les transports scolaires

Le transport scolaire pour les collégiens et lycéens est une compétence du Conseil Général. La Communauté de Communes du Cœur du Var est le relais de ce type de transport sur le territoire.

### ➤ Le co-voiturage

Le co-voiturage a le vent en poupe, sur la commune, en effet, il existe une réelle demande des habitants pour organiser des transports privés collectifs à destination de Toulon, Fréjus, Draguignan et autre grandes agglomérations voisines.

Il se développe particulièrement bien depuis la démocratisation d'internet.

En ce sens, un grand rassemblement de véhicules a lieu tous les jours, sur le parking Escota, à la sortie de l'autoroute, il semble que ce co-voiturage soit organisé majoritairement de manière privée.

De plus, l'association « Solidarités Cœur du Var » est à l'origine d'un site d'inscription sur internet, qui permet aux personnes en difficultés de pouvoir utiliser ponctuellement un moyen de transport individuel.

➤ **Le stationnement**

En termes de stationnement, la commune du Cagnet des Maures compte environ 200 places en centre-ville, réparties sur 9 parkings :

- Le parking de la Mairie
- Les parkings des écoles maternelle et primaire
- Le parking de la gare
- Le parking de la poste
- Le parking de la médiathèque
- Le parking du GRETA
- Le parking des commerces du centre
- Le parking de la Gare
- Le parking Colbert

Ce nombre de places semble, à première vue suffisant pour les habitants du Cagnet des Maures. Cependant, certains jours de semaines, il devient difficile de se garer sur le parking de la mairie, notamment le jeudi et vendredi après-midi, jour de rassemblement des associations.

Néanmoins, il reste aisé de stationner au Cagnet des Maures, même le jour de marché hebdomadaire, le mardi matin, du fait de l'hétérogénéité des emplacements dans le centre-ville.

D'autre part, la municipalité est dans une dynamique de renouvellement urbain, notamment de densification du centre-ville, de ce fait, des places supplémentaires seront nécessaires dans un avenir proche.

➤ **Les déplacements doux**

Les modes de déplacement doux sont encore peu développés sur la commune du Cagnet des Maures, mais la municipalité souhaite mettre l'accent sur ce point dans les aménagements à venir.

Une démarche pour l'élaboration d'un PDU (plan de déplacement urbain) est en cours.

L'étude réalisée par le conseil Général, pour réaménager les abords de la RDN7, favorisera son franchissement par les piétons et vélos, et ainsi reliera le centre-ville du Cagnet des Maures, aux commerces bordant la nationale. Il sécurisera les déplacements doux.

D'autre part, l'équipe municipale actuelle porte un projet de déplacement doux emblématique de la Plaine des Maures : la « Boudrague », il s'agit d'une piste de randonnée piétons, vélos, cheval et calèche qui permet de relier le centre-ville du Cagnet des Maures, à la Réserve Naturelle de la Plaine des Maures (le lac des Escarcets, propriété du Conservatoire du littoral).

Le premier tronçon reliant le village au lac Cagneti a été réalisé et inauguré en 2011.

**Les projets municipaux et initiatives en cours contribuant aux déplacements**

- **Un Plan de Déplacement Urbain (PDU) est à l'étude** et devrait être finalisé en 2013.

➤ **Réalisation de travaux**

Ils ont pour but de remettre en état les routes dégradées : enrobage des routes, élargissement des trottoirs, aménagement pour une meilleure utilisation des piétons, 20 chantiers ont été identifiés et vont être prioritaires :

- Quartier de la Gerfroise, Route d'Italie
- Route du Vieux Cagnet
- Impasse des muriers

➤ **Création de parking en centre-ville au niveau de la gare** (40 places)

- **Construction d'une passerelle piétonne** permettant de relier le centre-ville, quartier de la gare, à l'aire de sport et loisirs du Recoux

- **Création d'un pôle multimodal** : en lien avec la gare, accueillant parking pour les voitures, plateforme vélo, départ du sentier de la Boudrague, les arrêts de transports en commun

➤ **Projet de la LGV PACA**

**La grande vitesse pour améliorer l'accessibilité de la région**

- Mise en service prévue en 2023 -

**Les objectifs :**

- **Relier le Var et les Alpes-Maritimes au réseau à grande vitesse national et européen**

Si on excepte Paris, aucune capitale européenne ne peut être reliée par le train depuis la Côte d'Azur en moins de 8 heures. La LGV PACA permettra de rompre cet enclavement et d'intégrer la région Provence Alpes Côte d'Azur dans le réseau ferroviaire européen de la grande vitesse.

- **Réaliser le maillon central de l'Arc Méditerranée à grande vitesse**

Aujourd'hui les trains circulent à la moyenne de 60 Km/h entre Barcelone et Gênes. C'est pourquoi, dans cet espace peuplé par près de 10 millions d'habitants, la voiture est le mode de déplacement dominant (car plus rapide). La LGV PACA permettra de rapprocher les agglomérations régionales d'un Arc Méditerranéen en pleine croissance et participera à la mise

**AFOM**

<b>ATOUPS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation du Cagnet des Maures à un carrefour stratégique des axes de communication du Grand sud-est constitue un avantage à la mobilité des habitants du Cagnet des Maures</li> <li>- Une offre de transport en commun diversifié, pour tout public, à partir du centre-ville, mais il persiste un problème de compatibilité d'horaires pour les correspondances</li> <li>- Le TACO, système de transport en commun local qui complète ce service dans les quartiers périphériques de la ville</li> <li>- Un nombre de place de stationnement suffisant en centre-ville</li> <li>- Le transport à la demande du CCAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un transit routier très important pour le territoire, notamment en matière de poids lourds</li> <li>- Des axes routiers trop souvent infranchissables, du fait d'un manque d'aménagement (RDN7), ce qui cause une déconnexion entre le centre-ville et les commerces</li> <li>- Ville constituée d'une multitude de quartiers, déconnectés entre eux et du centre-ville, ce qui accentue les déplacements en voiture</li> <li>- Mauvaise signalisation du centre-ville du Cagnet des Maures et du Village du Vieux Cagnet</li> <li>- Décalage entre urbanisation et entretien des réseaux et de la voirie, nécessité de mettre en place une cohérence de l'ensemble de ces travaux sur la commune</li> <li>- Une offre de transport peu adaptée à la demande des habitants, combinée à un manque d'informations sur les moyens existants sur le territoire</li> <li>- Peu de mise en place de mode de transport doux sur le territoire et peu de proposition de mise en place de covoiturage</li> <li>- Une gare ferroviaire trop peu desservie pour rejoindre les agglomérations et offre peu de correspondances</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan de Déplacement Urbain doit fixer un programme d'actions pour améliorer le transport sur la commune</li> <li>- Projet de développer les modes de transport doux sur la commune (Boudrague)</li> <li>- Relier davantage les activités du centre-ville et les aires de loisirs (passerelle au niveau de la gare SNCF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité croissante de la population locale, due à l'étalement urbain</li> <li>- Nuisances sonores dues à la base du Cagnet et son activité civile le week-end</li> <li>- Nuisances sonores du trafic routier et autoroutier</li> <li>- Forte augmentation des navettes domicile/travail</li> </ul>

***Enjeux – Fiche n°4 « Transport & déplacements »:***

- Optimiser la position stratégique de la commune du Cagnet des Maures au centre d'une plaque tournante de l'ensemble des axes des infrastructures routières et ferroviaires départementaux, nationaux et internationaux, mais qui occasionne de nombreux désagrément auprès des habitants : trafic poids lourds et dangereux, pollution atmosphérique, nuisances sonores...)
- Favoriser l'existence d'une offre de transport diversifiée mais encore peu adaptée aux besoins de la population
- Relier les quartiers périphériques de la ville sans réelle connexion de transports en communs avec le centre-ville
- Développer les réseaux de voirie et les maintenir à un niveau satisfaisant
- Relier le village du Vieux Cagnet et le centre-ville pour favoriser le tourisme
- Développer les modes de déplacement doux (piétons, vélos, co-voiturage...), notamment la liaison entre la route nationale et le centre-ville
- Réhabiliter les chemins ruraux, notamment dans la Plaine des Maures et lutter contre l'appropriation par les propriétaires privés

## THEME 2 : Préservation de la biodiversité des paysages & des ressources naturelles

Fiche n°5 : BIODIVERSITE

Fiche n°6 : PAYSAGES

Fiche n°7 : FORÊT

Fiche n°8 : EAU & ASSANISSEMENT

Fiche n°9 : ENERGIES & CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fiche n°10 : GESTION DES DECHETS

### Fiche n°5 : BIODIVERSITE

Les indicateurs de suivi de territoire	Chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces naturels remarquables (en ha)</li> <li>- Nombre d'espèces protégées d'intérêt communautaire (animales et végétales)</li> <li>- Nombre d'espèces patrimoniales remarquables (animales et végétales)</li> <li>- Nombre et linéaire de corridor écologique de bonne qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 d'arrêtés préfectoraux de protection Biotope               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Tortue d'Hermann Pardiguère – St Andrieux » : 858,5 ha</li> <li>➢ Tortue d'Hermann Roux Badelune : 33,36ha (projet du 20.06. 2011)</li> </ul> </li> <li>- 1 Réserve Naturelle Nationale : 5 276ha, dont 52% sur le territoire de la commune</li> <li>- 1 Projet d'Intérêt Général de Protection de l'Environnement (PIG) : 19 418,10 ha</li> <li>- 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : 7 500ha</li> <li>- 2 Sites d'Importance Communautaire (SIC)               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ La Plaine et le massif des Maures : 33 950 ha</li> <li>➢ Val d'Argens : 12 246 ha</li> </ul> </li> <li>- 2 Zones Naturelles d'Importance Ecologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de Type I               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Les Maures septentrionales : 4 792,30 ha</li> <li>➢ La Plaine des Maures : 3 847,40 ha</li> </ul> </li> <li>- 5 Zones Naturelles d'Importance Ecologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de Type II               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ La Plaine des Maures : 9 044 ha</li> <li>➢ Les Maures : 75 425,57 ha</li> <li>➢ La Vallée de l'Argens : 2 839,05 ha</li> <li>➢ La Vallée de l'Aille : 441,23 ha</li> <li>➢ Les Collines du Recoux : 1 061,05 ha</li> </ul> </li> <li>- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) : 4 537ha</li> <li>- 1 Site conservatoire du littoral : Le lac des Escarcets (91ha)</li> </ul>

Les espaces naturels représentent 60,1% du territoire de la commune, contre 30,7% pour les terres agricoles.

Le relief et les propriétés hydrologiques du sous-sol offrent au Cannet des Maures une situation paysagère particulière, entre plateaux, plaines et colline, ce qui multiplie les possibilités écologique de diversification. De ce fait, les formations végétales (hors cultures) observées sur l'ensemble de la commune sont très variées et couvrent tout le spectre écologique, des milieux les plus secs (formations xérophiles : lithosols, dalles rocheuses) aux plus humides (formations méso-hygrophiles, amphibies, et hygrophiles des eaux libres (cours d'eau, plans d'eau).

D'autre part, les milieux prioritaires de la commune sont extrêmement variés puisqu'ils sont constitués de pelouses sèches à annuelles basses (à espèces rares) et de pelouses amphibies (milieux alternativement détrempés puis asséchés) à fougères archaïques rares (Isoètes, ophioglosses) et d'orchidées.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire communal, plusieurs formations végétales présentes constituent des habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992.

C'est pourquoi, la commune fait l'objet d'une superposition de périmètres de protection :

➤ **ZNIEFF**

Le Cagnet des Maures est concerné par six zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Ces zones établies au début des années 80 sont actuellement en cours de réactualisation et sont alors appelées ZNIEFF deuxième génération.

- **2 ZNIEFF de type I-2ème génération :**

«Les Maures septentrionales» n°83-200-121 d'une superficie de 4792,3 ha  
 «La plaine des Maures» n° 83-211-150 s'étendant sur 3847,4 ha

- **4 ZNIEFF de type II-2ème génération :**

«La Plaine et massif des Maures» n°83-211-100 de 9 044 Ha  
 «La Plaine et massif des Maures» n° 83-200-100 d'une superficie de 75 425 ha  
 «La Vallée de l'Argens» n°83-139-100 d'une superficie de 2839 ha  
 «La Vallée de l'Aille» n° 83-210-100 d'une surface de 441,2 ha  
 «Les Collines du Recoux» n° 83-122-100 d'une superficie de 1061 ha

➤ **ZPS**

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9310110 « Plaine des Maures » désignée par Arrêté ministériel du 23 décembre 2003, issue de la ZICO «PAC14 - Plaine des Maures».

➤ **2 SIC**

Le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) FR9301622, « La plaine et le massif des Maures » d'une superficie de 33 485 ha.

Le périmètre du Site d'Intérêt Communautaire FR 9301626 « Val d'Argens » a aussi récemment été arrêté.

Outre ces périmètres d'inventaires, diverses mesures de protections ont été engagées et mise en place sur ce site. La plupart d'entre elles ont été engagées dans le cadre du Projet d'intérêt Général de la protection de la Plaine des Maures.

➤ **2 Arrêtés de protection Biotope de la tortue d'Hermann**

L'arrêté de biotope «Saint André - La Pardiguière», en date du 10 mars 2006, d'une superficie de 858,5 ha et plus récemment celui de Roux-Badelune du 20 juin 2011, sur 33,36ha.

➤ **Le Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection de la Plaine des Maures.**

Le 9 Août 1996, un arrêté ministériel définit un «périmètre de protection de la Plaine des Maures à l'intérieur duquel la qualité et la richesse biologique du site naturel justifie qu'en soient examinées les possibilités de protection».

Le 6 mai 1997, un arrêté préfectoral qualifie le projet de protection de la Plaine des Maures d'intérêt général.

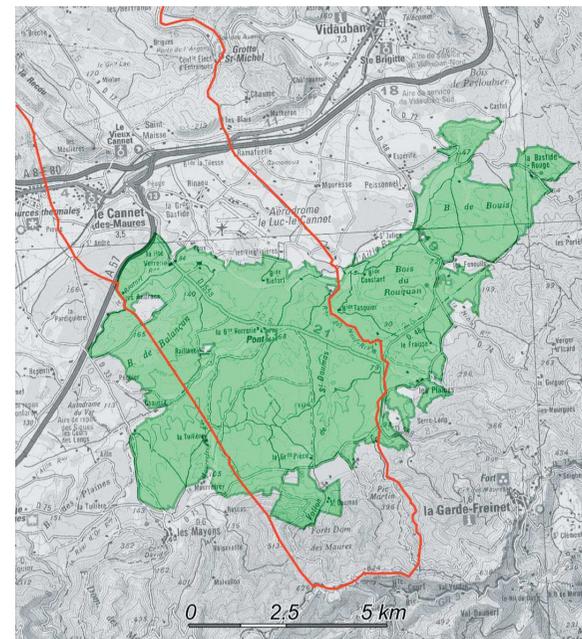
Le 19 novembre 2001, puis le 18 novembre 2004, l'intérêt général de la protection de cette plaine est renouvelé par arrêté préfectoral.

Notons que le PIG Plaine des Maures n'est pas une protection en soi, mais doit inciter à mettre en place diverses mesures de protection adaptées sur ce site.

La qualification d'« Intérêt Général », s'applique à un périmètre d'environ 19 317 ha.

➤ **La Réserve Naturelle Nationale**

La réserve naturelle nationale de la plaine des Maures d'une superficie de 5 276 ha a été classée par décret n°2009-754, le 23 juin 2009. Elle recouvre 50% de la commune du Cagnet des Maures.



Carte : Périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des maures  
 Source : Fond de carte IGN / Périmètre DREAL PACA

Le nombre important d'études et de prospections floristiques, travaux, thèses botaniques et phyto-sociologiques menées depuis la fin du XIXème siècle, sur le territoire de la commune et plus particulièrement dans la Plaine des Maures, permet de citer un nombre total de plus de 600 espèces végétales différentes, ce qui représente un enjeu considérable de conservation.

Les espèces « méditerranéennes » sont les plus nombreuses. Certaines espèces médio-européennes, et même centro-européennes sont présentes sur le territoire communal, ce qui relève d'un grand intérêt écologique. Aussi, la diversité floristique sur ces espaces est élevée et les paysages sont divers et multiples.

Ainsi, 46 sont considérées comme remarquables (dont un nombre particulièrement élevé d'espèces protégées) 21 espèces végétales sont protégées sur le plan national. L'une d'entre elles, la Spiranthe d'été ou *Spiranthes aestivalis*, est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats listant les espèces « à préserver ».

20 espèces végétales sont protégées sur le plan régional

1 espèce végétale est protégée sur le plan départemental : le Lys martagon ou *Lilium martagon*. Cette espèce est présente ici, en situation écologique exceptionnelle étant donné qu'il est considéré comme une espèce montagnarde.

Mais également, 31 espèces végétales sont inscrites au Livre Rouge des espèces menacées (27 d'entre elles sont protégées).

Il est aussi important de noter la présence de plusieurs espèces remarquables, mais non protégées, sur le territoire communal : Ophrys splendide (*Ophrys splendida*), l'Ophrys en forme d'araignée (*Ophrys arachniformis*), le Maceron perfolié (*Smyrniium perfoliatum*), l'Orge tête de Méduse (*Taeniatherum caput-medusae*)

Il est souligné ici la richesse exceptionnelle de la Plaine des Maures en orchidées indigènes, puisque 37 espèces de cette famille ont été observées, la commune du Cagnet des Maures en possédant avec certitude plus de 30.

### **La Faune**

Les enjeux faunistiques sont très importants du fait que la faune présente est très diversifiée, de par la multiplicité des milieux (ou habitats). Ainsi, se côtoient des milieux ouverts et secs (pelouses, vives rocheuses, ...etc.), des milieux humides (mares temporaires, ruisseaux intermittents), des milieux aquatiques et des milieux forestiers (chênaies liège, châtaigneraies, ...). Les espaces ouverts et héliophiles (formations herbacées basses, maquis bas, ...) sont présents de la même manière que les sciaphiles, tels que les formations arbustives et arborées (bois, forêts, ripisylves...).

Ainsi la commune du Cagnet des Maures accueille une grande richesse d'espèces d'animaux rares et patrimoniales (reptiles, chauves-souris, insectes, oiseaux...)

La commune du Cagnet des Maures est impactée, en particulier le Plan National d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann.

La biodiversité locale est soumise à un certain nombre de menaces :

- Une urbanisation qui a tendance à progresser, alliée au mitage des milieux naturels et agricoles
- La rupture de corridor écologique, qui provoque l'isolement des milieux naturels et de leurs espèces végétales et animales
- Les infrastructures et grands projets qui se développent sur le territoire (LGV, autoroute, voie ferrée...), qui contribuent à isoler les populations en morcelant les habitats
- La pollution des milieux naturels (eau, sol...) par l'agriculture intensive ou un entretien des équipements urbains peu ou pas adaptés, notamment dans la Plaine des Maures
- La prolifération des espèces invasives dans les milieux naturels, au détriment des espèces endémiques
- Actes d'incivisme de la population : décharges sauvages, utilisation de véhicules motorisés hors des voies publiques...

### ➤ **Natura 2000**

La commune du Cagnet des Maures possède de nombreux espaces de protection, notamment au niveau de Natura 2000 :

- La Plaine des Maures, qui s'étend sur 33 950ha, dont la gestion est confiée à la communauté de Communes du Cœur du Var
- Val d'Argens, dont le Service Rivières et milieux aquatiques de la direction de l'Environnement du Conseil Général du Var est gestionnaire.

### ➤ **Un patrimoine peu, voire mal connu du grand public**

Le territoire du Cagnet des Maures bénéficie d'une biodiversité remarquable, qui va bien au-delà des mesures de protection nationale et compile les zonages réglementaires.

Cependant, ce patrimoine reste mal connu des habitants de la Plaine et est peu, voire mal valorisé du point de vue touristique.

Les acteurs locaux se mobilisent pour améliorer cette situation : associations locales, CEEP (Conservatoire Etudes et Ecosystèmes de Provence), la Communauté de Communes du Développement Durable.

De plus, la commune organise, lors des semaines dédiées (Semaine du Développement Durable...), des animations et des conférences sur les problématiques liées à la biodiversité et au Développement Durable.

**La compétence tourisme appartient à la Communauté de communes Cœur du Var.**

**Projets municipaux et initiatives en cours :**

➤ **Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures :**

La commune du Cagnet des Maures s'est engagée à respecter la politique de préservation de la biodiversité de la réserve.

➤ **Schéma de restauration du Riautord**

En collaboration avec Le Luc en Provence, la commune a entrepris une gestion de ses milieux aquatiques, sur les rives du Riautord. Une Déclaration d'Intérêt Générale a été signée le 06.12.2011, afin que la commune se substitue aux riverains pour entretenir le cours d'eau.

➤ **Actions citoyennes en faveur de l'environnement**

Chaque année, le Cagnet des Maures organise des journées en faveur de la préservation de la biodiversité, comme le nettoyage du lac Cagneti, en partenariat avec les associations locales.

➤ **Présence du Comité Communal Feux de Forêt**

Le CCFF de la commune assure la prévention, la surveillance et la lutte contre les incendies de forêts. Un comité de secteur est en cours de création.

➤ **Entretien raisonné des espaces verts de la commune**

La commune n'utilise pas de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien de ses espaces verts, et privilégie la lutte biologique, ce qui lui permet d'avoir peu d'impact sur l'environnement local

➤ **Sentier de La Boudraque**

La commune s'inscrit dans la Plaine de Maures et a donc souhaite mettre en valeur ce patrimoine en créant le parcours de randonnée (pédestre, équestre et cycliste), qui reliera le center de la ville au lac Cagneti et au lac des Escarcets. Le 11 septembre 2011, le premier tronçon du sentier a été inauguré.

➤ **ECO ECOLE**

La commune est fortement engagée dans l'éducation à l'environnement des enfants scolarisés aux écoles maternelle et primaire, des actions sont programmées chaque année et les enfants sont sensibilisés : jardin bio, récupération des eaux de pluies, tri des déchets ...

➤ **Stratégie Nationale pour la biodiversité**

La commune a adhéré en 2010 à la stratégie nationale pour la biodiversité.

**AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire qui bénéficie d'une richesse naturelle exceptionnelle, représentée par des espèces faune/flore endémiques protégées</li> <li>- Complémentarité écologique des différents communes voisines, ce qui favorise les échanges interspécifiques et permet d'augmenter les spécificités écologiques du territoire</li> <li>- Mesures en place pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité locale (Natura 2000, PIG, APB, RNN...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une richesse naturelle peu, voire mal connue de la population locale et peu mise en valeur auprès du grand public</li> <li>- Destruction des espaces naturels due au développement de l'urbanisation qui fractionne les habitats et isole les populations</li> <li>- Pollution des milieux naturels par des activités anthropiques non maîtrisées (dégagements d'eaux usées dans la nature, utilisation de produits phytosanitaires, etc.)</li> <li>- Les actes d'incivisme des habitants en milieu naturel (dépôts sauvages d'ordures, ramassage d'espèces protégées...)</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les activités d'Education au Développement Durable sur le territoire en termes de tourisme et d'animation</li> <li>- Encourager l'agriculture extensive, voire l'agriculture biologique, véritable opportunité pour pérenniser la biodiversité locale et maintenir les corridors écologiques</li> <li>- La mise en œuvre prochaine du Schéma de restauration, mise en valeur et d'entretien du Riautord et de ses affluents</li> <li>- Prise en compte des objectifs de préservation et de valorisation de la biodiversité dans le PADD (Plan d'Aménagement de de Développement Durable), lors de la récente révision du PLU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La menace de cloisonnement et de destruction des milieux naturels lors de la mise en place de grands projets urbains (LGV, Aménagement et urbanisation de quartier...)</li> <li>- Le centre de Stockage de Déchets Non Dangereux du Balançon.</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°5 « Biodiversité »:**

- Garantir la pérennité de la biodiversité (vigilance sur les protections mono espèce)
- Préserver les activités traditionnelles et l'agriculture notamment dans la Réserve Nationale de la Plaine des Maures
- Préserver les activités traditionnelles dans les secteurs protégés
- Sensibiliser la population et les touristes à la richesse du territoire
- Lutter contre les dépôts sauvages

**Fiche n°6 : PAYSAGE**

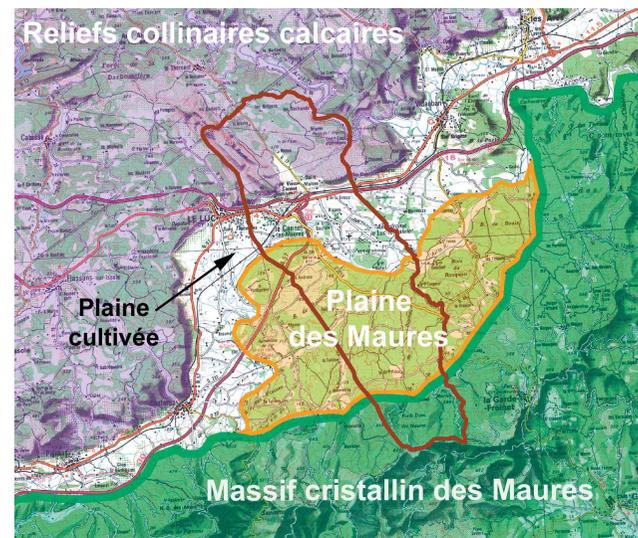
**Les indicateurs de suivi de territoire**

- Composition géomorphologique du territoire
- Evolution et évaluation de l'occupation des sols
- Part de surface agricole, urbaine et naturelle (en % et en ha)
- Monument historique (église du Vieux Cannet et place principale site protégé)

**Quelques chiffres clés**

- 9% du territoire se situe en zone urbaine ou à urbaniser (678ha)
- 60,1 % de l'espace constitue les zones naturelles de la commune (6 683ha)
- L'espace agricole occupe 30,7% du territoire, soit, 2 260ha

La forme allongée et la situation géographique sur la dépression permienne de la commune induisent la distinction de quatre unités paysagères sur le territoire.



Carte : Schéma délimitant les principales unités géomorphologiques.

Source : PLU du Cannet des Maures

➤ **Les reliefs calcaires au Nord**

Issus de formations calcaires grises, ponctués de marnes ou de bauxite, ils constituent la limite visuelle Nord de la Plaine des Maures, avec comme point d'appel essentiel, le village médiéval du Vieux Cannet.

Les principaux reliefs collinaires se nomment « Pic Martin », « Le Recoux », « le Meren » ou « Le Défens d'Embuis ». Ils culminent respectivement à 628m, 430m, 382m et 202m d'altitude.

Le village du Vieux Cannet est quant à lui, perché à 247 m d'altitude.

La colline du Recoux a fait l'objet jusqu'en 1991, d'une extraction de bauxite. Plus à l'Est, le Défens d'Embuis, accueille encore aujourd'hui une carrière de granulats calcaires.

Au sud, le massif culmine à 628 m et le Pic Martin présente un balcon sur le golfe de St Tropez.

La mine de plomb de Saint Daumas est aujourd'hui abandonnée.

➤ **La plaine cultivée**

Datant du Permien, la plaine est formée essentiellement d'alluvions récents qui, associés à l'absence de reliefs, lui confère de riches propriétés pour la viticulture. Ainsi, la vigne occupe la majeure partie de la plaine.

Les infrastructures de communications ont également trouvées leur place au cœur de cette dépression permienne.

➤ **La plaine des Maures**

Cet ensemble est formé par une succession de plateaux, de collines basses n'excédant pas 135m et de cours d'eau variés tels que le Réal-Martin, le Riautort ou l'Aille.

Les petits bassins cultivés alternent avec des affleurements de pétilites et de grès dont les couleurs rouges caractérisent fortement les lieux.

On y trouve Le pont de l'Aille classé Monument Historique.

➤ **Le massif des Maures**

Ce massif cristallin dont les points culminant atteignent 628 m d'altitude, délimite la limite Sud du territoire.

D'autre part, du fait de sa position perché, le village médiéval, du Vieux Cagnet constitue un point de vue paysager remarquable sur la plaine des Maures et son massif. De plus, son église est classée aux Monuments historiques depuis 1862. La place principale du Vieux Cagnet bénéficie, quant à elle, d'une Protection des sites, depuis 1934.

**Projet municipaux et initiatives en cours :**

➤ **Mise en place d'un règlement local de publicité**

Il permet de limiter la prolifération de panneaux publicitaires le long des routes du village, notamment le long de la RDN7

➤ **Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement durable)** intègre la préservation du patrimoine paysager de la commune

➤ **Opération de rénovation des façades de la mairie** et de l'ensemble des bâtiments municipaux

➤ **La piste de la Boudraque** permet de relier le centre-ville du Cagnet des Maures à la Plaine des Maures et ainsi de profiter des paysages de cette dernière.

➤ **Les Travaux d'amélioration dans le village du Vieux Cagnet** – Prise en compte au PLU du PIG paysage.

**AFOM**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversité géomorphologique de la commune permet une diversité dans la végétation et les habitats</li> <li>- La préservation des paysages de leur faune et de leur flore grâce au PIG de la Plaine des Maures et la mise en place de la réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures</li> <li>- La diversité des paysages qu'offre la commune représente une richesse exceptionnelle</li> <li>- Le Cagnet des Maures a su préserver sa ruralité, malgré la pression foncière</li> <li>- Existence et entretien de nombreux espaces verts sur la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La menace de destruction des paysages non protégés de la commune</li> <li>- L'étalement urbain.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de nouvelles activités sur la commune, grâce à la découverte des paysages : Tourisme, Animation sur la commune, Education au Développement Durable, notamment avec la piste de la Boudraque</li> <li>- La préservation d'éléments patrimoniaux identitaires tels que le village du Vieux Cagnet et les éléments bâtis : ponts, édicules</li> <li>- La protection et l'entretien des rivières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Balançan, site d'enfouissement des déchets, représente une verrière paysagère pour la commune</li> <li>- Le projet de LGV risque d'avoir un fort impact paysager et risque de défigurer cet environnement privilégié</li> <li>- Possibilité de perdre le caractère rural de la commune à cause d'une urbanisation parfois peu maîtrisée</li> <li>- Peu de moyens sont mis en place pour valoriser le patrimoine architectural du Vieux Cagnet</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°6 « Paysages »:**

- Préserver la grande diversité de paysages typiquement méditerranéens
- Travailler et renforcer le centre urbain en définissant un paysage notamment à travers le renouvellement urbain.
- Intégrer les protections paysagères dans les documents et les travaux à réaliser
- Créer des entrées de ville
- Mettre en valeur le Vieux Cagnet

Les indicateurs de suivi de territoire
- Surface forestière totale
- Surface de forêts domaniales
- Surfaces de forêts communales/privées
- Nombre de propriétaires forestiers
- Nombre de Plans Simples de Gestion (PSG)
- Nombre de forêts privées certifiées PEFC
- Linéaire de DFCE
- Surface intégrée dans le PIDAF
- Surface / % d'espaces naturels

Quelques chiffres clés
- 3 797 ha recouvrent la commune du Cimet des Maures
- 125,20 ha de forêts domaniales
- 148,90 ha de forêts communales
- 629 propriétaires pour une surface cadastrale de 3 073 ha
- 5 propriétaires disposent d'un Plan simple de gestion (PSG) pour 440 ha
- 1 PSG en cours d'élaboration pour 30 ha.
- Aucune forêt certifiée PEFC pour le moment.
- 60,3 %, soit 4 447,10 ha d'espaces naturels forestiers

La forêt couvre plus de 45% du territoire de la région PACA et 3 797ha, soit 51,56 % de la commune du Cimet des Maures. La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participe à l'aménagement du territoire en vue du développement durable.

Cette gestion durable doit garantir la diversité biologique, la productivité et la capacité de renouvellement de la forêt, en s'appuyant sur le code forestier.

La plupart des structures forestières sont implantées dans la ville voisine du Luc en Provence :

- Le Pôle forestier, dans les locaux de la Communauté de Communes du Cœur du Var (l'Association des communes forestières du Var, l'Office National des Forêts, l'Association Syndicale de la Subéraie Varoise)
- La Maison de la Forêt : Centre Régional de la Propriété Forestière, le syndicat des propriétaires forestiers du Var, la Coopérative Provence Forêt

#### ➤ **Les Maures, une forêt emblématique du Var**

Unité cristalline au sein d'une Provence calcaire, le massif des Maures tire son nom de la couleur sombre de ses roches et de son couvert forestier, ainsi que du souvenir de la présence des Sarrazins aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, selon plusieurs historiens. Le terme « Maure » était, en effet, communément attribué par les populations de langue romane aux Berbères et aux Arabes.

Les Maures intérieurs restent, malgré les incendies estivaux des dernières décennies, une zone forestière densément et magnifiquement boisée. L'arbre quasi emblématique des Maures est le chêne-liège (*Quercus suber*). Mais on rencontre aussi fréquemment, en remontant les pentes et vers les crêtes, le chêne vert (*Quercus ilex*), arbre noble au feuillage dense et sombre, au port moins tourmenté que celui du chêne-liège. Le chêne pubescent (*Quercus pubescens*) se mêle souvent à ces deux espèces.

Le châtaignier, une des bases de l'économie rurale traditionnelle, est le plus ancien arbre planté en verger par l'homme, dans les Maures, il y a plusieurs siècles.

Les Maures comptent aussi des pinèdes remarquables (pin d'Alep *Pinus halepensis* et pin maritime *Pinus pinaster*), malheureusement plus vulnérables à l'incendie. Deux arbustes au feuillage persistant et bien luisant à la lumière profitent de cette forêt : l'arbousier, aux fruits savoureux, et le houx qui, dans certains ubacs, atteint les proportions d'un bel arbre.

#### ➤ **Les modes de gestion**

##### - **La forêt domaniale :**

Un plan d'aménagement d'ensemble de la forêt domaniale de la Plaine des Maures a été rédigé en 2011 par l'ONF, il est en attente de validation. Il concerne :

- La forêt des Jaudeliers (45ha)
- La forêt des cinq Cèdes (80,20ha)

##### - **La forêt communale :**

Le plan de gestion élaboré par l'ONF est caduc depuis longtemps, une révision est prévue courant 2012-2013.

#### ➤ **Les forêts privées**

La forêt privée recouvre 3 073ha de la commune, soit 80,93% des forêts du Cimet des Maures. Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) est chargé de promouvoir une bonne gestion forestière auprès des 529 propriétaires.

Ces forêts morcelées rendent leur gestion compliquée. Les propriétaires possédant 25ha de forêt non dispersés ont l'obligation de réaliser un Plan simple de Gestion. Il a pour but d'améliorer et de mettre en valeur les peuplements forestiers à travers un programme d'objectifs, lui-même décliné en travaux à réaliser.

Le propriétaire peut réaliser son Plan Simple de Gestion lui-même, ou le confier à l'ASL (Association Syndicale Libre) de la subéraie varoise ou à la coopérative Provence Forêt. Les PSG doivent tous être validés par le CRPF.

9 propriétaires de la commune adhèrent au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var pour une surface de 947 ha.

5 propriétaires qui possèdent un PSG adhèrent à l'ASL de Gestion de la subéraie varoise.

De plus, la préservation de la biodiversité sur le territoire permet d'encadrer la gestion forestière de ces forêts dans le cadre des contrats Natura 2000 :

- 3 contrats Natura 2000 concernent la régénération des subéraies sur 10 ha mais ils engendrent des problèmes liés au sylvopastoralisme)
- 1 contrat Natura 2000 concerne l'ouverture d'une piste d'envol pour chiroptère par régularisation du Pin Maritime sur 1,6 ha
- 1 contrat Natura 2000 concerne la création d'un corridor biologique sur une surface de 3m x 100m

➤ **La biodiversité**

Les principales essences sont :

- Au Sud : Pin Maritime, Chêne Liège, Pin Parasol, Maquis
- Au Nord : Pin d'Alep, Chêne vert, Chêne blanc

La forêt de la commune possède une valeur environnementale forte, reconnue au niveau national avec la présence de la Réserve Nationale de la Plaine des Maures, du Réseau Natura 2000 des ZNIEFF et de ses arrêtés Biotopie. La particularité de cette réserve est de permettre les activités traditionnelles : chasse, pêche, promenade, cultures agricoles, qui contribuent à la biodiversité.

Les zones Naturelles « PIG » (Programme d'Intérêt Général de la Plaine des Maures) couvrent la partie sud du territoire, pour prise en compte des protections environnementales dans cette partie du territoire.

Du point de vue de leur classement, 39% des zones NB (180 hectares) ont été inscrites en zones urbaines lors de la révision du PLU, en raison de l'urbanisation existante, de la desserte par les réseaux et de la proximité à l'agglomération.

Le zonage naturel (N) porte sur deux grandes entités :

- Au Nord, les collines et espaces naturels calcaires orientées nord-ouest, sud Est (dont le Recoux et le Meren), jusqu'aux abords du fleuve Argens.
- Au Sud, les espaces Plaine et Massif des Maures, fortement concernés par des protections environnementales.
- **EBC**

Au POS, les Espaces Boisés Classés représente 1695,5 ha, soit 23% de la surface communale.

- **Arrêté de protection biotope**

**2 arrêtés de protection Biotopie concernant la tortue d'Hermann** pour la préservation et le renforcement de l'espèce: la Pardiguère – St Andrieux sur 858,5 ha et Roux Badelune : 33,36ha (projet du 20.06. 2011).

Ce reptile est l'un des plus menacés à l'échelle européenne et mondiale.

En France, elle ne subsiste désormais plus qu'en effectifs réduits dans le Var et en Corse.

Ainsi, un Plan National d'Actions en faveur de la Tortue d'Hermann a été établi pour la période 2009 – 2014.

Il a permis d'établir une carte de sensibilité qui hiérarchise les enjeux relatifs à cette espèce au sein de son aire de répartition varoise.

Parmi ces programmes, l'Agence Régionale Pour l'Environnement coordonne, depuis janvier 2010, un programme LIFE+ Nature sur la conservation des populations françaises continentales de tortues d'Hermann. En effet, cette espèce est considérée comme "vulnérable" par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Malgré les mesures mises en œuvre depuis une vingtaine d'années, la régression permanente des populations de tortue d'Hermann n'a pu être enrayerée.

Depuis le 1er janvier 2010, pour une durée de 60 mois, plusieurs partenaires sont impliqués dans un nouveau programme européen LIFE+ Nature pour la préservation des habitats et des populations de cette espèce à forte valeur patrimoniale. Ce projet d'envergure a permis de doter de 2.7 millions d'euros ce programme, co-financé à 50% par la commission européenne. Il prévoit, en outre, plus d'une trentaine d'actions concrètes sur le terrain

- **Terrains du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN)**

La commune compte également quatre terrains propriété du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN):

- « Les Jaudelières » (32 ha)
- « Le pont naturel d'Entraignes » (2,6 ha)
- « Le vallon de Saint-Damas » (114 ha)

➤ **Les activités de pleine nature**

Fort de ses potentialités naturelles et écologiques, la commune du Cagnet des Maures souhaite développer les activités de pleine nature (randonnée pédestre, équestre, en calèche ou à vélo) pour dynamiser le tourisme local.

En ce sens, un sentier de découverte, tout public, afin de relier le centre-ville à la Plaine des Maures est en projet, le 1<sup>er</sup> tronçon a été inauguré en septembre 2011.

L'ouverture de la voie verte demande la mise en œuvre de dispositifs permettant de pallier aux jets de détrit, dépôts sauvages, pratique des véhicules motorisés.

La présence de gardes semble nécessaire pour gérer la circulation des véhicules motorisés notamment.

➤ **Le risque de feux de forêt**

Ce risque est omniprésent sur le département et la commune du Cimetière des Maures est d'autant plus concernée que son territoire s'étend sur une grande partie du Massif des Maures, espace boisé et préservé.

En effet, environ la moitié de la superficie de la commune est boisée.

Depuis 1962, 11 incendies ont eu lieu sur la commune et ont détruit 3 302 ha de forêt.

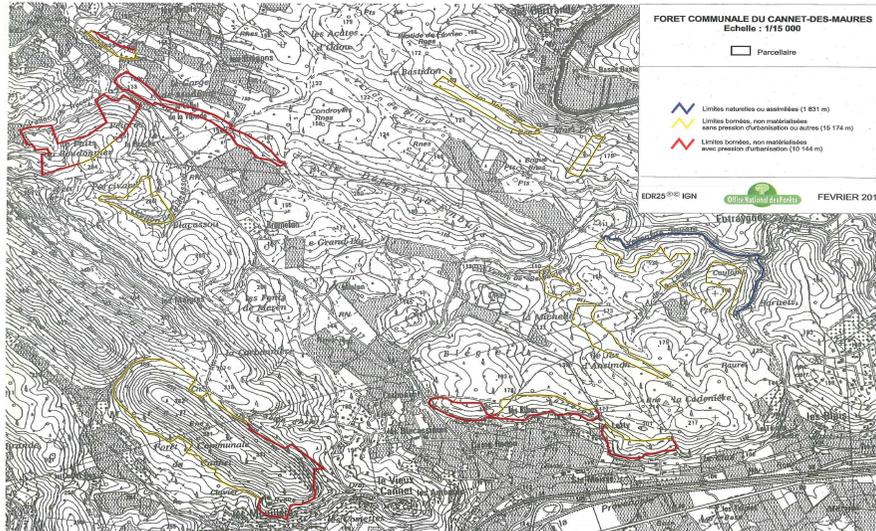
Les principaux incendies ont eu lieu :

Année	Surface incendiée sur la commune (Ha)	Surface totale de l'incendie (Ha)
1962	330	618
1962	96	697
1975	71	1663
1979	2406	6016
1979	40	40
1981	7	7
1981	6	6
1981	2	2
1981	42	42
1999	1	52
2003	301	2718
<b>TOTAL</b>	<b>3 302</b>	<b>11 861</b>

Inventaire des incendies survenus sur la commune depuis 1962

Source : DDAF du Var - Septembre 2003

Les points sensibles dans la lutte contre les incendies sont les maisons individuelles, les fermes et les décharges. Aussi le territoire communal est majoritairement concerné par la réglementation pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).



Carte de la forêt communale du Cimetière des Maures  
Source : Office National des Forêts



De plus, un **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** est en vigueur sur le territoire «Cœur du Var», donc sur la commune du Cagnet des Maures. Elaboré en 1984, ce document a été révisé en 1993 puis en 2007.

Par ailleurs, notons l'existence de plusieurs arrêtés préfectoraux pris dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts :

- celui du 5 avril 2004 qui régleme l'emploi du feu,
- l'arrêté du 15 mai 2004 qui édicte les mesures de débroussaillage obligatoires sur le département et,
- celui du 6 mai 2006 réglemant la pénétration dans les massifs forestiers du Var.

Récemment, des Plans de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêts (PPRif) ont été prescrits pour plusieurs communes du Var. Cependant le Cagnet des Maures n'est pas concerné par la mise en place de cette mesure à ce jour.

Sur la commune, la surface concernée par le PIDAF représente 469 ha, qui se décomposent de la façon suivante :

- 288 ha à conserver
- 33 ha à prévoir en extension
- 148 ha représentent des axes stratégiques existants

➤ **L'exploitation forestière**

Le Var, avec 318 000ha de forêts exploitées, se classe en 2<sup>ème</sup> position des départements forestiers de PACA, derrière les Landes.

9 propriétaires de la commune adhèrent au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var pour 947 ha.

5 propriétaires adhèrent à l'ASL de Gestion de la Subéraie varoise.

Cependant, la forêt varoise reste sous exploitée pour les raisons suivantes :

- Un déficit des acteurs dans le domaine de l'exploitation forestière
- Une activité peu viable économique du fait du grand morcellement des parcelles, de la multitude de propriétaires forestiers
- Une productivité faible (qualité du bois médiocre...)
- La faible qualité des produits forestiers produits
- Des conditions d'exploitations souvent difficiles (topographie, accessibilité des sites...)
- Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)

➤ **Le plan sylvo pastoral**

Un plan sylvo pastoral est existant qui concerne le massif des Maures mais aussi la Plaine et qui chaque année permet l'entretien doux des zones débroussaillées.

➤ **La certification PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)

La certification PEFC est un système européen de certification de la gestion durable des forêts.

Pour le moment aucune des forêts présente sur la commune n'a la certification PEFC. Cependant, si le plan d'aménagement de la forêt domaniale et le plan de gestion de la forêt



communale, de l'ONF, est adopté, ils permettront une certification PEFC des bois domaniaux et communaux.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- La commune du Cagnet des Maures adhère à la **charte forestière de territoire des Maures**
- Délibération du Conseil Municipal pour **la création d'un syndicat mixte qui porte la charte forestière de territoire**
- **Relance d'un plan de gestion des forêts communales**, avec l'ONF
- **Mise en place des Comités de Secteurs**, depuis les incendies de 2003

Ils permettent de :

- Favoriser les échanges entre les différents acteurs concernés par la protection de la forêt (interfaces boisés/bâti)
- Disposer d'une meilleure connaissance des interfaces forêts/habitation, grâce à la cartographie du débroussaillage
- Améliorer la protection de l'habitat individuel
- Soutenir la mise en œuvre de projets spécifiques renforçant la protection des zones à forts enjeux

En contrepartie, le Conseil Général met à disposition des motopompes pour intervenir rapidement en cas de départ d'incendie

- **2 arrêtés de protection Biotope pour la Tortue d'Hermann** pour la préservation et le renforcement de la biodiversité : la Pardiguère – St Andrieux sur 858,5 ha et Roux Badelune : 33,36ha (projet du 20.06. 2011)
- **Schéma de restauration du Riautord**

En collaboration avec Le Luc en Provence, la commune a entrepris une gestion de ses milieux aquatiques, sur les rives du Riautord, notamment les ripisylves. Une Déclaration d'Intérêt Générale, a été signée le 06.12.2011, afin que la commune se substitue aux riverains pour entretenir le cours d'eau.

## AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire en grande partie occupé par la forêt, principalement grâce à la richesse et la variabilité des conditions pédologiques et climatiques</li> <li>- Présence des CCFF sur le territoire qui permettent une gestion rapide et efficace, (surveillance et une intervention) en cas de feux de forêt</li> <li>- Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)</li> <li>- Le Plan Sylvo Pastoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actes d'incivisme répétés : dépôts sauvages d'ordures, déchets et détritux, fréquentation par des véhicules à moteur hors circulation publique, ramassage d'espèces protégées</li> <li>- Risque majeur d'incendie sur la commune, particulièrement en période estivale et par temps de Mistral</li> <li>- Une démobilisation de la population en termes de surveillance et surtout de débroussaillage de propriétés privées</li> <li>- Peu de projets et d'acteurs de la filière bois sur le territoire</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs du PADD de la révision du PLU encourage l'arrêt de la progression de l'urbanisation, afin de maîtriser l'étalement urbain et le mitage</li> <li>- L'EDD et la découverte de la nature représente une opportunité de mise en valeur du patrimoine naturel du territoire</li> <li>- L'émergence ne nouvelle filière d'exploitation du bois au travers d'une éco-construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mitage de la forêt accentue le risque de départ d'incendie de forêt et la fréquentation non maîtrisée.</li> <li>- Fermeture de la forêt qui n'est plus valorisée</li> <li>- Perte de la faune aquatique si les ripisylves ne sont pas entretenues</li> </ul>

### Enjeux – Fiche n°7 « Forêt »:

- Développer la prévention et l'information pour lutter contre les incendies de forêts
- Favoriser les actions du schéma Départemental de la Forêt visant la relance de la filière bois énergies
- Encourager les initiatives de remise en culture de la forêt (châtaignes, oliviers...)
- Créer un comité de secteur
- Accompagner le renforcement du CCFF

## Fiche n°8: EAU

### a) Alimentation en eau potable

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation moyenne d'eau potable/habitant/an</li> <li>- Nombre d'abonnés</li> <li>- Rendement du réseau</li> <li>- Besoin en eau le jour de pointe</li> <li>- Proportion d'eau distribuée produite par les forages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation moyenne d'eau par habitant : 33m<sup>3</sup>/hab/an (Le Luc en Provence : 54m<sup>3</sup>/hab/an ; PACA : 107 m<sup>3</sup>/hab/an ; France : 91 m<sup>3</sup>/hab/an</li> <li>- Nombre d'abonnés : 1 780</li> <li>- Rendement du réseau : 81,52% (France : 72%)</li> <li>- Besoin en eau le jour de pointe : 1 311 m<sup>3</sup></li> <li>- Proportion d'eau produite par les forages de la commune : 3 120 m<sup>3</sup>, soit 8,76%</li> <li>- Proportion de forages privés sur la commune (estimation : 806)</li> </ul>

#### ➤ Des ressources variées et de bonne qualité

La mairie s'occupe de la gestion de la ressource en eau de la commune en régie directe. Le réseau parcourt environ 61km de canalisations. La population consomme environ 356 000m<sup>3</sup> d'eau par an.

#### ❖ Les ressources propres

L'eau distribuée par la commune est pompée en 2 points de la commune :

- le forage de Méren, situé à flanc de colline qui descend jusqu'à 156m de profondeur, qui possède une eau de très bonne qualité. Chaque année la commune puise à peu près 67 110m<sup>3</sup>, soit 18% des ressources utilisées.
- Le puits Amont d'une profondeur de 22m, dont l'eau est parfois chargée en minéraux, la consommation moyenne est de 80 866m<sup>3</sup>, soit 22% de la consommation totale.

Chaque année, les équipes techniques de la commune mettent en place et suivent les contrôles suivants :

- Un examen régulier des installations
- Un contrôle de l'efficacité de la désinfection
- Un programme de tests et d'analyses en fonction des risques que peuvent présenter les installations.

Bactériologiquement, toutes les analyses sont conformes aux normes françaises

Chimiquement, les analyses sont satisfaisantes : pH et turbidité conformes, mais l'eau possède une minéralisation excessive.

#### ❖ Le Syndicat intercommunal des Eaux de la source d'Entraigues (SIAE)

En plus des ressources propres (exploitation des nappes phréatiques par les forages) de la commune, le Cagnet des maures s'approvisionne en eau auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la source d'Entraigues (SIAE).

Il compte à ce jour deux réservoirs, situés au Vieux Cagnet de 1 500m<sup>3</sup> et 1 000m<sup>3</sup>.



L'usine se situe à la limite entre les communes de Vidauban et du Cagnet des Maures. Le SIAE dessert 8 autres communes : Le Luc en Provence, Les Mayons, Le Thoronet, Gonfaron, Taradeau, La Garde Freinet, Lorgues et St Antonin.

Chaque année, la commune achète des volumes complémentaires d'eau au SIAE, afin de compenser les déficits sur les autres ressources communales.

Au total, la production en eau potable destinée à la commune de Le Cagnet des Maures est en moyenne de 398 000m<sup>3</sup> par an.

La partie des eaux achetée au Syndicat Intercommunal des Eaux de la source d'Entraigues fait l'objet d'analyses de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et de Véolia qui est le fermier du SIAE.

Ces contrôles interviennent dans trois contextes différents :

- Le contrôle officiel
- La surveillance du délégataire (surveillance permanent de la qualité de l'eau, suivi des non-conformités)
- Des analyses supplémentaires réalisées pour les besoins des services (suivi des travaux, études, lavage des réservoirs...)

➤ **Une consommation au rythme des saisons**

La consommation moyenne annuelle par habitant est de 54m<sup>3</sup>/hab/an, elle se situe dans la moyenne nationale (91m<sup>3</sup>/hab/an), elle est bien inférieure à la moyenne régionale (107m<sup>3</sup>/hab/an). Cette consommation suit le rythme saisonnier et augmente donc fortement en période estivale, en raison de l'arrivée des estivants, du remplissage des piscines de l'arrosage des jardins municipaux et privés.

➤ **Le réseau d'eau pour la sécurité incendie**

Le réseau d'eau pour la sécurité incendie de la commune est suffisant, en effet, les poteaux incendie, au nombre de 110 couvrent l'ensemble de la commune. A cet inventaire, s'ajoutent les 9 fontaines et autres points d'eau.

Cependant, certains poteaux ne sont pas conformes à la réglementation du fait que le diamètre des canalisations est insuffisant, en raison des pertes de charges engendrées et du linéaire important. Ainsi, le débit de 60L/s est atteint mais souvent sans pression suffisante.



**Projets municipaux et initiatives en cours**

- La commune remplace progressivement les vieilles canalisations, les travaux doivent toucher à leur fin en 2012 :
  - Remplacement du réseau AEP au Chemin de St Clair
  - Extension du réseau AEP sur la Route du Vieux Cagnet et à l'Oratoire
- Les vannes défectueuses sont régulièrement changées et réglées pour éviter toutes pertes supplémentaires inutiles.
- La commune du Cagnet des Maures accueille le passage de la liaison du Canal de Provence du lac de Ste Croix au lac de St Cassien.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la source d'Entraigues prévoit de construire un troisième réservoir de 2 500m<sup>3</sup> au Vieux Cagnet. Il devrait être opérationnel pour la fin 2014, début 2015.
- La commune remplace les systèmes d'arrosage par du goutte-à-goutte, afin de permettre des économies d'eau.
- La municipalité a choisi de remplacer certaines pelouses consommatrices d'eau par du gazon synthétique, pour limiter l'arrosage
- Campagne annuelle de réduction et de résorption de fuites
- **Schéma de restauration du Riautord**

Avec Le Luc en Provence, la commune a mis en place une gestion de ses milieux aquatiques, sur les rives du Riautord. Une Déclaration d'Intérêt Générale, a été signée le 06.12.2011, afin que la commune se substitue aux riverains pour entretenir le cours d'eau – démarrage des travaux.

## b) Assainissement

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- nb de foyers raccordés au système d'assainissement collectif</li> <li>- nb de foyers non raccordés au système d'assainissement collectif</li> <li>- Proportion de système d'assainissement non collectif jugée défavorable</li> <li>- Nombre/volume de produit de déstassement de STEP dans le milieu naturel</li> <li>- Proportion d'eaux parasites dans le total collecté de la STEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 592 foyers sont raccordés au système d'assainissement collectif, soit 89,44 % de la population</li> <li>- 463 foyers ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif, soit 26%</li> </ul>

1 780 foyers sont raccordés au système d'assainissement collectif, soit 89,44% de la population, contre 463 foyers qui possèdent un SPANC (Système d'assainissement Non collectif).

Le réseau séparatif est constitué de 31,27km de conduite gravitaire.

Les eaux collectées sont traitées dans la station d'épuration (STEP) de la commune, construite en 1988, d'une capacité de 3 000 équivalents habitants.

Les eaux usées collectées sont essentiellement d'origine domestique, dans la mesure où il n'y a pas d'industrie, ni ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) raccordée au réseau.

Caractéristiques de dimensionnement de la STEP du Cannet des Maures	Valeur	Unité
Capacité nominale	3 000	EH*
Débit de pointe	62,33	m <sup>3</sup> /h
Débit journalier	582,3	m <sup>3</sup> /j
Débit moyen horaire (sur 24h)	24,399	m <sup>3</sup> /h
Charge nominale en DBO5	4,67	mg/L
Charge nominale en DCO	38,92	mg/L
Charge nominale en MEst	9	mg/L

\* EH : Equivalant – habitant

En période sèche, les charges hydrauliques polluantes traitées sont inférieures aux capacités nominales de la station d'épuration.

Paramètres	Rendement	Norme réglementaire
MES	93,52	80
DCO	88,11	75
DBO5	96,5	90
NTK	81,32	70

Au contraire, par temps de pluie, les eaux claires parasites représentent une part importante du total des collectées, d'autant que beaucoup de quartier ne possèdent pas de réseau d'évacuation des eaux pluviales.

En effet, lors d'épisodes pluvieux de forte intensité, les charges hydrauliques polluantes reçues pas la STEP sont supérieures aux charges de traitement.

Une partie des effluents se déverse donc dans le milieu récepteur (cours d'eau) sans traitement préalable.

Les eaux claires parasites peuvent avoir plusieurs origines :

- Les eaux parasites permanentes : fuite du réseau AEP (Adduction Eau Potable)
- Les eaux parasites pluviales qui s'infiltrent dans le réseau, notamment à cause d'un réseau sous-dimensionné pour drainer les eaux pluviales
- Saturation de la station d'épuration qui doit traiter des volumes parfois importants

Aussi, l'infiltration des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées constitue une problématique majeure de l'assainissement.

### ➤ Vers une STEP nouvelle génération

Les eaux usées collectées sont acheminées jusqu'à la station d'épuration communale située au lieu-dit du Portaret.

Le rendement et la production maximum de la station est de 3000 EH. A ce jour, elle traite environ 450 m<sup>3</sup> par jour soit 2900 EH, elle atteint ainsi sa capacité nominale de traitement. Cette station d'épuration fonctionne selon le procédé de «boues activées».

90% des résidus sont séchés puis évacués vers le centre de stockage de déchets du Balançon.

De plus, depuis 1997, la commune a adopté un recyclage agricole des boues, d'abord en épandage de boues liquides, puis de boues déshydratées.

Depuis 2005, la commune expérimente un concept de revalorisation de boues, afin d'obtenir un bio-compost.

En prévision de l'évolution démographique, une nouvelle station d'épuration de 9 600 équivalents-habitants est prévue, fin 2012.

La nouvelle station d'épuration est basée sur un traitement biologique des boues, pour une meilleure revalorisation, en agriculture, par exemple.

### ➤ Un système d'assainissement non collectif à contrôler

Le contrôle de l'assainissement non collectif est assuré par le SPANC de la Communauté de Communes du Cœur du Var, depuis 2002. Lors des inspections elle émet un avis sur la qualité de l'installation.

- Un avis favorable avec réserve entraîne des modifications du système d'assainissement autonome concerné, sous une période de 4 ans. Le Maire, qui a autorité de police doit demander vérification de la réalisation de ces modifications.

- L'avis est jugé défavorable lorsque l'on constate une pollution du milieu, ou si l'installation d'assainissement est absente. Dans ce cas, le propriétaire dispose de 4 ans pour se mettre aux normes.

26% de la population cannétoise possède un système d'assainissement autonome. La Communauté de Communes du cœur du Var compte 4 500 systèmes d'assainissement autonomes, dont 463 au Cannet des Maures.

De manière générale, l'assainissement non collectif est possible, sur le territoire. Néanmoins, certains quartiers possèdent des sols, dont la capacité pour recueillir les effluents reste faible.

### **Projets et initiatives en cours contribuant à améliorer la qualité de l'eau et des rejets**

#### **➤ Construction d'une STEP de nouvelle génération**

#### **➤ Amélioration et extension du réseau**

- Extension du réseau : Route du vieux Cannet et Chemin de la Cagne
- Réhabilitation du réseau : ancienne Route d'Italie

### **c) Cours d'eau et milieux aquatiques**

#### **Les indicateurs de suivi de territoire**

- Qualité physico-chimique des cours d'eau
- Etat des ripisylves le long des cours d'eau
- Diversité et quantité de la population piscicole des cours d'eau
- Les lacs : nombre et état de fonctionnement

#### **Quelques chiffres clés**

- Pas d'étude des cours d'eau à ce jour
- L'abandon des ripisylves est à surveiller car les cours d'eau sont très encombrés
- Conclusions relevées pour le riautord « En termes de qualité environnementale, les résultats traduisent une imprégnation globale du milieu, dominée par la présence du silicium, du plomb, du tétrachloroéthylène, des PCB et, à un degré moindre, du zinc. »<sup>3</sup>

#### **➤ Etat des lieux et ramification des cours d'eau**

Le Riautord est un affluent de l'Aille, qui prend sa source au nord du Massif des Maures et se jette dans le fleuve Argens, dans la forêt communale des Arcs.

Il reçoit les eaux de nombreux petits ruisseaux, naissant dans le Massif de Flassans. Il ne possède pas d'affluent pérenne en rive droite.

Le Réal Martin se jette dans le Riautord, à l'Amont de la confluence avec l'Aille. Avec son bassin versant, cette rivière est située en quasi intégralité sur la commune du Cannet des Maures. Le cours d'eau traverse le centre du bourg.

Le bassin du Riautord est à cheval sur deux formations aquifères distinctes, tous deux des systèmes karstiques, sensibles à la sécheresse et vulnérable aux pollutions.

La formation qui concerne le Cannet des Maures concerne la majorité du bassin versant et toute la plaine alluviale.

<sup>3</sup> Evaluation de l'état de santé et du niveau de contamination des poissons du riautord – 01 octobre 2010 – Dr Patrick GIRARD

L'environnement est jugé moyennement à très agressif, ce qui est confirmé à la vue de l'occupation des sols (réseaux routiers et autoroutiers importants, présences d'activités industrielles et agricoles, à proximité du réseau hydrologique, décharge d'ordures ménagères du Balançon - 123 communes du département)

#### **➤ Etat des lieux et ramification des Lacs**

Le Barrage des Escarcets : retenue collinaire artificielle appartenant au conservatoire du littoral et située au cœur de la RNN, il est un épice de biodiversité et un lieu de promenade très prisé. Il est alimenté par les eaux pluviales collinaires et a longtemps servi à la desserte incendie le long de la route de Saint Tropez.

Aujourd'hui les bombardiers d'eau basés au Cannet des Maures l'utilisent pour la lutte contre l'incendie.

Le Lac des Aurèdes : petit lac alimenté par les eaux collinaires, il accueille les sites de reproduction de nombreuses espèces en raison de son éloignement des voies fréquentées.

Le Lac de Badelune : au cœur du biotope Roux-Badelune il est alimenté par une source et son niveau peut baisser fortement en été. Il est peu profond.

Le lac de Canneti : lac artificiel dont la gestion est confiée à la société de pêche le poisson d'argens, les espèces invasives sont récoltées et détruites chaque année et sa pérennité est liée à la mise en œuvre d'une gestion constante. C'est un lac dédié à la pêche.

#### **➤ Le contexte piscicole**

Selon le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles, le Riautord et ses affluents font partie du contexte piscicole de l'Aille, qui est qualifié de perturbé. La population aquatique est essentiellement constituée de barbeau méridional (poisson d'intérêt communautaire), chevesne et vairon.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- Les facteurs naturels : le régime hydrologique des cours d'eau méditerranéen qui se traduit par des débits d'étiage sévères et des chutes naturelles infranchissables
- Les facteurs anthropiques autorisés : seuils infranchissables, multiples pompes dans la nappe alluviale, pour l'irrigation agricole et des jardins, rejets domestiques traités dans un faible débit (perturbation des systèmes de traitement par des eaux parasites au niveau du Réal Martin).
- Les facteurs anthropiques non autorisés : rejets des systèmes d'assainissement non collectifs

#### **➤ La qualité des eaux**

Les mesures suivantes ont été effectuées, entre Le Luc en Provence et Le Cannet des Maures, dans le but de déterminer l'impact sur l'environnement de l'activité du centre d'enfouissement du Balançon, notamment sur la qualité des eaux du Riautord.

Le Riautord est du ressort du domaine privé. Les riverains sont titulaires d'un droit de propriété et d'un droit d'usage préférentiel. En contrepartie, ils ont l'obligation de débroussailler les rives des cours d'eau.

N° station	Localisation du prélèvement	Données analysées	Date du prélèvement	SEQ - eau
Station 1	Pont à l'amont de la STEP du Luc en Provence	Physico-chimie Bactériologie Prolifération végétale *	04/11/1997	Moyenne (NO3- et µorg)
			16/06/1998	Médiocre µorg
Station 2	Aval de la station d'épuration du Luc en Provence	Bactériologie	16/06/1998	Mauvaise (µorg)
				Mauvaise (P)
Station 3	Entre la STEP et la station du Balançon (pont RD 33)	Physico-chimie Bactériologie Prolifération végétale * Hydrobiologie	04/11/1997	Mauvaise (µorg)
			16/06/1998	Mauvaise (P)
Station 4	Aval du Balançon (pont RD 558)	Physico-chimie Bactériologie Prolifération végétale *	04/11/1997	Mauvaise (µorg)
			16/06/1998	Médiocre (P et µorg)
Station 5	Aval de la confluence de l'Aille	Physico-chimie Bactériologie Prolifération végétale * Hydrobiologie	04/11/1997	Mauvaise (P et NO3-)
			16/06/1998	Mauvaise (P)

\* Donnée inconnue NO3- : Nitrates µorg : micro-organismes P : matières Phosphorées

Tableau d'analyse des eaux du Riautord

Source : Rapport SIEE 2006

Ces données de 1997/1998 mettent en avant un effet notable de la station d'épuration: augmentation des paramètres phosphorés, azotés et augmentation des coliformes fécaux. Des travaux d'aménagements ont été réalisés par la commune pour résorber cet impact. La nouvelle STEP devra être exemplaire dans ce domaine.

Des analyses ont également été conduites pour déterminer l'influence des activités aéronautiques du Cagnet des Maures, sur le Réal Martin. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

N° station	Localisation du prélèvement	Données analysées	Date du prélèvement	SEQ - eau
Station 1	A l'aval du Cagnet des Maures	Physico-chimie Bactériologie Prolifération végétale *	30/10/1997	Mauvaise (P et NO3-)
			16/06/1998	
Station 2	A l'aval de l'aérodrome	Physico-chimie Bactériologie Prolifération végétale *	30/10/1997	Mauvaise (P et NO3-)
			16/06/1998	Mauvaise (P et NO3-)

\* Donnée inconnue NO3- : Nitrates µorg : micro-organismes P : matières Phosphorées

Tableau d'analyse des eaux du Réal Martin

Source : Rapport SIEE 2006

Sur les deux cours d'eau, aucune campagne n'a été menée depuis. Cependant, une forte amélioration a pu être constatée

Il faut noter plusieurs sources de pollutions du Réal Martin :

- Arrivée d'eaux chargées, lors des événements pluviaux
- Une pollution pas les engrais et pesticides est suspectée, mise en avant par l'aspect de l'eau, la prolifération de mousses et la mortalité de poules d'eau et d'amphibiens.

En ce qui concerne les prélèvements agricoles, la commune du Cagnet des Maures reste peu concernée, notamment au niveau des serres de la roseraie, en amont des « Jardins ».

Il est important de noter, également un abandon progressif des fossés et canaux liés à la déprise agricole et aux changements de pratiques, ce qui participe à la perte du patrimoine local et ferme le milieu des ripisylves.

#### ➤ Etat physique du lit et des berges des rivières

Le Réal Martin semble parfois oublié, en raison de l'absence d'eau toute l'année.

Le lit du cours d'eau est tour à tour bétonné, terreux ou graveleux.

Les berges sont la plupart du temps artificielles, constituées de bâtiments ou de murs de soutènement. De plus, on constate la présence de nombreux déchets : gravats, encombrants, déchets verts.

Les ouvrages de franchissement sont parfois bouchés par la végétation arborescente. De plus, le réseau de martelière, canaux anciens, qui rassemblait un réseau d'irrigation utilisé par les agriculteurs et les riverains, a été peu à peu abandonné, voire détruit. Or ce réseau était le garant d'une arrivée d'eau pérenne dans la rivière.

#### ➤ **Les formations végétales riveraines**

La dynamique et la morphologie des cours d'eau conditionnent l'installation et l'évolution des boisements inféodés aux cours d'eau et milieux aquatiques.

Sur le Riautord, l'extension de la ripisylve est limitée par les terres agricoles, elle est cependant bien préservée et abrite une diversité d'essences : peuplier blanc et noir, frêne, et chêne pubescent.

Le Réal Martin accueille essentiellement une végétation méditerranéenne : chêne vert, kermès et pubescent. Elle abrite également beaucoup de plantes invasives comme la canne de Provence, le robinier ou les ronces.

#### **Projets municipaux et initiatives en cours favorisant l'entretien et le fonctionnement des cours d'eau et des lacs**

##### ➤ **Schéma de restauration du Riautord**

Avec Le Luc en Provence, la commune a mis en place une gestion de ses milieux aquatiques, sur les rives du Riautord. Une Déclaration d'Intérêt Général, a été signée le 06.12.2011, afin que la commune se substitue aux riverains pour entretenir le cours d'eau. Les travaux seront réalisés en 2012.

##### ➤ **L'identification d'une trame verte et bleue**

Dans l'étude environnementale du PLU et de l'aménagement de l'éco quartier St Andrieux, au niveau du cours d'eau du Bourboutéou.

- Entretien par la société de pêche le poisson d'argents du lac de **Canneti**
- Gestion dans le cadre de la RNN du lac des **Escarcets** propriété du conservatoire du littoral

#### **d) Eaux pluviales**

Il n'existe pas de schéma directeur des eaux pluviales sur la commune. Cependant, une quantité croissante d'eau pluviale est chaque année évacuée du fait de l'imperméabilisation croissante des sols, due à la progression de l'urbanisation.

Pour contrer ce phénomène, la commune s'est équipée d'un réseau d'eau pluvial, qui dessert entre autre l'Avenue de Verdun, l'Avenue de la IVème République et la plupart des lotissements récents.

Malheureusement, depuis ces quelques dernières années, le réseau d'eau pluvial est fortement mis à contribution avec les fortes intempéries que la commune a subies

(notamment en 2010 et 2011). Les volumes d'eau étant bien souvent trop importants pour les canalisations existantes, ce qui donne lieu à des débordements répétitifs.

Plus généralement, l'extension de l'urbanisation, l'abandon de l'agriculture traditionnelle, l'abandon de l'entretien des paysages, encourage l'imperméabilisation des sols et constitue un enjeu majeur en matière de gestion des eaux pluviales, notamment dans l'aménagement des futurs quartiers.

#### **Projets municipaux et initiatives en cours :**

- La commune a entrepris des travaux de raccordement des quartiers au réseau d'eau pluvial.
- Communication auprès de la population pour l'entretien des cours d'eau obligatoire pour les riverains
- Mise en œuvre du règlement de voirie et de police des eaux
- L'aménagement de l'éco quartier St Andrieux devrait avoir un impact positif sur le Bourboutéou

#### **e) Les usages liés aux loisirs**

Le bassin versant du Riautord se situe dans l'arrière-pays et présente un caractère rural affirmé, riche en espaces forestiers.

Les rivières ne sont pas propices à la baignade, tant par leur caractère artificialisé que par la qualité des eaux impropres à la baignade.

La pêche est pratiquée sur l'Aille, le Riautord, le Réal Martin, et les quatre lacs bien que la fréquentation soit en baisse avec la chute des populations piscicoles. L'APPMA locale (Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) compte 800 adhérents.

Le Lac des Escarcets est un lieu de randonnée et de VTT très apprécié et très fréquenté.

Le lac Canneti, lac artificiel créé lors de la création de l'autoroute est géré et loué par la Fédération de pêche. Il se trouve sur le tracé n°1 de la piste verte la Boudrague et accueille de nombreux promeneurs en famille notamment durant les vacances et les weekends.

**AFOM :**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne qualité des différentes sources d'eau potable</li> <li>- Un bon rendement du réseau d'eau potable</li> <li>- Bon entretien des canalisations d'eau potable, les anciennes sont remplacées au fur et à mesure</li> <li>- Qualité des cours d'eau à suivre pour permettre son amélioration</li> <li>- Un bon état global de la ripisylve, à maintenir</li> <li>- Possibilité de mettre en place un assainissement non collectif sur la commune, mais ce système reste à surveiller selon la qualité des sols.</li> <li>- Quatre lacs qui attirent de nombreux promeneurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance de la commune vis-à-vis de la ressource complémentaire apportée par le Syndicat d'Entraigues</li> <li>- Consommation importante d'eau potable en période estivale</li> <li>- Grande proportion d'eau parasite à l'origine de certains dysfonctionnements de la STEP</li> <li>- Déversement des eaux pluviales directement dans les cours d'eau, sans traitement préalable</li> <li>- Manque de débouché des boues issues des assainissements autonomes et des STEP publiques</li> <li>- Artificialisation des cours d'eau et bétonnage des lits des rivières</li> <li>- Destruction et abandon du patrimoine hydrologique agricole</li> <li>- Ripisylves bien souvent dégradées et anthropisées</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme quinquennal de restauration du cours d'eau du Riautord, en partenariat avec la commune du Luc en Provence</li> <li>- Un contexte réglementaire plus exigeant, vis-à-vis des systèmes d'assainissement qui encourage les contrôles</li> <li>- Obligation de déclaration des forages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'urbanisation, à un moment, grandissante des rives des cours d'eau a généré une imperméabilisation des sols et un risque d'inondation amplifié</li> <li>- L'existence de captages privatifs dans les rivières qui sont susceptibles de polluer et d'épuiser la ressource</li> <li>- La prolifération d'espèces invasives, dans les ripisylve et les cours d'eau, notamment sur le Réal Martin et caneti, qui laissent peu de place aux espèces rivulaires.</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°8 « Eau »:**

- Renforcer et entretenir le maillage du réseau sécurité incendie.
- Renforcer la sécurisation de la ressource en eau (périmètre de protection, recherche de fuite, amélioration qualité)
- Améliorer et entretenir les ripisylves et la qualité de l'eau des rivières et des lacs
- Mettre en valeur et entreprendre des actions pédagogiques sur la préservation de l'eau dans le cadre du projet de la Boudrague.

### Fiche n°9 : ENERGIE, AIR, CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les indicateurs de suivi de territoire
- Nombre d'installation utilisant les énergies renouvelables sur le territoire
- Puissance produite par ces énergies renouvelables
- Fréquentation de l'Espace Info Energie par les habitants du Cimet des Maures

Quelques chiffres clés
- 49 installations de panneaux solaires depuis 2009
- 488000 KWh par an
- 425 conseils personnalisés en 2011

La mobilisation des énergies renouvelables figure parmi les priorités du Grenelle de l'environnement.

La région PACA consomme 13 Mtep/an (Méga tonne d'équivalent pétrole) et ne produit que 10% de l'énergie qu'elle consomme. Cette consommation se répartit équitablement entre l'habitat, l'industrie et le transport.

1,32 Mtep sont produits en PACA, soit à peine 10% de sa consommation. L'hydraulique et le bois sont les principales sources d'énergie qui subviennent à cette production.

La Région est donc très dépendante d'importations de combustibles fossiles et d'électricité, alors que son réseau d'énergie électrique est en passe d'être saturé.

La production en énergie renouvelables est essentiellement d'origine hydraulique. Les autres énergies renouvelables sont encore mal valorisées, alors que la région affiche un potentiel important en énergie solaire, éolienne et bois-énergie.

#### ➤ Le potentiel Bois/Energie disponible en Région PACA :

La région PACA est la 16ème région française en termes de gisement d'après l'IFN (Inventaire Forestier National).

Trois gisements ont été identifiés par la mission régionale bois énergie pour une valorisation énergétique Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Forestier** : 723 000 m<sup>3</sup>/an, soit **1 650 GWh/an** (144 000 Tep/an) à partir des bois résineux d'industrie.
- **Transformation** : 25 000 t/an, soit **63 GWh/an** (5 400 Tep/an), le gisement est quasiment entièrement valorisé actuellement.
- **Déchets** : ces données restent mal connues. A priori, le gisement représente **54 GWh/an** (15 000 t/an). Actuellement la consommation de bois déchets dans les chaufferies s'élève à 10 000 t/an (35 GWh/an).

#### ➤ Quel développement pour les énergies renouvelables en PACA

Type d'énergie	Puissance raccordée au réseau (MW) au 31.09.2011
<b>Photovoltaïque</b>	<b>306</b> + 167,25% par rapport à 2010
<b>Eolien</b>	<b>45,35</b>
<b>Hydroélectricité</b>	<b>3 200,5</b>

Tableau : production d'énergies renouvelables en PACA au 31.09.2011

Source : Observatoire Régional de l'Energie (ORE)

Au niveau des énergies renouvelables, en PACA, l'essor concerne principalement les énergies solaires, notamment pour l'eau chaude sanitaire, ceci s'explique principalement par le climat favorable, un taux d'ensoleillement important tout au long de l'année et les aides financières accordées.

Année	Nombre d'installations	Nombre de m <sup>2</sup> de panneaux solaires installés
<b>2009</b>	30	4 215,48
<b>2010</b>	12	104
<b>2011</b>	7	89,24

Tableau : Evolution des demandes de permis de construire pour les panneaux solaires, sur la commune du Cimet des Maures

Source : Service Urbanisme et développement durable

Les systèmes incitatifs, tels que le crédit d'impôt ou l'éco-prêt à taux zéro ont favorisé leur implantation.

Cependant, depuis 2011, la suppression de ces derniers, ainsi que la diminution du prix de rachat par ERDF ont entraîné une forte diminution de demande de déclaration préalable pour des panneaux solaires.

➤ **Les nouvelles exigences réglementaires**

- Le Grenelle de l'environnement prévoit de nouveaux objectifs concernant la réduction de consommation d'énergie, notamment pour ce qui concerne l'habitat, avec le renforcement de la réglementation thermique : passage de la RT 2005 à la RT 2012, imposant des niveaux de consommation d'énergie maximum pour les bâtiments neufs.

De plus, afin de tenir compte de la douceur du climat le niveau BBC, décliné dans la RT2012 varie selon la zone climatique. La commune se situe en zone H3, les logements neufs devront consommer moins de 35kWh/m<sup>2</sup> (contre en moyenne 50 kWh/m<sup>2</sup> pour la France).

- La loi du 13 juillet 2005 transcrit une directive européenne de 2002, qui instaure la réalisation de diagnostics de performance énergétique pour tous les bâtiments soumis à la vente ou la location, ainsi que dans les bâtiments publics, pour valeur d'exemple.
- Le code de l'urbanisme prévoit une majoration du COS de 20% pour tous les logements respectant la norme HQE (Haute Qualité environnementale) et les labels BBC (Bâtiment Basse consommation) et HPE (Haute Performance Energétique).

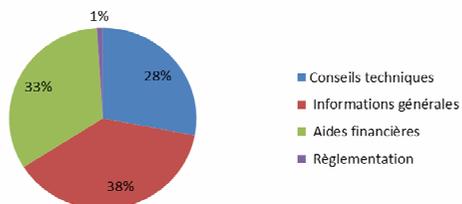
Pour le moment, la commune n'a pas encore pris de délibération favorisant ce type de construction.

➤ **L'Espace Info Energie de l'Association des Communes Forestières du Var**

La Communauté de communes du Cœur du Var joue un rôle de sensibilisation majeure, en matière d'énergie, au travers de plateformes d'échanges, de coordination de diffusion d'informations... En outre, elle subventionne l'Espace Info Energie du territoire intercommunal, porté par l'Association des communes Forestières du Var.

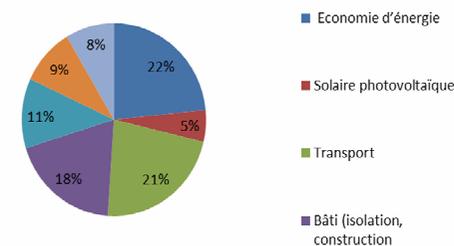
Elle est le relais départemental de la Mission Régionale Bois Energie, avec le soutien de l'ADEME, de la Région, du Département et des Intercommunalités locales. Des permanences, pour accueillir les particuliers ont lieu quatre après-midi par semaine, dans les locaux du Luc en Provence. Elle a permis de donner 425 conseils personnalisés en 2011. Néanmoins son existence demeure encore inconnue pour un bon nombre d'administrés.

**Conseils délivrés par l'Espace Info Energie**



L'Association des Communes Forestières organise également des conférences et des ateliers-débat et travaille au développement de la filière bois-énergie dans le Var.

**Thèmes abordés pour les conseils aux particuliers**



4 fournisseurs de bois énergie ont été identifiés dans le département :

- Le SIVOM du pays des Maures à COGOLIN
- Crok Bois à CUERS
- Allamanda Parc à CARQUEIRANNE
- SEF Environnement à la SEYNE SUR MER

A noter également la présence sur la commune d'une entreprise vendant des poêles à bois pour les particuliers.

➤ **Le changement climatique**

Le changement climatique se caractérise par une modification perceptible du climat au cours du temps. Il est la conséquence de l'activité propre de la Terre (volcanisme, géothermie...), mais il s'est accentué ces dernières années, du fait des activités anthropiques, qui émettent une quantité importante de gaz à effet de serre.

Les conséquences de cette augmentation sur la planète sont multiples, elles se manifestent de la manière suivante :

- Réchauffement global du climat
- Fonte des glaciers
- Accentuation des phénomènes climatiques extrêmes (tempête, inondation, sécheresse...)
- Réduction de la biodiversité et bouleversement des niches écologiques

Selon le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat), 6 gaz à effet de serre d'origine anthropique peuvent être à l'origine de cette augmentation : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les gaz fluorés (HCF), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et les hydrocarbures perfluorés (PFC).

Le tableau, ci-dessous, récapitule les émissions de polluants atmosphériques, lors de la campagne de mesures de 2007.

Données 2007	Oxyde d'azote (t)	Dioxyde de carbone (t)	Particules < 10 µ (t)	Gaz à effet de serre (t éq CO <sub>2</sub> )	Monoxyde de carbone	Dioxyde de soufre	Composés volatiles non méthaniques
<b>Cannet des Maures</b>	342	142 000	78	362	564	19	766
<b>CCCV</b>	1 282	301 000	236	539	2 000	60	4 000
<b>Var</b>	15 000	4 261 000	5 000	4 887	39 000	1 199	48 000

Pour les gaz à effet de serre, les émissions sont essentiellement dues au transport routier : 94% pour les oxydes d'azote, et 54% pour le dioxyde de soufre et dans une moindre mesure à l'industrie. Les émissions de particules sont également dues au transport routier mais davantage à l'activité industrielle.

Ceci s'explique par la position de la commune au cœur des voies de communication du centre Var et l'importance du trafic routier à ce niveau.

#### Projets municipaux et initiatives en cours

- Projet de réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux
- Projet de mise en place d'un réseau de chaleur bois au sein du complexe sportif de la commune, qui alimentera d'autres bâtiments communaux
- Mise en place d'une chaufferie bois dans le nouvel éco-quartier St Andrieux et lors de la réhabilitation des bâtiments de la cité Tissot
- Installation de panneaux solaires sur les toits de certains bâtiments communaux pour une production d'énergie complémentaire
- Remplacement des éclairages publics par des ampoules de basse consommation et régulation des horaires de fonctionnement
- Economiseur d'eau dans les bâtiments communaux, et travaux d'amélioration (isolation, chauffage)
- Développer **VARECOPOLE** destiné à l'accueil d'entreprises liées à la recherche et au développement des énergies nouvelles

#### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un climat doux qui permet de diminuer la consommation électrique pour le chauffage</li> <li>- La présence de l'Espace Info Energie du Cœur du Var</li> <li>- Une nouvelle dynamique pour l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets municipaux</li> <li>- Agenda 21 de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de bâtiments BBC/HQE innovants en matière de consommation d'énergie</li> <li>- Peu de professionnels et d'entreprises se tournent vers les énergies renouvelables sur le territoire</li> <li>- Peu de sensibilisation aux nouveaux modes de construction et économie d'énergie, notamment pour les demandes de permis de construire</li> <li>- Un Espace info Energie peu, voire mal connu et mal utilisé par les habitants</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Grenelle de l'Environnement encourage et incite à obtenir des performances énergétiques dans les bâtiments existants et les nouvelles constructions</li> <li>- La réglementation nationale incite les collectivités à se montrer exemplaire en matière d'économies d'énergies et d'efficacité énergétique</li> <li>- Effet incitatif de certaines communes varoises et de PACA en matière d'innovation pour les énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une perte de l'harmonie architecturale par le manque d'intégration paysagère des nouveaux procédés pour la création et l'utilisation d'énergie renouvelable</li> <li>- Une pollution à l'ozone persistante, due au trafic routier et à la proximité de grands axes de communication</li> </ul>

#### Enjeux – Fiche n°9 « Energie, air & changement climatique »:

- Améliorer les performances des bâtiments publics
- Réduire la pollution des véhicules municipaux
- Encourager les particuliers à s'engager vers les énergies renouvelables dans tous les nouveaux projets
- Communiquer pour promouvoir les nouvelles énergies
- Développer **VARECOPOLE**, pôle recherche et développement lié aux énergies nouvelles

## Fiche n°10 : GESTION DES DECHETS

### Les indicateurs de suivi de territoire

- Production annuelle de déchets par habitant
- Volume d'ordures ménagères collectées
- Taux de collecte issu du tri sélectif
- Proportion de déchets valorisés

### Quelques chiffres clés

- 439 kg/hab/an produits
- 3 364 t collectées par an
- 302 t par habitant en collecte sélective

La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers relèvent de la compétence de la Communauté de Communes «Cœur du Var», le Cagnet des Maures assure, en régie, le ramassage des encombrants.

La gestion intercommunale des ordures ménagères a permis de renforcer les efforts de collecte sur :

- L'amélioration et l'harmonisation du service rendu aux usagers
- La préservation des ressources naturelles, en maîtrisant, notamment les énergies
- La maîtrise des coûts

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire communal est assuré à raison de deux passages par semaine sur trois secteurs dans la commune (le village, les écarts et les points sensible). Les déchets ménagers récoltés sont évacués vers le centre de stockage du Balançon, situé sur la commune.

### ➤ Une production importante d'ordures ménagères

Le Cagnet des Maures est la deuxième commune productrice des OM (Ordures Ménagères), au sein de l'intercommunalité. Sur 36 189 tonnes de déchets ménagers récoltés en 2009, la commune en a produit 3 964, soit 10% de la production du Cœur de Var, pour un ratio de 439 kg/hab./an.

Cette hausse représente 50 tonnes par an depuis 2008. De plus, le ratio d'émission d'OM par habitant a augmenté de 386 à 439 kg/hab./an, ce qui est au-dessus de la moyenne intercommunale de 408kg/hab./an et nationale de 369kg/hab./an.

Les nouveaux modes de consommation (achat de produits sur-emballés) sont sûrement à l'origine de la hausse des OM, sur le Cagnet des Maures. Sur une année, on peut relever que la plus forte production de déchets a lieu les mois d'été, ce qui influe sur les chiffres locaux car la population estivante n'est pas prise en compte dans les calculs. Néanmoins, trois mois n'expliquent pas cette forte hausse. Il y a une réduction dans les actions de tris. Actuellement, un effort doit être fait pour réduire les émissions d'OM, à hauteur de la moyenne nationale (369kg/hab./an), et pour améliorer le tri sélectif.

### ➤ Un traitement des déchets peu automatique, contre un enfouissement quasi systématique

Situé au sud de la commune, le Balançon est géré par la société PIZZORNO Environnement, et récupère, depuis 1974, les déchets provenant aujourd'hui de 123 communes varoises sur 153.

L'ensemble des déchets ménager, hors tri sélectif, est transporté et enfoui au centre d'enfouissement technique du Balançon. Or ceci va à l'encontre de la réglementation qui prévoit que seuls les déchets ultimes peuvent être enfouis.

La décharge est composée actuellement de 3 sites et s'étale sur plus de 19 ha, en plein cœur de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures, avec une capacité avoisinant 5 millions de tonnes.

Implanté dans les collines du Balançon, sur la rive droite du Riautord, cette installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de classe 2 réceptionne environ : 225 000 tonnes par an.

En plus d'une pollution visuelle au cœur d'un site protégé (montagne de déchets), le site d'enfouissement génère des nuisances sonores, dues au va et vient des camions et une pollution olfactive qui émane du centre, surtout pas vent d'est. Les riverains s'inquiètent également de la pollution de l'eau et des sols ainsi que de leurs effets sur la santé.

### ➤ Un tri sélectif en cours d'amélioration mais encore timide

Les produits recyclables issus des ordures ménagères sont collectés en 3 flux :

- Le papier, journaux, magazine
- Le verre
- Les emballages (acier, aluminium, plastique, cartonnets et briques alimentaires)

Le tri sélectif, en place depuis 2001, est sans cesse croissant depuis 2003. Le Cagnet des Maures voit ses tonnages de collecte (papier, verre, emballages) augmenter chaque année. En 2008, 302 tonnes de déchets issus du tri sélectif ont été récoltées contre 237 tonnes en 2004. Sur la commune, les «emballages» sont ramassés tous les mercredis chez les particuliers. Par ailleurs, des points d'apports volontaires sont disposés dans l'agglomération afin de recevoir le verre, le papier et les emballages. Les trois types de déchets sont transférés au centre de tri du Groupe Pizzorno Environnement au Muy, qui se charge ensuite de leur recyclage.

Le tri sélectif en PAV (Point d'Apport Volontaire), s'effectue dans des conteneurs placés sur 8 points sur la commune (la coopérative, Intermarché, la voie Aurélienne, le Chemin de Bourbouteou, le Chemin du Vieux Cagnet, la Route du Mas du Four, la déchèterie intercommunale de Miolan, et l'école primaire).

- Le papier :

La collecte du papier, par apport volontaire, est en baisse : la commune est retombée à la 4<sup>ème</sup> place en termes de collecte sélective de papier en 2009 dans l'intercommunalité Cœur du Var. En effet, en 2008, les cannétois avaient déposé 22,92 kg/hab. de papier contre 20,07 kg/hab en 2009, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 30 kg/hab.

- Le verre :

La collecte du verre en PAV s'effectue, en plus, dans quelques établissements (restaurants et camping).

On observe deux tendances entre 2006 et 2010 : une forte hausse (à raison de 15 tonnes en 3 ans : de 2006 à 2008), puis une baisse de 5 tonnes entre 2008 et 2010. De plus, l'apport en verre varie selon les mois. Ainsi, les mois de décembre, janvier et février sont les plus faibles en apport, alors que juin, juillet et août sont plus élevés.

Le tourisme estival, et principalement le tourisme étranger, peuvent expliquer cette différence entre été et hiver.

- Les emballages :

En augmentation ces quatre dernières années, la collecte des emballages par PAV et surtout PAP (Porte à porte) a été mise en place au 1er janvier 2001 sous la direction de la Communauté de Communes.

Cette collecte semble efficace. Cependant, des refus subsistent dans les conteneurs PAP. En moyenne, sur une benne de déchets d'emballage collectés, la commune est à 17% d'erreur.

Le réseau de collecte des emballages mis en place est satisfaisant, au vu de sa forte croissance ces 5 dernières années. Avec 25,77 kg/hab en 2009, le Cagnet des Maures se tient à la 2<sup>ème</sup> place dans l'intercommunalité.

#### ➤ Des déchèteries bien utilisées

Le territoire du Cœur du Var compte 3 déchèteries pour 11 communes, soit près de 35 000 habitants. Le réseau de déchèteries intercommunal est réparti sur le Cagnet des Maures (mise en service en 2007), Flassans et Pignans. Il est accessible et gratuit pour l'ensemble des administrés qui paie une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), particulier ou professionnel qui possède un badge, délivré par la Communauté de Communes.

Le nombre de passages est illimité pour : métaux, électroménagers, papiers, cartons, bouteilles plastique/verre, textile, piles, lampes, huile de vidange.

Il est limité à 15 passages par an (volume de 1 m<sup>3</sup>) pour le tout-venant, les gravats, pneus, amiante/ciment, déchets verts, bois, déchets dangereux, huile de friture.

En 2009, les cagnois ont utilisé la déchèterie à raison de 7 227 passages (2<sup>ème</sup> après les Lucois avec 7 737 passages), soit une hausse de 800 passages par rapport à 2008.

Malgré la présence de déchèteries sur tout le territoire, des dépôts sauvages restent visibles à l'écart et sur les abords des routes.

#### ➤ Des actions de communication et sensibilisation

La communauté de communes mène des actions de sensibilisation et de communication vis-à-vis de la problématique déchet, avec la population locale :

- Vente de composteur individuel
- Recrutement d'une ambassadrice du tri
- Sensibilisation auprès des écoles
- Animation de la semaine de réduction des déchets (tous les 2 ans)
- Page d'information sur le tri sélectif sur le site internet de la Communauté de communes

### Projets municipaux et initiatives en cours

- Développement de la collecte en porte à porte, pour se situer au plus près du particulier et améliorer ainsi le tri. Ainsi en supprimant les points noirs de la collecte, les encombrants dans les ordures ménagères ont diminué de 10%
- Projet d'installer des colonnes enterrées en certains points de la commune, notamment au Vieux Cagnet et près des écoles
- Développement du compostage individuel en facilitant l'achat de composteurs aux particuliers
- Sensibiliser les habitants Cœur du Var au tri et au recyclage par le biais de campagne de communication, de développement de porte à porte ...
- Sensibiliser les scolaires au tri et au recyclage (2 animations sont prévues dans les classes de CE2 et CE1 des écoles du Cagnet des Maures)

Ces actions déjà menées en 2011 portent leurs fruits avec des résultats déjà très encourageants. Aujourd'hui, nous remarquons une inversion des tendances constatées jusqu'alors : entre 2010 et 2011, la production d'ordures ménagères a diminué de 10.4% par habitant et la collecte sélective a augmenté quant à elle de 5.9% par habitant.

La loi fixe comme objectif national de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant entre 2008 et 2013, c'est-à-dire de passer de 390 kg à 362 kg. Bien que la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire cœur du Var reste très supérieure à la moyenne nationale (436 kg/hab/an), la politique menée par la communauté de communes permet déjà d'enregistrer des résultats très encourageants avec une diminution des tonnages de 5.44% par habitant entre 2008 et 2011.

Toujours dans un souci d'optimisation et de développement du tri et de la valorisation des déchets, plusieurs projets sont à l'étude et certains se concrétiseront dès 2012 :

- Acquisition d'un garage communautaire avec des locaux administratifs, le déménagement est prévu durant le 1er semestre 2012 pour rationaliser la collecte,
- Acquisition d'un camion grue pour collecter des conteneurs enterrés de 5m3 pour les Ordures Ménagères et les produits recyclables permettant ainsi de supprimer les batteries de conteneurs, véritables verrues dans le paysage
- Mise en place de la redevance spéciale pour éviter de faire supporter aux ménages le coût des déchets non ménagers
- Création d'une 4<sup>ème</sup> déchèterie intercommunale sur la commune de Puget Ville
- Volonté de créer une unité de tri compostage pour valoriser 50% des Ordures Ménagères et permettre l'enfouissement d'une matière stable

**AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une collecte sélective dans sa globalité assez performante</li> <li>- Des déchèteries présentes sur l'ensemble du territoire intercommunal</li> <li>- Les filières de tri sélectif en place permettent une bonne revalorisation des déchets</li> <li>- Le succès perceptible des points d'apports volontaires</li> <li>- Une bonne valorisation des déchets dans l'ensemble</li> <li>- Présence d'actions de sensibilisation et de communication, vis-à-vis de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dépôts sauvages persistent malgré la présence de déchèterie sur l'ensemble du territoire communautaire</li> <li>- Une production de déchets qui reste assez importante</li> <li>- Un centre d'enfouissement sur le territoire de la commune qui occasionne de nombreux désagréments : pollution de l'air, du sol, des eaux...</li> <li>- Les incivilités avec des jets d'ordures sur la voie publique</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la communication autour du système de compostage pour mieux valoriser les déchets domestiques</li> <li>- Le développement de nouvelles filières de valorisation/récupération des déchets</li> <li>- Les nouvelles orientations fixées par le Grenelle de l'environnement en faveur de la réduction des déchets</li> <li>- Développer la sensibilisation auprès des écoles et des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nouvelles habitudes de consommation en faveur de produits sur-emballés.</li> </ul>

***Enjeux – Fiche n°10 « Gestion des déchets »:***

- Relayer les démarches communautaires en faveur du tri
- Lutter contre les incivismes
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Fermer le site du Balancan qui ne joue plus son rôle

**THEME 3 : Economie & Emploi**

Le Cannet des Maures a la particularité d'être partagé entre le Vieux Cannet perché sur une butte de 127 mètres d'altitude et en contrebas, le village moderne et commercial, qui s'organise autour d'un parc de cèdres centenaires. Son développement est à l'image de sa particularité : entre patrimoine agricole et société de services contemporaine.

*Fiche n°11 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

*Fiche n°12 : EMPLOI ET FORMATION*

*Fiche n°13 : AGRICULTURE*

*Fiche n°14 : TOURISME*

**Les indicateurs de suivi de territoire**

- Nombre total d'entreprises par secteur d'activités
- Part des différents secteurs d'activités en nombre d'entreprises et nombre d'emplois

**Quelques chiffres clés**

- 30 % de retraités
- 47 % de couples avec enfants
- 68 % d'actif (stable) chômage 15 %
- Secteurs dominants : commerce, transport, services

➤ **Le développement économique intercommunal**

L'apport de population est majoritairement dû au solde migratoire, à hauteur de +1,2% sur la dernière décennie, illustrant l'attractivité du territoire.

La position géographique stratégique du territoire constitue un des facteurs de ce dynamisme :

- au carrefour de voies de communication stratégiques (A8, A57 et RDN7) qui le rapprochent en temps de parcours des quatre bassins de vie du département : Toulon, Fréjus/Saint-Raphaël, Draguignan et Brignoles
- mais aussi à 1 heure de Nice et Marseille
- porte d'entrée de la Plaine des Maures, et de la communauté de communes Cœur du Var

Cette situation a également des impacts sur le lieu de travail des cannois, en effet, 51 % travaillent dans une autre commune du département en 2008.

Cependant, le Cimet-des-Maures ne présente pas un caractère de commune résidentielle, car la vie sociale et culturelle y est développée.

Les moteurs du développement économique d'un territoire sont basés sur la production et l'achat de richesses, au travers:

- Des dépenses d'argent sur le territoire, gagné ailleurs (tourisme retraite, salaires des personnes travaillant en dehors du territoire)
- De la production de biens et de services vendus ailleurs
- De la proportion d'emploi public sur le territoire
- La place et des actions du pôle social

En cœur du Var, ces moteurs de développement économique sont les suivants :

- La proportion des salariés travaillant en dehors du territoire reste importante (environ 56%), du fait de la vocation résidentielle du Cœur du Var et de sa facilité d'accès.
- La part de biens et de services vendus au-delà du territoire est faible (7,6%), ceci s'explique pas la faible production (industrie et agriculture), même si l'agriculture reste un secteur d'activité important au Cimet des Maures
- Peu d'équipements et d'administrations publics sont présents en Cœur du Var, l'emploi public ne représente donc pas une grande proportion des salariés
- La part de mécanismes de rétribution sociale, dans le Cœur du Var est la plus importante du département, du fait d'une forte précarité de sa population.

➤ **Secteur d'activités et emplois sur le territoire du Cimet**

L'activité économique, à l'origine développée en centre-ville, s'est peu à peu déportée le long de la route nationale, ce qui a fragilisé le développement et l'attractivité de ce dernier.

Aujourd'hui la centralité n'est plus perceptible dans le fonctionnement du village.

Les principales activités économiques de la commune se concentrent sur la zone d'activités de la Guéiranne et le long de la RDN7. Ces activités peuvent aussi bien relever de l'artisanat, de commerces, de services, ou représentent simplement des bureaux.

La place et l'importance des activités économiques sur la commune connaissent actuellement une période de mutation. En effet, si auparavant, la RN7 était principalement longée de hangars artisanaux ou industriels, aujourd'hui, cet axe dessert essentiellement des commerces, pour la plupart franchisés.

Types d'activités	Nombres	%
<b>Industrie</b>	25	8,3
<b>Construction</b>	67	22,3
<b>Commerce, transports, services divers</b>	187	62,1
<b>Commerce et réparation automobile</b>	74	24,6
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	22	7,3

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2009, hors agriculture  
(Source. INSEE, REE – Sirène)

Au Cimet des Maures, le secteur tertiaire (administrations, services, commerces et tourisme essentiellement) occupe une place prépondérante, avec 69,4% des établissements recensés en 2009. L'industrie est la moins représentée sur le territoire mais le domaine industriel «emploi» environ 2,9% des actifs en 2006.

Enfin, le domaine de la construction a sensiblement augmenté entre 1999 et 2006, passant de 8,7% des entreprises actifs dans ce secteur contre 10,2% en 2006. Deuxième secteur représenté avec 22,3% d'entreprises actives.

➤ **Un centre-ville en voie de redynamisation commerciale**

Il est important de noter le gros effort qui a été fait, en termes de redynamisation de l'activité commerciale du centre-village, en effet, en un an 6 commerces ont pu s'installer dans le village :

- La Grange Bio, vente de produits maraîchers et d'épicerie labellisés Agriculture biologique
- Une épicerie de proximité
- Une boulangerie (le Moulin du Cagnet)
- Une esthéticienne
- Un cabinet de secrétariat et conseils administratifs
- Une agence immobilière

D'autre part, on peut observer un grand déséquilibre en termes d'offres de commerces et de services. En effet, on compte seulement 24 activités de commerces de proximité sur les 301 présents. Certains secteurs sont en surreprésentation, comme les agences immobilières ou les boulangeries. D'autres sont beaucoup moins bien représentés.

L'offre commerciale est plutôt bien diversifiée au Cagnet des Maures mais demeure très succincte en centre-ville, contrairement aux abords de la route nationale.

Le Cagnet des Maures peut tout de même se prévaloir d'une Association des commerçants et des artisans du Cagnet des Maures (PRCM) qui participe à la redynamisation du secteur économique de la ville.

En avril 2012 la commune a délibéré pour instaurer un FISAC afin de poursuivre cette dynamisation.

➤ **La redynamisation de l'économie du Cœur du Var, un enjeu majeur pour le territoire**

Le Schéma de Développement Commercial du Var d'octobre 2006, établi pour la période 2006 à 2011, pose plusieurs constats à l'échelle du territoire «Cœur du Var» :

- un espace intercommunal d'une population de plus de 35 000 habitants situé à un carrefour d'axes majeurs qui reste à valoriser
- l'absence d'une réelle polarisation urbaine
- la forte captation du centre Leclerc sur Le Luc (dépenses alimentaires essentiellement)
- une faiblesse globale du tissu commercial traditionnel et évasion de la quasi-totalité des postes de dépenses non alimentaires
- la proximité du pôle commercial de la Valette du Var (Grand Var) et Puget sur Argens
- un maillage commercial et artisanal léger

- les contraintes des centres villes pour l'accueil et le développement du commerce de proximité (accessibilité, absence de locaux, stationnements difficile, etc.)

Face à ces constats, le Schéma de Développement du Commerce du Var identifie un enjeu majeur sur le territoire : la **nécessité de développer une nouvelle polarité commerciale et économique forte sur le site du Luc-Le Cagnet**

**Projets municipaux et initiatives en cours concourant à l'économie locale**

- Projet **VARECOPOLE** : Création d'un pôle de Recherche & Développement dans le domaine du Développement Durable et d'une université des métiers afin d'inverser le processus d'offres d'emplois peu qualifiées à des demandeurs peu qualifiés, et de proposer des métiers qualifiés avec la formation adéquate pour un métier « de la seconde chance ». Projet porté par la CCCV dans le cadre de ses compétences.
- Projet de création d'un éco quartier sur le site de St Andrieux
- La Boudrague : voie verte, projet de développement durable touristique, économique et social visant à réaliser une voie de desserte piétons, vélos, cheval, du village au lac des Escarcets dans la Plaine des Maures, accessible aux publics à mobilité réduite par les calèches. Fil conducteur : relier les domaines viticoles en suivant les cours d'eau et les lacs.
- Le **FISAC** (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) doit financer divers projets de relance, ainsi que des études, menées par la chambre d'Industrie et de Commerce, qui donneront lieu à un plan d'actions concernant :
  - Le recensement des activités commerciales

### AFOM

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Cœur du Var possède une position stratégique pour l'implantation d'entreprises</li> <li>- Les zones d'activités constituent un atout pour développer l'emploi sur le territoire</li> <li>- Un commerce en centre-ville du Cagnet en voie d'amélioration</li> <li>- VARECOPOLE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de lisibilité du positionnement économique des parcs d'activités sur la commune</li> <li>- Les commerces situés dans le centre du village sont mal indiqués</li> <li>- Difficulté pour relier le centre-ville aux commerces situés le long de la RDN7 (peu ou pas d'aménagement pour traverser)</li> <li>- Peu de métiers qualifiés susceptibles d'attirer des personnes qualifiées</li> <li>- Peu de formations continues proposées aux demandeurs d'emplois</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le FISAC doit permettre d'aider financièrement la redynamisation du centre-ville</li> <li>- Le développement des zones d'activités de nouvelles générations propices à l'installation de nouvelles entreprises et à la création d'emplois sur la commune</li> <li>- Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable en adéquation avec l'implantation d'industries innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La forte concurrence des zones commerciales (le long de la RDN7) et des commerces de proximité</li> <li>- Le déséquilibre entre les commerces surreprésentés et absents sur le territoire</li> <li>- Forte pression de la logistique sur le foncier</li> </ul>

#### ***Enjeux – Fiche n°11 « Développement économique »:***

- Accueillir des pôles administratifs ayant un lien avec l'économie
- Créer VARECOPOLE
- Développer durablement le territoire en cohérence avec le reste du Département

### Fiche n°12 : EMPLOI ET FORMATION

#### Les indicateurs de suivi de territoire

- Nombre d'emploi sur le territoire
- Nombre d'actifs
- Taux de chômage au Cagnet des Maures
- Nombre d'habitants travaillant sur la commune

#### Quelques chiffres clés

- 2 019 emplois sur le territoire
- 1 689 personnes en âge de travailler
- 13,3%
- 1 485

En 2007, la commune du Cagnet des Maures comptait 1 689 personnes en âge de travailler (personnes entre 16 et 64 ans), soit une part de 68,7% d'actifs sur le territoire. Cette population active se composait de 952 hommes et de 737 femmes.

#### ➤ **Un secteur tertiaire bien développé**

<b>Activité socio-professionnelle</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Agriculteurs</b>	24	20	44
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	92	64	154
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	116	24	140
<b>Professions intermédiaires</b>	228	140	348
<b>Employés</b>	232	448	680
<b>Ouvriers</b>	292	48	340
<b>Retraités</b>	484	448	932
<b>Sans activités professionnelles</b>	164	448	612

Répartition de la population par catégorie socio-professionnelle

Parmi ces actifs, 59,6% possèdent un emploi. A la même période, sur le département du Var, la population active totale était composée de 13,1% d'actifs sans emploi. A l'échelle nationale, la population active est supérieure avec 71,4% d'actifs ayant un emploi.

Les emplois proposés sur la commune relève essentiellement du secteur tertiaire, comme le montre le tableau, ci-dessus.

#### ➤ **Déplacement de la population pour aller travailler**

Une grande majorité des cagnois ne travaille pas sur la commune (57,2%), seuls 634 personnes travaillent dans la zone. La commune subit un flux migratoire dû au peu d'offres d'emplois proposées sur le territoire (2 019 en 2007).

En effet, le secteur d'activité qui emploie le plus d'habitants de la commune est l'administration publique à 44,9% (enseignement, santé, actions sociales...), or la commune possède très peu de ces services.

Aussi, la commune est bien desservie par les liaisons routières (autoroute Marseille – Nice Toulon), les voies ferrées (gare sur la commune du Cagnet des Maures, proximité des lignes TGV. Ainsi, cela permet de faciliter la mobilité des cagnois pour aller travailler.

#### ➤ **Des offres d'emplois inadaptées à la demande de la population**

Près de 50% de la population travaille dans l'administration publique, alors que la majorité des offres proposées sur le territoire concerne les secteurs du bâtiment et de l'agriculture, cette offre est totalement en décalage avec la demande de la population.

#### ➤ **Taux de chômage**

En 2007, le Cagnet des Maures comptait 224 chômeurs, soit 13% de la population, dont 61,6% de femmes.

Les plus touchés sont les jeunes 25-49 ans (67,7%), de plus les catégories supérieures sont plus largement affectées que les autres.

#### ➤ **Structures d'insertion et d'aide la formation et à l'emploi sur le territoire**

Plusieurs structures d'aide à l'insertion et à la recherche d'emploi sont présentes soit au Cagnet des Maures, soit dans l'agglomération Cœur du Var :

- *Formation :*

- **Le GRETA** : organisme de formation pour adultes, dépendant de l'éducation nationale. Il permet de préparer aux diplômes d'état (CAP au BTS), il propose également des formations professionnelles ou qualifiantes dans les métiers du tertiaire (vente, secrétariat, administration, langues. Il intervient au Luc en Provence et au Cagnet des Maures. Il est situé sur la commune du Cagnet des Maures
- **Le Plan Régional de Formation** : dispositif mis en place par la Région, il est accessible aussi bien aux jeunes qu'aux adultes et est destiné en priorité aux personnes dépourvues de qualification. Grâce au travail du Pôle Emploi en

amont, le PRF propose une offre de formation en adéquation avec les besoins du territoire concerné.

Le conseil Général, avec le Schéma Départemental de la Formation doit améliorer le panel d'offre de formations proposé, en particulier dans les domaines déficitaires.

L'offre de formation apparaît néanmoins comme déficiente, notamment dans certains domaines comme le service à la personne, le tourisme ou encore la filière bois.

De plus, il n'existe peu, voire pas de lien entre les centres de formation et les dispositifs d'accès à l'emploi.

- *Insertion et aide à la recherche d'emploi*

- **La mission locale du Centre Var** : structure associative, principalement financée par des aides de l'Etat, elle s'adresse particulièrement aux 16 – 25 ans. Elle propose une aide, une formation et un accompagnement personnalisé en matière de formation, d'emploi et également de logement et de santé. En 2011, elle a proposé 1 592 services dont 71 premiers accueils et 179 suivis de jeunes adultes. Elle a promu 21 formations et 6 formations en alternance.
- **L'antenne Pôle Emploi de la Retraiche** : ce dispositif est à destination de tous les demandeurs d'emploi. L'antenne de Pôle Emploi du centre Var doit déménager prochainement au Cagnet des Maures (construction en 2013).
- **Service d'entraide en DRACÉnie (SENDRA)** : ce groupement d'association, basé à Draguignan, propose des services sur les mêmes thèmes que la Mission Locale et aide ainsi les demandeurs d'emploi à retrouver une activité professionnelle.
- **L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Adolescence et des adultes du Var (ADSEAV)** : basée à Toulon, elle effectue des permanences tous les 15 jours à la Maison de la solidarité du quartier de la Retraiche au Luc en Provence. La population peut ainsi bénéficier d'une assistance psychologique si besoin.

#### **Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Installation de Pôle Emploi** sur la commune du Cagnet des Maures en 2013
- **Chantier d'insertion pour le débroussaillage**, notamment dans le cadre du projet de la Boudrague et de l'embellissement du Vieux Cagnet

### AFOM

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de la Mission Locale au Luc en Provence pour les jeunes travailleurs</li> <li>- L'existence de l'association SENDRA pour l'aide à la réinsertion professionnelle</li> <li>- Présence du centre de formation du GRETA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de chômage qui touche particulièrement les femmes et les jeunes de 18 à 40 ans</li> <li>- Des habitants de plus en plus mobiles pour aller travailler, l'offre locale ne satisfaisant pas la demande</li> <li>- La mobilité devient un frein à la recherche d'emploi</li> <li>- Une offre de formation insuffisante dans certaines filières</li> <li>- Des écarts entre les possibilités d'offres d'emplois et la demande de la population locale</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction du Pôle Emploi sur la commune du Cannet va faciliter la recherche d'emploi en cœur du Var</li> <li>- Une structuration de l'offre de formation grâce au schéma Départemental pour la formation</li> <li>- Une diversification de l'offre de formation via le Plan Régional de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le risque accru de précarité des ménages n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour chercher un emploi ou aller travailler</li> <li>- Le manque de qualification notamment des jeunes</li> <li>- Le manque de formations qualifiantes</li> </ul>

#### **Enjeux – Fiche n°12 « Emploi et Formation »:**

- Créer une offre d'emplois diversifiée
- Accompagner l'installation d'entreprises des formations qualifiantes nécessaires
- Utiliser la centralité départementale du Cannet pour développer une université des métiers
- Participer à la création d'un salon de l'emploi en cœur du Var

### Fiche n°13 : AGRICULTURE

<b>Les indicateurs de suivi de territoire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de surface agricole</li> <li>- Nombre d'exploitations agricoles</li> <li>- Nombre d'exploitations labellisée Agriculture Biologique</li> </ul>

<b>Quelques chiffres clés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAU : 778 ha</li> <li>- 14 en 2010, dont 10 viticulteurs</li> <li>- 2 en 2011</li> </ul>

#### ➤ **Des terres agricoles peu exploitées**

En dehors de son rôle alimentaire, l'agriculture pourvoit à de nombreuses autres fonctions indispensables au bon équilibre du territoire : économique car elle est proposition d'emplois, structuration des paysages, touristiques...

Le Cœur du Var est le territoire le plus agricole du département, avec 26% de Surfaces Agricoles Utiles. 95% de ces terres sont dédiés à la viticulture.

Au Cannet des Maures on compte 2 260 ha de terres agricoles, soit 30,7% de la superficie communale et 778 hectares de Surface Agricole Utile en 2000, ce qui représente environ 15% du territoire communal (sur le département cette proportion est de 14,3%).

Il apparait, au vu de la SAU présentée précédemment, qu'environ la moitié des zones destinées à l'agriculture demeurent **inexploitées** à ce jour.

Aujourd'hui, l'activité agricole est encore très présente dans l'économie communale, mais celle-ci a fortement régressée et s'est davantage «spécialisée» dans la viticulture. On observe que les espaces agricoles, qui «ceinturent» la ville, sont eux-mêmes limités par les reliefs.

Ainsi, des espaces agricoles situés au pied des collines calcaires (au Nord de la commune) reculent face à un habitat diffus croissant et à l'implantation d'activités économiques.

Un grand nombre de parcelles, auparavant agricoles et de grande superficie, ont été transformées en lotissements. Ceux-ci ont vu le jour sans forcément tenir compte du tissu urbain existant et constituent quelques fois des «poches» sans maillage satisfaisant avec leur environnement. Ce type de développement montre aujourd'hui ses limites.

<b>Année</b>	<b>Nombre d'exploitations</b>		<b>Superficie (ha)</b>	
	<b>2000</b>	<b>1988</b>	<b>2000</b>	<b>1988</b>
Toutes Exploitations	44	77	778	885
Dont :				
Grandes cultures	-	0	-	0
Légumes, fruits, viticulture	42	69	732	840
Bovins	0	0	0	0
Autres animaux	-	3	-	23

Nombre d'exploitation et superficies agricoles utiles en 2000  
(Source. INSEE d'après les recensements de l'AGRESTE)

➤ **Des problèmes récurrents à l'installation**

En dehors de certains grands domaines, les terres agricoles sont très morcelées. Il existe peu de reprises d'exploitations et les terres mêmes agricoles et donc non constructibles atteignent des couts exorbitants et décourage les jeunes agriculteurs de s'installer.

➤ **Une agriculture dynamique mais peu diversifiée**

Les grands domaines agricoles sont principalement viticoles (82,9%) et représentent une grande partie du patrimoine bâti sur la commune. Ils sont principalement localisés dans la plaine, dans de petits vallons ou des bassins de piémont : les plus remarquables sont le domaine de Colbert, la Bastide Neuve, château de Roux, domaine de l'Hoste, domaine de la Scie, domaine de Reillanne, domaine des Bertrands...etc.

	SAU (ha) en 2000
Viticultures	653
dont AOC:	503
Oliveraie	26
Autres (Fruits, fleurs, légumes, divers)	119

Superficie exploitées en 2000 par types agricoles  
(Source. PLU)

Essentiellement viticoles, les exploitations représentent 653 ha de vignes. Parmi ces terres viticoles, 503 hectares sont classées en appellation d'origine contrôlée (AOC) «Côte de Provence» (blanc, rouge et rosé), ce qui rassemble 77 % des vignes cultivées sur le territoire communal.

L'Appellation d'Origine Contrôlée «Côte de Provence» (vin blanc, vin rouge et vin rosé), relative à la viticulture est la seule identifiée à la parcelle sur le territoire Cannétois, à ce jour.

Cependant, la viticulture connaît une période d'incertitudes et de difficultés vis à vis du marché actuel (chute des prix). La cave coopérative du Cannet des Maures a récemment fusionnée avec celle du Thoronet pour consolider leur pérennité et leur développement futur.

Les roserais MEILLAND sont installées au Cannet des Maures. A ce jour seule l'activité de recherche demeure, c'est ici que sont créées les nouvelles roses de la production. La production de fleur coupée a été quant à elle délocalisée.

Dans la plaine des Maures sur la propriété du Conservatoire du littoral de nombreuses ruches sont installées. Les abeilles contribuent ainsi à la pollinisation des espèces protégées.

➤ **Les oliveraies, l'autre culture dominante**

Les oliveraies sont également très présentes sur le territoire. Sur 7 hectares de «cultures permanentes entretenues», 6 hectares concernent la culture d'oliviers en tout 26 hectares cultivés sur la commune. L'AOC «huile d'olive de Provence», liée à la production est aujourd'hui en vigueur sur l'ensemble du territoire du Cannet des Maures.

En effet, le décret du 17 mars 2007 fixe des conditions permettant d'obtenir cette appellation. Elle concerne l'ensemble du territoire communal sans distinction de parcelle.

➤ **Développer les circuits courts, un bon moyen de subsister**

Afin d'optimiser au mieux leurs marges, les agriculteurs de la commune ont développé leur filière courte : vente directe dans les caves viticoles et oléicoles, organisation de la commercialisation grâce à l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) du Cannet des Maures.

Elle regroupe une soixantaine d'adhérents venant du Cannet des Maures et du Luc en Provence qui proposent des productions variées allant des fruits et légumes au miel, fromages viandes... Les produit du terroir demeurent insuffisamment valorisés et peu représentés sur le marché local, qui attire peu de revendeurs (environ 2 à 4 exposants par semaine durant l'année).

➤ **Activité forestière anecdotique**

Le territoire communal est en grande partie recouvert par la forêt. Cependant, l'exploitation de celle-ci ne représente qu'une faible part d'activité de la commune. Les raisons sont les suivantes :

- Un bois peu exploitable, par sa qualité, et les caractéristiques du sol et du climat
- Un déficit des acteurs dans le domaine forestier sur le territoire
- Une forte sensibilité aux incendies
- Une activité peu viable économiquement notamment à cause des frais d'exploitation important par rapport à la valeur du produit fini.

➤ **Une charte départementale pour pérenniser les activités agricoles**

Depuis juin 2005, la «Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole» a été validée sur l'ensemble du département du Var par diverses institutions (Préfecture, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, associations des Maires du Var, etc.).

Le document incite notamment les collectivités locales à préserver, voire reconquérir les espaces agricoles ou à vocation agricole, grâce :

- au règlement d'urbanisme : suggestion d'un règlement type pour les zones A
- au zonage : zones A ou Zones d'Agriculture Prioritaire (ZAP) pour identifier les zones présentant un caractère unique et exceptionnel, notamment en ce qui concerne la préservation et/ou le développement d'une exploitation
- à l'identification «d'utilité publique départementale» des zones agricoles
- à la mise en œuvre de politiques d'intervention et de maîtrise foncière et la collaboration avec les opérateurs fonciers (la SAFER, les EPFR) etc.
- au report des projets d'équipements et d'aménagement en zones agricoles, ou, le cas échéant, la mise en place d'une mesure de compensation vis à vis des terres agricoles affectées par ce type de projets.
- à la création d'un observatoire technique de la construction en zone agricole et d'une commission de suivi et d'accompagnement de la charte.

➤ **Evolution et perspectives de l'agriculture au Cagnet**

Aujourd'hui, l'agriculture est en diminution comme le montre les derniers chiffres. Cependant, la population de main d'œuvre, certes en baisse, reste importante au vue des exploitations pérennes : en 1988, 169 UTA (Unité de Travail Annuel) pour 77 exploitations, contre 149 UTA en 2000 pour 44 exploitations).

L'emploi agricole perdure au Cagnet des Maures mais la faible exploitation des zones naturelles au PLU laisse envisager une perte de ressource d'emploi à venir.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Stabilisation de la SAFER (Société d'aménagement foncier et Etablissement Rural),** dans les anciens locaux de la Maison du paysan, dans la ZAC de la Gueiranne
- **Projet de construction du siège de la Chambre d'Agriculture** dans le quartier de Ste Maïsse
- **Construction d'un Centre expérimental sur la production de rosé,** dans les locaux de de la future Chambre d'Agriculture

**AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation privilégiée en termes d'accès propice à la commercialisation, mais également une forte concurrence de l'aménagement foncier</li> <li>- Un secteur agricole qui reste dynamique dans l'économie locale, en particulier grâce à la viticulture et l'AOC «Côte de Provence»</li> <li>- Une activité horticole dans la plaine dynamique de renommée mondiale : roseraies Meilland</li> <li>- Une reconquête de la filière oléicole, notamment avec le Domaine st Andrieux, depuis 3 ans</li> <li>- La présence de l'AMAP du Cagnet des Maures afin d'optimiser les circuits courts et la vente directe</li> <li>- Un potentiel conséquent de produits potentiels (vin, bois, châtaignes, oléiculture, apiculture ...)</li> <li>- Le rôle majeur de l'agriculture dans la préservation des incendies (coupe-feu...) et dans la composition des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une homogénéisation de l'agriculture au profit de la viticulture</li> <li>- Une agriculture biologique encore timide, bloquée en partie par des habitudes culturelles comme le recours systématique aux produits phytosanitaires</li> <li>- Un manque de valorisation des produits du territoire et du terroir</li> <li>- Une activité forestière peu développée sur la commune</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un net progrès du secteur dans le domaine du respect de l'environnement (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire)</li> <li>- Une augmentation de l'identification de produits de qualité (AOC et IGP, labels rouges, etc.)</li> <li>- Un tourisme rural croissant ces dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La pression foncière exercée sur les espaces agricoles par le développement urbain et la hausse du prix des terrains, qui empêche et décourage les jeunes agriculteurs de s'installer</li> <li>- Une dynamique d'investissements extérieurs dans les caves particulières qui a tendance à affaiblir les agriculteurs locaux face à la concurrence nouvelle</li> <li>- Existence de projets impactant sur le territoire tels que le projet de la LGV, le centre de stockage du Balançon, etc.</li> <li>- Les diverses mesures de protection de l'environnement (Natura 2000...) qui bloquent l'accès aux terres fertiles</li> <li>- La sécheresse et le réchauffement climatique réduisant l'accès à l'eau et rend difficiles certaines cultures</li> <li>- Une évolution latente et lente en termes d'outils coopératifs</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°13 « Agriculture »:**

- Créer une agriculture aux multiples fonctions, en plus de son rôle économique et nourricier
- Favoriser la diversification des activités agricoles
- Promouvoir et vendre des produits locaux en utilisant la centralité géographique
- Développer et encourager l'Agriculture Biologique mais aussi une bonne prise en compte des pratiques environnementales, comme l'agriculture raisonnée.

**Fiche n°14 : TOURISME**

**Les indicateurs de suivi de territoire**

- Nombre de structure d'hébergement touristique
- Fréquentation touristique (nombre de visites, taux de remplissage des hébergements...)

**Quelques chiffres clés**

- 5
- Aucunes données pour l'instant

Malgré la proximité de nombreux sites touristiques : l'Abbaye du Thoronet (200 000 visiteurs par an), le village des tortues, le lac de Carcès, la forêt et le massif des Maures, la commune du Cagnet des Maures ne présente pas une activité touristique importante, elle reste un lieu de passage où les touristes ne s'arrêtent pas.

➤ **Un potentiel touristique riche mais peu exploité**

La Communauté de Communes du Cœur du Var possède la compétence « Tourisme », cependant cette dernière est pour le moment peu développée, elle est surtout basée sur les activités de nature, en particulier les sentiers de randonnée.

Actuellement, la fréquentation du Cœur du Var représente 1% de l'activité du département. Il propose pourtant certains sites touristiques : le musée du timbre, le village des tortues de Gonfaron, le musée régional du timbre, le musée historique du centre Var, l'écomusée du liège et abrite le monument le plus visité du Var : l'Abbaye du Thoronet.

De plus, le territoire intercommunal possède des éléments identitaires forts :

- des villages authentiques et de caractère,
- des espaces ruraux et paysagers marqué par la culture de la vigne
- un petit patrimoine bâti, témoin de l'histoire et des coutumes passées
- le village classé du Vieux Cagnet

Le problème majeur du Cœur du Var est donc la structuration de l'offre touristique, en concordance avec les objectifs du Département.

➤ **Un fort potentiel pour les activités de pleine nature**

La commune bénéficie malgré tout d'un tourisme vert, lié à la Plaine des Maures, qui offre des possibilités de randonnée pédestre, équestre, cavalière et VTT.

Par sa position centrale, entre la côte, les massifs, les espaces naturels et les hauts lieux touristiques du département, tels que les Gorges du Verdon, l'Abbaye du Thoronet ou encore la Chartreuse de La Verne, le Cagnet des Maures possède un fort potentiel attractif en termes d'activités diversifiées pour un séjour.

➤ **Un déficit dans l'offre de logements touristiques**

Les problématiques majeures du territoire sont le manque d'animation locale et le manque de structures d'hébergement diversifiées.

Nom de la structure d'hébergement	Nombre de chambres/Emplacements
Hôtel Le Mas de Causserène (2 étoiles)	49
Hôtel Formule 1	73
Chambre d'hôtes de la Grande Pièce	1
Chambre d'hôtes de la Haute Verrerie	3
Camping de la Cigalière (2 étoiles)	65

En effet, la commune compte un peu plus de 150 nuits proposées dans les 2 hôtels, 2 chambres d'hôtes et le camping.

#### **Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Mise en valeur du village du Vieux Cannet**, grâce à une meilleure signalétique
- **Mise à disposition de moyens humains en vue du soutien de l'activité touristique** : une personne de la commune aura la charge de développer le volet tourisme à partir du deuxième semestre 2012
- **Le Pôle d'Excellence rurale « Pôle équilibrés »**, en collaboration avec le conseil général du Var, approuvé en 2011, il doit permettre de développer les activités de pleine nature, au travers de randonnées équestres –la piste verte de la Boudrague est inscrite au PER

#### **AFOM**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une situation privilégiée, centrale, vis-à-vis des lieux touristiques du département</li> <li>- Une offre riche concernant les activités de pleine nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Village du vieux Cannet reste peu valorisé</li> <li>- Une faible attractivité touristique liée au manque de mise en valeur et de promotion du territoire</li> <li>- Un déficit dans les structures d'hébergement touristiques</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place du Pôle d'Excellence Rurale « Pôle Equidés »</li> <li>- Le développement de l'agri-tourisme</li> </ul>	<p>Les nuisances recensées sur le territoire qui risquent de pénaliser la démarche :</p> <p>le bruit, les nuisances olfactives, la pollution des cours d'eau.</p>

#### **Enjeux – Fiche n°14 « Tourisme »:**

- Mutualiser la vitrine touristique de la sortie d'autoroute pour la commune et l'ensemble du territoire
- Viser un tourisme culturel et de découverte respectueux du développement durable
- Créer des produits touristiques
- Répondre aux sollicitations existantes de manière qualitative

**THEME 4 : Culture & Société**

Fiche n°15 : ACTIONS CULTURELLES ET ÉQUIPEMENTS

Fiche n°16 : ACTIONS ASSOCIATIVES, SPORTIVES ET ÉQUIPEMENTS

Fiche n°17 : ACTIONS SCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS

Fiche n°18 : ACTIONS SOCIALES ET ÉQUIPEMENTS

**Fiche n°15 : ACTIONS CULTURELLES ET ÉQUIPEMENTS**

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites ou Monuments historiques classés ou inscrits</li> <li>- Nombre de manifestations culturelles par an (conférences, expositions, représentations...) pour 2011</li> <li>- Nombre d'équipements culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4</li> <li>- 15 conférences, 5 projections de documentaires, 12 expositions dans la médiathèque et 1 en extérieur, 4 concerts dans la médiathèque et 10 en extérieur, 8 animations jeunesse spécifiques et tous les mercredis, 8 sorties théâtre/musée</li> <li>- 1 médiathèque</li> </ul>

La commune du Cagnet des Maures a été le siège d'une histoire riche au cours du temps, depuis la préhistoire.

➤ **Une occupation et une histoire ancienne au Cagnet des Maures**

Le Cagnet des Maures fut occupé par l'homme dès le **Néolithique**. Des restes d'enceintes protohistoriques retrouvés au Recoux et à Méren attestent de la présence de peuplades sur ces sites défensifs. Ces lieux de vie leur permettaient également de s'éloigner de la plaine marécageuse insalubre.

A l'**Age de Fer**, les ligures installent leur oppida (camps retranchés) en hauteur, sur les pitons rocheux faisant face au massif des Maures. Cette stratégie défensive n'empêchera pas l'invasion romaine.

En effet, par la suite, **les Romains** investissent le territoire et y déploient leur économie : les mises en culture assainissent la plaine, les fermes grossissent, le commerce prospère et l'urbanisation se développe le long de la voie Aurélienne (l'actuelle route DN 7- ancienne RN7).

Le Forum Viconii, est établi au carrefour des routes qui relient Fréjus, Aix-en-Provence, Toulon et Riez. À l'origine, ce forum était un marché dont l'importance et la place dans la plaine ont engendré le développement d'une réelle ville de plus de 1 000 habitants. Après l'abandon de Forum Voconii par les romains, les habitants s'établirent sur un point haut du territoire où ils fondèrent le «Castrum de Caneto» afin d'assurer leur sécurité.

**Au Moyen-âge**, l'appropriation des terres par les premiers seigneurs est source de conflits, d'autant plus que l'Église gère la destinée des villages. En 884, les invasions Sarrasines qui débutent dans le centre Var accentuent le chaos et la région est pillée. En l'an 1000 seulement, la vie au village commence à s'organiser telle une administration.

**Au XIème siècle**, de nouveaux mouvements spirituels émergent chez les moines et les chanoines. Sous cette influence que l'église Saint Michel du Vieux Cagnet fut fondée au XIème siècle. Classée en 1862 « Monument Historique », elle représente un des derniers vestiges du Castrum Caneto.

Au XVIème siècle, le village connaît de nouvelles invasions : le connétable de Bourbon en 1523, Charles Quint en 1536, les troupes françaises en 1691 et en 1746, et Eugène de Savoie en 1707.

Le village est plusieurs fois brûlé, pillé, s'ajoutent à cela les guerres de religions et la peste qui décime la population en 1720.

Tout au long du **Moyen Age**, la possession du Cannet fut partagée par plusieurs coseigneurs. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle seulement la maison de Rascas devient l'unique propriétaire. En 1754, cette famille de seigneurs se lie avec la famille Colbert. Ils seront les derniers seigneurs du Cannet.

Le Village, essentiellement agricole, a souffert de sa situation géographique, sur une colline sans eau, mais aussi de sa proximité avec la route d'Italie, axe de nombreuses invasions et de pillages.

**Au XVII<sup>ème</sup> siècle**, l'élevage du vers à soie se développe peu à peu dans chaque habitation. En effet, pour améliorer leur maigre revenu, les familles cannetoises transforment souvent une pièce de leur maison en magnanerie. Cette activité, bien que courante dans la région, marquera fortement l'économie du Cannet des Maures.

**Le XIX<sup>ème</sup> siècle** fut un siècle de développement économique. La révolution épargna la commune qui se nommait à ce moment-là, le Cannet du Luc. Durant ce siècle, le centre Var devient un foyer du mouvement ouvrier avec le Luc et le Cannet, points de départ de l'insurrection du Var en 1851.

A cette époque, les petites industries se développent, dynamisent l'activité artisanale. Verrerie, scieries, moulins, fabrique de plâtre, de chaux et de bouchons fleurissent et emploient une grande part de la population, tout comme la mine de bauxite située à Recoux, l'une des plus importantes des carrières Varoises.

L'arrivée du train à vapeur **en 1862** va considérablement marquer l'évolution de la commune. En effet, la ligne de chemin de fer Toulon-Les Arcs est alors ouverte au public. Cette nouvelle gare ferroviaire dans la plaine sera un point d'attraction de la vie locale, entraînant avec elle la construction d'un nouveau quartier à ses abords. Le développement dans la plaine, associé aux difficultés d'accès et de vie au vieux village, va engendrer son abandon progressif.

L'extraction de la bauxite débute **en 1893** par une carrière à ciel ouvert. Le minerai est acheminé depuis la mine du Recoux (au nord de la commune) jusqu'à la gare grâce à une ligne aérienne.

Elle est ensuite transportée, via le port de Saint Raphaël, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche et même jusqu'en Russie. Avec le temps, les divers changements de société gestionnaires et l'extraction du minerai en profondeur, la main d'œuvre, majoritairement d'origine Italienne, est peu à peu remplacée par la mécanisation. Ainsi, après quasiment un siècle d'exploitation, la mine du Recoux ferme ses portes en 1989.

**En 1903**, un arrêté présidentiel entérine la décision officielle de transfert de chef-lieu du Vieux Cannet vers le village. Cette décision fut très profitable à la commune, puisqu'elle a permis son développement dans la plaine et a facilité son raccordement aux moyens de communication. De plus, le site historique du Vieux Cannet, village pittoresque à l'identité simple et forte, fut préservé.

**Au début du XX<sup>ème</sup> siècle**, alors que la sériciculture avait quasiment disparu des pratiques, les établissements Querici, renommés dans ce domaine d'activité, s'établissent à Le Cannet des Maures pour la production de graine de vers à soie, apportant une activité non négligeable jusque dans **les années 30**. Au-delà de cette période, les affaires s'essoufflent et conduisent à la fermeture définitive des établissements.

Ainsi, **de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle**, la sériciculture tout comme l'agriculture (vignes, céréales, oliviers, élevages ovins) ou l'exploitation des produits

de la forêt (bois, liège, châtaignes) constitueront les activités économiques phares du territoire.

A cause de sa position stratégique, au cœur d'un nœud routier historique, la commune du Cannet des Maures a intéressé certains hommes historiques comme Napoléon III. En effet, il offrit un crédit pour que le village soit reconstruit dans la plaine à condition que la commune s'appelle le Cannet-Napoléon. Le projet sera abandonné.

#### ➤ **Un patrimoine culturel et historique riche**

Le village perché du Vieux Cannet des Maures possède 2 sites classés :

- L'église du Vieux Cannet, fleuron de l'art roman, achevée en 1027 a été classée en 1862 aux Monuments Historiques
- La place principale du vieux Cannet est inscrite au catalogue départemental des sites classés du Var en 1934.

Le Cannet des Maures possède un monument inscrit : le Pont du Moyen-Âge sur l'Aille et un site classé : le ponts naturel de l'Argens et la Grotte dite « Chapelle souterraine de Saint-Michel ».

Le Vieux Cannet est un site défensif, dont l'occupation est attestée dès la préhistoire. Il fut probablement abandonné après l'occupation romaine au profit de la plaine pour l'agglomération de Forum Voconii, située près de la Voie Aurélienne

Le Village du Vieux Cannet est malheureusement aujourd'hui totalement déconnecté de son homologue de la plaine, peu de lien et de valorisation existent, le potentiel du vieux Village est touristiquement sous-exploité.

En dehors de ces sites classés, la commune du Cannet des Maures possède de nombreux édifices, sites et autres bâtiments remarquables du point de vue historique ou architectural :

- 3 ponts : Basse Verrerie, Haute Verrerie, les Neuf Riaux
- 6 chapelles : St Louis, St Daumas, Ste Maisse, St Michel, la Trinité, St André
- 2 bergeries : les Ambrards, les Jaudelières
- 12 fermes : Les Augustins, les Aurèdes, les Blacassières, le Cros de Bellon, la Grande Pièce, L'hoste, Miolan, les Portals, Reillanne, le Riautord, le Terme, la Vacquière
- 2 châteaux : Le Bouillidou, St Daumas
- 1 pigeonnier : Causseraine
- 2 moulins à huile : Causseraine et Vieux Cannet
- 1 moulin : Enraygues
- 1 fontaine : Vasatelle
- Des restanques
- Des souterrains, en particulier au pied du village du Vieux Cannet
- Vestiges d'un monastère médiéval au Vieux Cannet
- 1 ancienne citerne au Vieux Cannet

#### ➤ **Un patrimoine peu mis en valeur**

Malgré la richesse de la commune, les éléments patrimoniaux restent peu mis en valeur :

- Peu de moyens sont mis en œuvre pour remettre en état et restaurer le patrimoine bâti remarquable détérioré

- Un déficit général dans la signalisation des édifices et un manque d'informations associées
- Pas d'office du tourisme

Certaines actions sont prévues pour restaurer le patrimoine local :

- La restauration de l'église du Vieux Cannet
- La reconstitution de la calade du vieux Cannet
- Réhabilitation des chemins de défend autour du Vieux Cannet

➤ **Une offre culturelle dynamique et variée**

L'offre culturelle proposée par la commune du Cannet des Maures, en particulier par la médiathèque est riche, variée et adaptée à tout public : conférences, expositions, représentations, concerts... La salle de cinéma, quant à elle, se situe sur la commune voisine du Luc en Provence.

La médiathèque possède un réseau d'adhérents sur l'ensemble de la communauté de Communes et bien au-delà. Elle utilise tous les moyens de communication à sa disposition pour informer sur ses activités : article de presse, flyer, affichage, réseaux sociaux...ce qui permet de mobiliser la population facilement.

La commune pratique une politique d'accès à la culture pour tous, ainsi l'ensemble des manifestations proposées par la médiathèque sont gratuites, ce qui permet de toucher tous les types de population.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Mise en valeur du village du Vieux Cannet**, grâce à une meilleure signalétique
- **Restauration de l'église du Vieux Cannet**
- **Reconstitution de la calade du Vieux Cannet**
- **Préservation du puit de St Andrieux** lors des prochains travaux de création de la Zone d'Activités Concertée

**AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une histoire riche de la commune qui a laissé son empreinte sur le territoire</li> <li>- Présence de 4 sites classés sur la commune du Cannet des Maures et le village du Vieux Cannet</li> <li>- L'existence d'un potentiel touristique et culturel important, grâce au petit patrimoine bâti</li> <li>- Projet de valorisation et de restauration du patrimoine</li> <li>- Existence de la médiathèque et de son réel dynamisme pour animer le territoire</li> <li>- Diversification et multiplication des actions culturelles proposées</li> <li>- Bonne communication et diffusion des informations sur les animations proposées</li> <li>- Proposition de manifestations pour tous âges gratuitement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Village du Vieux Cannet reste peu valorisé</li> <li>- Un patrimoine historique globalement peu mis en valeur</li> <li>- Un service tourisme peu, voire pas structuré</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté de mieux valoriser et de restaurer le patrimoine communal</li> <li>- Une meilleure connaissance et diffusion du patrimoine historique peut être l'occasion de renforcer le lien intergénérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'oubli, la détérioration et la destruction progressive de ce qui fait l'histoire du Cannet des Maures et de ses habitants</li> </ul>

***Enieux – Fiche n°15 « Actions culturelles & équipements »:***

- Le village du Vieux Cannet reste mal connu des touristes et même de la population locale, car très peu valorisé
- Un patrimoine historique et culturel riche, qui reste peu transmis, entretenu et valorisé du point de vue touristique et social
- Une offre culturelle riche, diversifiée, pour tous les goûts, tous les publics et accessible par tous à pérenniser

Les indicateurs de suivi de territoire
- Nombre d'associations
- Nombre de domaines couverts par les associations
- Nombre de personnes participants à la vie associative
- Nombre d'infrastructures sportives
- Nombre de licenciés sportifs

Quelques chiffres clés
- 63
- dizaine
-
-

➤ **Une vie associative dynamique et pluridisciplinaire**

La vie associative au Cagnet des Maures est active, riche et diversifiée. Elle comptabilise plus d'une soixantaine d'associations dans plus d'une dizaine de domaines d'activités différents : sports, culture, solidarité, couture, anciens combattants, sans omettre les associations de parents d'élèves et les associations de quartiers.

Le dynamisme de ces associations varie selon les années. Certaines apparaissent et d'autres déclinent par manque d'adhérents et d'investissement personnel.

➤ **De multiples associations dans les domaines sociaux et de l'animation**

Les domaines du social (7 associations), ainsi que l'animation pour tous les goûts et tous les âges (7 associations), ne sont pas oubliés, grâce aux associations suivantes :

- Les Restos du Cœur (banque alimentaire et aide humanitaire)
- Ordre de Malte (collecte de matériel médical)
- Médiation (aide aux personnes en difficulté)
- Myosotis (aide et soutien aux familles d'enfants atteints de pathologies chroniques)
- Lions club (actions multiples permettant d'apporter un aide aux personnes démunis)
- Amicale des donneurs de sang
- Association des Villes Françaises (accueille les nouveaux arrivants dans la région, pour leur apporter un tissu relationnel)
- APEI Les enfants d'abord (organisation de goûter et d'animations pour les enfants)
- Cours d'anglais
- Club d'astronomie
- Club de bridge (initiation et tournoi)
- Club Multi-jeux
- Club de la gaité (organisation hebdomadaires d'activités, lotos ou sorties)
- La confrérie de la Cerise (manifestation annuelle sur le thème du fruit)

- Association des anciens Combattants
- Fédération Nationale des anciens Combattants d'Algérie
- Union des Français de l'Etranger
- FNDIRP – Mémoire de la déportation

Le Cagnet des Maures peut aussi revendiquer une présence perpétuelle concernant ces activités commerciales et l'animation de la commune (4 associations) grâce à :

- Association des Commerçants et des Artisans (PRCM)
- Le Comité d'Animation du Cagnet des Maures
- AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

➤ **De nombreuses associations sportives**

Le domaine associatif le plus représenté reste tout de même le sport avec plus de 30 associations. Malgré un effort conséquent, les équipements sportifs sur la commune restent insuffisant voire inadaptés :

- Un stade
- 2 cityparks et aire de jeux multisports
- 2 aires de jeux en ville pour les enfants
- 4 cours de tennis
- 1 boulodrome
- 1 dojo international (il n'est pas encore en service en 2012)
- La piste verte de la Boudrague tronçon n°1

Les activités de danse, de gymnastique, de yoga sont pratiquées dans les différentes salles polyvalentes mise à disposition des associations par la commune.

➤ **Associations et activités de pleine nature**

Avec le Pôle d'Excellence Rurale « Pôle Equidés » et le projet de piste de la Boudrague, la commune du Cagnet des Maures souhaite encourager la pratique de sports de pleine nature.

En effet, avec ses nombreux espaces naturels et agricoles de qualité, en forêt, en campagne ou au bord des cours d'eau, la commune offre un terrain de jeux de premier ordre pour les passionnés de randonnées équestres, pédestres ou à vélo.

La demande de ballades nature provient autant des touristes que des habitants.

Cependant, certains actes d'incivisme sont constatés chaque année : dépôts de détritus, ramassage d'espèces protégées, fréquentation des sentiers non ouverts à la circulation

publique avec des véhicules 4\*4. L'ensemble de ces actes génèrent des dégradations sur les milieux naturels sensibles de la commune.

L'association communale de chasse compte à ce jour près de 300 adhérents, la chasse s'effectue majoritairement sur l'ensemble du territoire forestier communal et dans la Plaine des Maures. Deux types de gibier sont principalement chassés : le gibier sédentaire (sanglier, perdreau, lièvre, pigeon...) et le gibier de passage (bécasse, grives...).

L'ensemble des pêcheurs du Cannet des Maures fait partie de l'APPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques) le « Poisson d'argent » de Vidauban. Les APPMA assure la protection, la surveillance et la gestion des populations et milieux piscicoles et aquatiques. Les principales espèces pêchées sont la truite, l'anguille, le barbeau, le blageon, le gardon...

➤ **Des manifestations sportives et culturelles présentes toute l'année**

Chaque année, en plus des compétitions qui concernent les différentes associations sportives du village, le comité d'animation de la commune du Cannet des Maures organise des manifestations sportives qui ont beaucoup de succès :

- La course pédestre dans le village, au mois de juin
- Le tour du Haut Var

Le comité des fêtes prépare également les fêtes du village qui rassemble la population :

- La fête du village, fin juillet,
- La fête du Vieux Cannet, accompagnée de sa traditionnelle soupe au pistou

Ces deux fêtes accueillent chaque année jusqu'à 400 personnes

La solidarité n'est pas en reste :

- Le Téléthon rassemble jusqu'à 500 personnes en journée, le repas du soir réunit une centaine de personnes
- Le forum des associations : il permet de faire connaître toutes les associations de la commune, concernant toutes les disciplines

➤ **Le soutien de la mairie aux associations**

Les aides apportées par la commune aux associations prennent différentes formes :

- Les aides financières (près de 700 000€ par an)
- Le prêt de locaux
- Prêt de matériel (minibus, matériel...)
- Administratives (gratuité des photocopies, matériel informatique...)

Même si les associations sont actives, certains habitants déplorent le manque d'information vis-à-vis des différentes manifestations organisées par celles-ci.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- La construction d'un nouveau stade de foot / rugby avec une pelouse synthétique (horizon fin 2012)
- **Un dojo d'envergure internationale a été construit sur la commune.** Livré en 2007 il est victime de graves malfaçons et dysfonctionnements et n'est pas opérationnel à ce jour. Des expertises sont en cours impliquant les différentes institutions pour trouver des solutions après l'établissement des responsabilités.
- Le tennis Club des Maures travaille à la mise en place d'une opération pour la pratique du tennis pour les personnes handicapées moteur

### AFOM

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une proposition de vie associative riche et diversifiée</li> <li>- Des associations actives surtout dans les domaines du social et du sport</li> <li>- Des locaux mis à la disposition des associations gratuitement</li> <li>- De nombreuses aides de la mairie pour les associations</li> <li>- Un accès au service culturel proposé pour tous et tous les goûts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dynamisme et une pérennité des associations irréguliers</li> <li>- Une communication municipale et associative sur les manifestations organisées à améliorer</li> <li>- Peu ou pas de lieux de discussion et d'échanges après les réunions ou manifestations (bar ou café bien souvent fermés)</li> <li>- Peu de communication entre associations, donc peu d'entraide et de mixité entre les associations</li> <li>- Manque de civisme lors de la pratique de sport de nature (détritus, ramassage, utilisation de 4*4 et de quads)</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un potentiel d'activités de pleine nature à exploiter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le renouvellement et la pérennité des associations</li> </ul>

#### **Enjeux – Fiche n°16 « Actions associatives, sportives & équipements »:**

- Maintenir le réseau associatif riche actif et diversifié, notamment dans les domaines associatif et social
- Entretenir et développer les équipements communaux
- Maintenir un soutien municipal appuyé aux associations

### Fiche n°17 : ACTIONS SCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS

<b>Les indicateurs de suivi de territoire</b>	<b>Quelques chiffres clés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'établissements scolaires</li> <li>- Nombre d'élèves par établissement</li> <li>- Nombre d'enfants accueillis en crèche</li> <li>- Nombre d'enfants bénéficiant des dispositifs d'aides et d'accompagnement scolaire</li> <li>- Nombre d'enfants fréquentant la Maison des Jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 école maternelle publique (166 enfants)</li> <li>- 1 école primaire publique (248)</li> <li>- 1 école maternelle privée (3)</li> <li>- 1 école primaire privée (12)</li> <li>- 1 collège européen privé</li> <li>- 1 crèche (35 enfants)</li> </ul>

La commune compte 2 écoles maternelles, 2 écoles primaires, 1 collège européen et une crèche

#### ➤ **Des classes menacées**

<b>Nom de l'école</b>	<b>Année de construction</b>	<b>Nombre d'élèves du Cannet des Maures</b>	<b>Nombre de classes</b>
<b>Lei Pitchoun</b>	1989	166	5
<b>Denis Tissot</b>	1930	248	11
<b>Institution Bienheureux Marcel Callo</b>	2011	15	8
<b>Collège privé européen</b>	2001	5	4

Les classes des écoles maternelles et primaires du public comptent en moyenne 23 élèves. En 2011, une classe de primaire était menacée de fermeture pour cause de sous-effectif. Les perspectives de croissance démographique aidant, l'estimation du nombre d'enfant par classe pour les années futures a été revu à la hausse, ce qui a permis de conserver cette classe.

#### ➤ **Une école primaire labellisée « Eco-école »**

Depuis 2009, l'école primaire publique est labellisée « Eco-école » et entreprend chaque année un programme d'actions détaillé sur un thème choisi.

### **Année scolaire 2009-2010 : Présentation sur le tri des déchets**

Les actions menées ont été les suivantes :

#### **❖ *Initiation au tri sélectif :***

- Installation dans chaque classe d'une poubelle à papier et une poubelle pour les emballages (Partenariat avec la Communauté de Communes du Cœur du Var)
- 1 poubelle dans le bureau directeur, 1 poubelle en salle informatique et 1 poubelle dans la salle des maîtres
- Visite des déchèteries communale et intercommunale
- Installation de 2 colonnes de tri emballage et papier dans cour pour évaluer la consommation de papier de l'école et des élèves
- Installation d'un collecteur de piles usagées et de cartouches d'encre dans salle des maîtres
- Récupération de papier pour mettre en place un atelier de fabrication de papier recyclé
- Récupération multiple de déchets pour fabriquer un échiquier géant en formes d'animaux

#### **❖ *Cultiver son jardin et consommer local***

- Création d'un jardin BIO par les enfants
- Installation d'un composteur dans le jardin BIO alimenté par les enfants

#### **❖ *Restitution des activités d l'année***

- Journée de présentation aux parents des actions mises en place avec création d'un atelier dans chaque classe (papier, déchet, nutrition...)

### **Année scolaire 2010-2011 : Présentation sur la Biodiversité**

Les actions menées ont été les suivantes :

#### **❖ *Travaux et actions menées :***

- Plantation d'un jardin de fleurs, légumes et plantes aromatiques BIO avec la participation de M. BAILE Robert, habitant de la commune et lauréat d'un prix des jardins fleuris.
- Installation d'un récupérateur d'eau de pluies pour l'arrosage du jardin.
- Fabrication de mangeoires dans le jardin BIO
- Etude de la biodiversité qui s'est installée dans le composteur, mis en place l'année précédente.
- La cantine propose un repas BIO, une semaine par mois

#### **❖ *Actions de sensibilisation :***

- Sortie au Lac des Escarcets avec l'association WWF pour étudier la flore
- Organisation d'une semaine du jardinage dans la Plaine des Maures (plantation...)
- Plantation d'un cerisier précoce auto fertilisant offert par la Confrérie de la Cerise du Luc, dans le jardin de l'école.
- Implantation de larves de coccinelles, dans le potager BIO de l'école
- Création de la fiche de sensibilisation, à destinations d'autres enfants.

Tous les jeudis, un fruit BIO est distribué à l'ensemble des enfants de l'école lors de la récréation du matin.

### **Année scolaire 2011 – 2012 : Présentation sur la solidarité basée sur musique et les arts plastiques (en cours)**

Les actions menées sont les suivantes :

#### **❖ *Participation des enfants aux évènements nationaux :***

- Participation des enfants au Téléthon
- Collaboration au projet « 1 cartable 1 crayon » avec Haïti
- Contribution de l'école aux événements suivants : Semaine des langues, Semaine de la solidarité et Journée de l'Europe

#### **❖ *Actions locales de sensibilisation :***

- Ateliers de récupération de papier
- Correspondances avec l'école primaire René Char au Luc en Provence
- Les enfants travaillent avec le CODES (COMité Départemental d'Education pour la Santé) pour élaborer des menus à la cantine bien proportionnés dans les différents apports alimentaires quotidiens

Le soir, l'école propose aux familles un service d'études surveillées pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs de manière encadrée. 55 enfants y participent.

#### **➤ *Obligation d'une mobilité des élèves pour accéder à l'enseignement secondaire***

Il n'existe qu'un collège privé au Cimet des Maures, les élèves doivent se déplacer au Luc en Provence, commune voisine, pour aller étudier.

Le projet de construction d'un lycée sur la commune n'a pas encore abouti à ce jour. La CCCV est propriétaire du foncier mais le rectorat n'élabore pas le projet pédagogique. Actuellement, aucun n'a été construit sur le territoire du Cœur du Var. Les lycées les plus proches sont situés à Brignoles, Draguignan et Lorgues (enseignement général et technologique). De plus, le Var possède 2 lycées agricoles au Arcs et à Hyères.

Aussi, dès l'entrée au collège, les élèves doivent être mobiles. De plus, les élèves choisissent les filières existantes situées le plus proches de leur domicile, **le plus souvent par défaut**. Les filières proposées sur le territoire ne sont pas suffisamment diversifiées.

➤ **Transport scolaire**

Le transport scolaire pour les collégiens et lycéen est une compétence du Conseil Général, en étroite collaboration avec les communes. En ce qui concerne les écoles primaires, la Communauté de Communes du Cœur du Var est le relais transport sur le territoire, pour les établissements du secondaire et les écoles primaires privées. Le tarif est de 100€/an/enfant.

Actuellement, 5 enfants du primaire prennent le bus pour se rendre à l'école. Ce service n'est pas disponible pour l'école maternelle.

La mairie étudie actuellement la possibilité de mettre en place un système de ramassage scolaire en pédibus, pour les enfants de la maternelle et de l'école primaire.

➤ **Petite enfance**

Le pôle Petite Enfance a ouvert ses portes il y a un an. Il accueille les enfants à partir de 1 an (sachant marcher), jusqu'à leur scolarisation vers 3 – 4 ans.

Actuellement, il accueille 35 enfants répartis comme suit : 20 enfants le matin et 15 enfants l'après-midi.

Les horaires d'ouverture s'étalent de 8h du matin à 18h le soir. Actuellement les repas sont fournis par les parents, à partir de septembre 2012, ils seront assurés par la crèche, grâce à un système de livraison.

Par contre, la crèche offre le goûter, assure le changement de couches, les lingettes et le besoin en eau.

En plus du Pôle Petite enfance, la circonscription du Cœur du Var disposent de 27 assistantes maternelles agréées.

➤ **La Maison des Jeunes**

En plus du Pôle Petite enfance, la commune peut se prévaloir d'un accueil jeunesse actif et bien structuré. Il accueille les enfants à partir de 3 ans, jusqu'à 17 ans pour le périscolaire, le mercredi, le samedi et durant les vacances.

En plus de l'accueil des enfants, le Pôle a élaboré un projet éducatif basé sur la socialisation, la citoyenneté, la responsabilisation, la prise d'autonomie et une éducation environnementale au travers de la connaissance et de la protection de la nature.

Le Pôle Jeunesse dépendait auparavant de l'ODEL Var et vient de passer sous la direction de la commune du Cimet des Maures, depuis janvier 2012. Il est animé par :

- 1 directeur de pôle
- 1 directrice de la Maisons des Jeunes

- 1 directrice des P'tits Loups (3 – 12 ans)
- 1 responsable administratif – conducteur de bus
- 1 animatrice

La capacité d'accueil est la suivante :

Ages	3 – 6 ans	6 – 12 ans	12 – 17 ans
<b>Périscolaire</b>	30 places	24 places	24 places
<b>Mercredi</b>	24 places	24 places	24 places
<b>Samedi</b>			24 places
<b>Vacances scolaires</b>	24 places	24 places	24 places
<b>Grandes vacances</b>			24 places

La prestation du Pôle Jeunesse est complété par un accueil centre aéré de la Communauté de Communes du Cœur du Var.

Auparavant, le Pôle Jeunesse pouvait bénéficier d'une sortie par mois, aujourd'hui, avec les restrictions budgétaires, il est limité à 10 sorties par an.

Pour la Maison des Jeunes, le Pôle organise un séjour au ski, pendant les vacances de février et un séjour pendant les vacances d'été (initiation au surf, sur la côte basque en 2011).

Les P'tits Loups, quant à eux, bénéficient d'une sortie par mois : visite de châtaigneraie, ferme pédagogique, cirque, sortie à la patinoire...

### Projets municipaux et initiatives en cours

- **Continuer et développer l' « éco-école »**
- **Proposer davantage de repas Bio** aux enfants (actuellement 1 semaine par mois)
- **Mise en place d'un système de pédibus pour assurer le ramassage scolaire** (dans les quartiers proches du centre-ville)
- **Travail avec le CODES (COmité Départemental d'Education pour la Santé)** pour élaborer des menus à la cantine bien proportionnés, adaptés aux besoins des enfants
- Rapprochement du **PNNS pour obtenir le logo (Programme National Nutrition santé)**
- **Distribution d'un dictionnaire à tous les CM2**
- **Initiation à la prévention routière des CM2**, pour la pratique du vélo
- **Participation des maternelles au « Rallye Maths »** de l'académie de Nice, avec les écoles de la Garde, le Luc et la Valette
- **Organisation du Rallye Push Car** par la MDJ à l'échelle départementale

### AFOM

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des écoles qui se trouvent sur des sites proches</li> <li>- La labellisation « éco-école » de l'école primaire pendant 2 ans</li> <li>- La volonté d'initier les plus jeunes aux pratiques environnementales</li> <li>- Partenariat avec la médiathèque du Cimet des Maures pour de nombreuses animations à l'éveil des plus petits</li> <li>- Des classes non surchargées</li> <li>- Proposition d'une étude surveillée pour encadre les enfants dans leurs devoirs</li> <li>- L'ouverture décente du pôle « Petite Enfance » pour accueillir les plus petits</li> <li>- Proposition d'activités riches et diversifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'établissement de l'enseignement secondaire sur la commune</li> <li>- Une offre de transport scolaire réduite et onéreuse</li> <li>- Une carte scolaire ancienne et peu adaptée à la répartition de la population actuelle et aux besoins des élèves notamment concernant le lycée</li> <li>- Le Pôle Jeunesse arrive parfois à saturation d'effectifs et est limité, du fait de locaux et de bus trop petits,</li> <li>- La cantine atteint ses limites en raison de la taille des fourneaux et du manque de personnel d'encadrement</li> <li>- Une utilisation du minibus partagée avec les associations et le service d'aide à la personne, de ce fait, il est moins disponible pour le Pôle Jeunesse</li> <li>- Pas d'offre d'accueil des 18 – 25 ans, malgré une forte demande de ceux qui fréquentaient la Maison des Jeunes étant adolescents.</li> <li>- La possibilité de prolonger l'accompagnement de ces jeunes reste à étudier, notamment en matière recherche d'emploi et solidarité</li> <li>- Le centre aéré, situé au Luc en Provence, est géré par la communauté de Communes.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la labellisation « Eco-école » de l'école primaire</li> <li>- La labellisation PNNS (Programme National nutrition Santé) de la cantine du primaire</li> <li>- La création du lycée du Cœur du Var au Cimet des Maures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maintien du « sous-effectif » peut, à terme, entrainer la fermeture d'une classe de l'école primaire</li> <li>- La nécessité pour les élèves d'être mobiles pour pouvoir accéder à l'enseignement secondaire</li> <li>- Des enfants qui ne peuvent ni être accueillis par le centre aéré, ni par le Pôle jeunesse au Cimet des Maures, pendant leur vacances.</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°17 « Actions scolaires & équipements»:**

- Rester attentif à l'évolution des effectifs scolaires
- Un Pôle Petite Enfance à développer et accompagner
- Pérenniser la sensibilisation des enfants aux pratiques environnementales dans la vie de tous les jours
- Etudier la possibilité d'accueillir les 18 – 25 ans au Pôle Jeunesse, sur la thématique solidarité et recherche d'emploi
- Créer un lien entre le centre-aéré et les Pôles Jeunesse des communes pour pouvoir accueillir tous les enfants

**Fiche n°18 : ACTIONS SOCIALES ET ÉQUIPEMENTS**

**Les indicateurs de suivi de territoire**

- Proportion de foyers fiscaux non imposés
- Taux de chômage
- Nombre d'allocataire de la CAF
- Nombre de logements sociaux
- Offre d'accueil pour les personnes âgées (nombre de lits)
- Nombre de places pour les personnes handicapées dans des structures spécialisées

**Quelques chiffres clés**

- 13,3% de chômeurs
- 62 logements locatifs sociaux
- 582 lits en EHPAD, sur le territoire Cœur du Var
- 71 places en foyer d'accueil médicalisé en Cœur du Var

➤ **Le CCAS**

Le CCAS du Cimet des Maures est un établissement privilégié grâce auquel la solidarité peut réellement s'exercer. Des démarches des usagers sont multiples, la fonction d'accueil du CCAS est personnalisée et adaptée à chaque situation. Il est avant tout un service à l'écoute du citoyen.

❖ **Instructions des dossiers d'aides sociales pour les personnes âgées :**

- Demande d'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Demande d'Allocation compensatrice
- Demande d'obligation alimentaire
- Demande de Téléalarme
- Visite des personnes âgées sur sollicitation (constitution de dossier, rédaction de courrier, suivi de situation...)

❖ **Instructions et suivi des dossiers pour les personnes handicapées**

- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Demande Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Demande Allocation Enfant Handicapé (AEH)
- Demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Demande de carte d'invalidité
- Demande de carte prioritaire

❖ **Aides à l'emploi**

- Aide à l'inscription comme demandeur d'emploi par le biais d'internet et actualisation mensuelle
- Instructions et suivi des demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA)

L'instruction comprend : un premier entretien (liste des pièces à fournir), la constitution du dossier, la prise de rendez-vous avec le binôme du Luc en Provence, l'instruction et le suivi du dossier demande de CMU base de complémentaire.

L'aide à l'emploi est principalement dispensée par la mission locale pour les jeunes actifs. Le Pôle-Emploi se situe soit à Draguignan, soit à Toulon, ce qui rend difficile la recherche d'emploi.

❖ **Aides au logement**

Montage de dossier de demande de logement et d'aide au logement

#### ❖ **Aides financières facultatives**

- Aide pour la cantine
- Aide pour l'eau
- Aide alimentaire
- Aide pour séjour de vacances de 2 enfants par an (600€ complété par le Lions Club)

❖ **Gestion des demandes de secours urgent** (après enquête) : bon alimentaire, facture d'eau...

❖ **Prise de rendez-vous avec un avocat, psychologue, conseiller financier**

❖ **Aides pour toutes démarches administratives** (rédaction de courrier, CV...)

❖ **Permanences sociales** : assistante sociale, mission locale, CPAM, CEDIS (association pour l'insertion), médecin MSA et Centre de Gestion, Croix Rouge, association d'aides à domicile

#### ➤ **Mixité sociale et entraide intergénérationnelle**

La commune du Cannet des Maures est particulièrement riche par sa diversité socio-culturelle et générationnelle. Ainsi, les associations et les événements qui ont lieu sur la commune permettent aux différentes générations de se rencontrer régulièrement.

Même si les personnes âgées peuvent être susceptible de souffrir d'isolement, du à leur situation familiale ou de santé, il existe une réelle solidarité intergénérationnelle dans la population cannétoise.

#### ➤ **Personnes âgées**

Même si la population vieillissante constitue un enjeu pour la commune, les personnes âgées n'en restent pas moins des habitants actifs, au vu du nombre d'associations qui leur sont consacrées et qui leur permettent de se réunir régulièrement :

- Club de la gaité (organisation hebdomadaires d'activités, lotos ou sorties)
- Association des anciens Combattants
- Fédération Nationale des anciens Combattants d'Algérie
- Club de bridge (initiation et tournoi)
- Club Multi-jeux

Le minibus de la commune est mis à disposition pour un transport à la demande, 2 matinées par semaine pour accompagner les personnes âgées ou à mobilité réduite faire leur course ou en consultation médicale.

Le TACO assure un transport « social » de l'ensemble de la population (cf.rubrique transports).

#### ➤ **Des associations au secours de la population**

Les associations de solidarités de la commune et du territoire Cœur du Var sont très présentes et active avec la population qui est dans le besoin, parmi elles on compte :

- Les Restos du Cœur (banque alimentaire et aide humanitaire)
- Ordre de Malte (collecte de matériel médical)
- Médiation (aide aux personnes en difficulté)
- Lions club (actions multiples permettant d'apporter un aide aux personnes démunis)
- Croix Rouge (aides alimentaires et habillement)
- Secours catholique (aides surs les causes de pauvreté et d'exclusion)
- Secours populaire (sécurité alimentaire, dignité et accès aux droits de la personne, santé, droit à l'éducation, vacances, culture)
- CEDIS (insertion sociale)
- SENDRA (aide au retour à l'emploi)

#### ➤ **Personnes à mobilité réduite**

Le déplacement et l'accès des bâtiments publics aux personnes handicapées est une réelle problématique pour la commune, actuellement la plupart des équipements sont peu ou pas adaptés. Néanmoins, toutes les nouvelles constructions de la mairie sont désormais équipées.

D'autre part, l'offre en établissement spécialisé, sur le cœur du Var, pour les personnes handicapées satisfait actuellement la demande : 71 places en foyer d'accueil spécialisé et 72 places en foyers occupationnels. L'établissement est essentiellement situé à Gonfaron.

#### ➤ **Prévention et sécurité**

La Police Municipale du Cannet des Maures est composée de 3 policiers municipaux. Police de proximité, elle fonctionne essentiellement à la demande des usagers et elle est placée sous les ordres du Maire. Elle intervient également auprès du Pôle Urbanisme et Développement durable pour toutes les infractions à l'urbanisme et à l'environnement. Les patrouilles en ville et dans les quartiers représentent uniquement 2,5 h par jour.

Pour des raisons d'effectif, les policiers ne patrouillent plus de nuit mais sont de garde le week-end, où ils tiennent une permanence au poste et en patrouille.

Des astreintes sont organisées et un numéro de téléphone est joignable par la population 24h sur 24h et 7 jours sur 7.

### Projets municipaux et initiatives en cours

- **La construction du Pôle Emploi sur la Commune du Cagnet des Maures** va permettre de faciliter la recherche d'emploi pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer
- **La mise à disposition d'un minibus pour les personnes seules, isolées, handicapées de plus de 65 ans**, pour les aider à faire leurs courses, ou se rendre chez le médecin
- **Le TACO** intercommunal géré par le SIVU le Luc/le Cagnet des Maures
- **Mise en place des Restos du Cœur depuis 2010**
- **Distribution de bons alimentaires de Noël** en faveur des personnes seules et des familles en difficultés
- **Festin des sages** : repas pour les plus de 65 ans, le 1<sup>er</sup> dimanche de février
- **Le CCAS met en place chaque été le plan d'urgence Canicule**, qui permet de vérifier si les personnes âgées supportent les températures et peuvent d'hydrater
- **Le Plan tranquillité Senior**, porté par la Police Municipale. Il consiste à surveiller les maisons des personnes âgées lorsqu'elles partent en vacances
- **Sorties ponctuelles en faveur des enfants issus de famille en difficulté**

### **AFOM**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison de la fraternité qui possède un vrai rôle de services à la population et distribue de nombreuses aides</li> <li>- Une entraide active intergénérationnelle</li> <li>- Des échanges hebdomadaires dans les associations et manifestations locales</li> <li>- Intervention active des associations locales pour le retour à l'emploi et en matière de solidarité</li> <li>- Un territoire correctement équipé en structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées</li> <li>- Pas de problème majeur de délinquance au Cagnet des Maures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre de logements sociaux qui reste limitée (8%)</li> <li>- Une perte d'activités du centre-ville, due au fait que la commune est devenue une ville de passage (RDN7)</li> <li>- Certains équipements et bâtiments publics ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté affichée au PADD (Plan d'aménagement et de Développement Durable) pour favoriser la mixité sociale dans les nouvelles constructions</li> </ul>	

#### ***Enjeux – Fiche n°18 « Actions sociales & équipements»:***

- Maintenir et développer un réseau d'acteurs publics et associatifs important et structuré en ce qui concerne les aides sociales et la solidarité
- Organiser des réunions d'échanges et de partage annuelles des informations avec les professions médicales et institutionnelles du territoire

**THEME 5 : Nuisances & Santé publique**

**Fiche n°19 : RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES**

**Fiche n°20 : NUISANCES & POLLUTIONS**

**Fiche n°19 : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de type de risques naturels et technologiques auxquels la commune est soumise</li> <li>- Nombre d'habitations soumises à des risques</li> <li>- Nombre et surface de feux de forêts</li> <li>- Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 risques recensés dans la commune</li> <li>- 11 incendies depuis 1962 qui ont détruit 3 302ha</li> <li>- 3 arrêtés de catastrophe naturelle</li> </ul>

La commune du Cagnet des Maures est soumise à 5 types de risque : 3 d'origines naturelles (mouvement de terrain, inondation, et feux de forêt, 2 d'origines technologiques (rupture de barrage et transport de matières dangereuses).

Il est important de noter qu'aucun PPR (Plan de Prévention des Risques) n'est établi ou prescrit sur la commune.

D'autre part, la commune est concernée par 3 arrêtés de catastrophe naturelle

Catastrophe	Arrêté	Publication au Journal Officiel
<b>Mouvement de terrain</b> du 01/07/2003 au 31/12/2003	Arrêté du 20/12/2005	J.O du 31/12/2005
<b>Inondation</b> du 15/06/2010 au 16/06/2010	Arrêté du 21/06/2010	J.O du 22/06/2010
<b>Inondation</b> du 04/11/2011 au 10/11/2011	Arrêté du 18/11/2011	J.O du 19/11/2011

➤ **Le risque de mouvement de terrain**

La Commune est concernée par une zone de déformation de versant ancienne, de type éboulement de terrain présente au Nord du Vieux Cagnet (Chemin du Théron - éboulement du 11/11/1986).

On remarque également une zone d'escarpements rocheux avec chutes de pierres et de blocs sous le vieux village dans le secteur Sud-Est, et dans le secteur des Codouls au nord-ouest.

De plus, des risques de mouvements de terrain anthropiques sont générés par d'anciennes exploitations minières de bauxite au Nord de la commune, de plomb et de fluorite au Sud-Est, sans doute les plus anciennes du département du Var (massif du Pic Martin, lieu-dit St-Daumas, quartier Les Mines). Quelques zones de ravinement existent aussi dans les roches dures du Pic-Martin.

Le recensement des mouvements de terrains cite 3 événements majeurs sur la commune :

- Un effondrement au Sud-Est de la commune, sur l'ubac du Pic-Martin, dans le secteur de l'ancienne carrière des Mines de plomb.
- Un glissement en 1994 localisé aux Costettes, sur le versant Sud de la colline du Vieux Cagnet. Suite à cet événement des travaux de consolidation ont été réalisés.
- Une chute de blocs / éboulement observé en 1994 au Nord-Est du territoire, en limite communale au lieu dit Entraygues.

Des filets de protections ont été fixés pour prévenir d'éventuels nouveaux éboulements.

➤ **Le risque d'inondation**

La commune est soumise au risque de ruissellement urbain par dysfonctionnement des réseaux d'assainissement pluviaux et inondation de plaine (peu étendue) pouvant être générée par le fleuve Argens, la rivière l'Aille et le Riautort. Ainsi, il convient d'être particulièrement vigilant lors de fortes pluviométries et de sécheresse intense pouvant entraîner des fissurations voire des déstabilisations des constructions.

Cette problématique est accentuée par l'urbanisation croissante qui occasionne l'imperméabilisation des sols.

Le risque d'inondation est également accentué par le sous-dimensionnement de certains ouvrages hydrauliques qui empêche l'eau de s'écouler normalement.

A noter les fortes crues de juin 2010 et novembre 2011, qui ont inondé de nombreuses habitations, situées en zone inondable.

➤ **Le risque de feux de forêt**

Ce risque est omniprésent sur le département et la commune du Cagnet des Maures est d'autant plus concernée que son territoire s'étend sur une grande partie du Massif des Maures, espace boisé et préservé.

En effet, environ un tiers de la superficie de la Commune est boisé.

Depuis 1962, 11 incendies ont eu lieu sur la commune et ont détruit 3 302 ha de forêt.

Les 3 principaux incendies ont eu lieu :

- en 1962 au Nord-Est, dans le massif du Recoux jusqu'au Vieux Cagnet ; au Sud-Est en limite de commune, le long du Vallon du Débat,
- en 1979 dans le secteur de la Bastide Neuve et au Sud-Ouest dans la forêt domaniale des Maures, secteur des Aurèdes et des Escarcets,
- en 1981 au Nord-Est de la D558, secteur des Bertrands

Année	Surface incendiée sur la commune (Ha)	Surface totale de l'incendie (Ha)
1962	330	618
1962	96	697
1975	71	1663
1979	2406	6016
1979	40	40
1981	7	7
1981	6	6
1981	2	2
1981	42	42
1999	1	52
2003	301	2718
<b>TOTAL</b>	<b>3 302</b>	<b>11 861</b>

**Inventaire des incendies survenus sur la commune depuis 1962**

Source : DDAF du Var - Septembre 2003

Les principales causes de départ et de propagation du feu sont le climat, le type de végétation, sa localisation, les moyens de lutte mis en place.

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier, réalisé et mis en place par la Communauté de communes du cœur du Var, en plus du dispositif DFCI, crée en application de l'article L 321-6 du code forestier permettent une protection et une lutte efficace.

De plus, en été, une surveillance permanente est assurée par les bénévoles du CCFF (Comité Communal des feux de Forêts), des gardes de l'ONF et des patrouilles équestres.

Les pompiers, quant à eux, sont implantés sur la commune du Luc en Provence.

➤ **Le risque de rupture de barrage**

Ce risque est faible sur la commune, il est généré par la retenue des Escarcets (500 000 m<sup>3</sup> d'eau pour 9,20 mètre de hauteur) située à 8 km du Village.

Les premières constructions à l'aval sont localisées au domaine des Bertrands à 2,5 km au confluent du vallon des Bertrands avec L'Aille.

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses**

Le risque est généré par un flux de transit peu important de transport de matières dangereuses sur le territoire de la commune.

Les axes principalement concernés sont les autoroutes A8 et A57, la RN7, la D558 ainsi que la voie ferrée Marseille/Vintimille. Les points sensibles sont principalement les habitations.

A ce jour, un seul accident a eu lieu en 1996 : un camion transportant des liquides inflammables s'est couché sur la bande d'arrêt d'urgence de l'A57, lieu-dit « Les Andrats », et a pris feu.

Le risque s'amplifie avec l'augmentation de la circulation des poids lourds sur la commune.

Le risque industriel est inexistant sur la commune.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Intégration de l'ensemble des contraintes physiques naturelles et industrielles de la commune** au PADD (Plan d'Aménagement et de Développement durable) et PLU (Plan Local d'Urbanisme)

**AFOM**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gestion active et maîtrisée du risque d'incendie grâce aux différents dispositifs mis en place</li> <li>- Un risque technologique limité au transport de marchandises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une absence générale de PPR (Plan de Prévention des Risques)</li> <li>- Un risque d'inondation accentué par une urbanisation peu maîtrisée</li> <li>- Un risque de transport de matières dangereuses qui augmente avec le trafic de poids lourds de plus en plus important</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un objectif du PLU est de stopper la progression de l'urbanisation dans les zones le plus exposées aux risques</li> <li>- Améliorer l'information des habitants (propriétaires forestiers et riverains de cours d'eau) concernant les différentes obligations d'entretien et de débroussaillage des forêts et cours d'eau pour diminuer incendie et inondation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mitage accentue le risque de feux de forêt</li> </ul>

**Enjeux – Fiche n°19 « Risques naturels technologiques »:**

- Prévenir les risques
- Améliorer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- Anticiper le risque lié à l'augmentation du trafic poids lourds

## Fiche n°20 : NUISANCES & POLLUTIONS

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de qualité de l'air</li> <li>- Nombre de jours par an où l'un des seuils réglementaires de concentration en ozone de l'air est dépassé</li> <li>- Emission dans l'atmosphère de CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et de particules, générées par les activités du territoire</li> <li>- Proportion des émissions de chaque polluantes dues au transport routier</li> <li>- Nuisances sonores</li> <li>- Nuisances olfactives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de qualité de l'air bon 58% de l'année</li> <li>- Données non encore disponibles</li> </ul>

### ➤ Une bonne qualité globale de l'air

Dans toute la région, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'association Atmo PACA (devenue Air PACA). Elle dispose de 45 stations de mesures dans tout le territoire dont 8 dans le Var.

De manière générale, l'indice de qualité de l'air est bon 58% de l'année.

L'ozone possède un système de surveillance particulier. La réglementation française prévoit 4 seuils de surveillance : 1 seuil d'informations et recommandations et 3 seuils d'alerte. La station de mesures la plus proche du Cagnet des Maures se situe à Brignoles, à une trentaine de kilomètres de la commune.

Le dépassement de seuil entraîne la transmission d'un message d'information d'Atmo PACA aux médias, aux services de santé et aux collectivités. Suivant le seuil atteint, le préfet peut prendre des mesures d'urgence pour limiter les émissions de polluants (comme diminuer la vitesse maximale sur les autoroutes ou en ville).

Les émissions, sur la commune, sont essentiellement dues au transport routier et de façon moindre aux industries présentes sur le territoire.

Ce phénomène s'explique par le nombre important d'infrastructures routières et leur forte fréquentation.

Le tableau, ci-dessous, récapitule les émissions de polluants atmosphériques au Cagnet des Maures, lors de la campagne de mesures de 2007.

Données 2007	Oxyde d'azote (t)	Dioxyde de carbone (t)	Particules < 10 µ (t)	Gaz à effet de serre (t éq CO <sub>2</sub> )	Monoxyde de carbone	Dioxyde de soufre	Composés volatiles non méthaniques
<b>Cagnet des Maures</b>	342	142 000	78	362	564	19	766
<b>CCCV</b>	1 282	301 000	236	539	2 000	60	4 000
<b>Var</b>	15 000	4 261 000	5 000	4 887	39 000	1 199	48 000

### ➤ Des nuisances sonores non négligeables pour une commune rurale

En 2011, la DDTM a révisé le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), pas encore validé par les services de l'Etat, décrivant les zones d'exposition au bruit. Les infrastructures classées sont les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour, ainsi que les voies empruntées par plus de 100 bus par jour.

Sur la commune, 6 infrastructures de transport, qui génèrent du bruit ne sont pas équipées de mesures compensatoires :

- Autoroute A8, classée catégorie 1 (zone de bruit à 300m)
- Autoroute A7, classée catégorie 2 (zone de bruit à 250m)
- Les routes départementales RDN7, RD558, RD17 et RD75, classées catégorie 3 (zone de bruit à 100m)
- La voie ferrée, classée en catégorie 1 (zone de bruit à 300m)
- La base d'hélicoptères militaire EALAAT,
- durant les weekends activité civile de parachutisme.

➤ **Des problèmes de pollutions ponctuelles des cours d'eau**

Les cours d'eau du Cagnet des Maures sont soumis à des pollutions ponctuelles, plusieurs causes en sont à l'origine :

- L'artificialisation et le bétonnage des cours d'eau qui ne possèdent plus leur lit initial
- Les systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs qui ne sont pas toujours fonctionnels ou aux normes
- La présence d'une agriculture qui emploie des produits phytosanitaires et imperméabilise les sols
- Les pratiques privées abusives (vidanges de véhicules, fosse septique...)

➤ **Une pollution visuelle localisée**

Le Cagnet des Maures est victime d'une pollution visuelle qui détériore de manière localisée son paysage, en particulier la multiplication des panneaux publicitaires aux abords des routes qui occulte les informations de direction et le Balançon véritable verrou au cœur de la plaine des Maures.

L'urbanisme hétérogène : zones agricoles et zones d'activités forment les entrées de ville et brouillent le paysage.

➤ **Des nuisances olfactives récurrentes**

La commune est également soumise à des pollutions olfactives, essentiellement dues à la pollution atmosphérique se dégageant des gaz d'échappement, mais surtout à la présence du centre d'enfouissement du Balançon, situé sur la commune.

Les nuisances subies par les riverains sont encore plus importantes par vent d'est.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Mise en place d'un Règlement Local de Publicité** afin d'éliminer les panneaux publicitaires sur les bords de route de la commune
- **Action pour la fermeture du balançon**
- Travaux de réhabilitation des rives du riautord
- Lutte contre le bruit de l'avion du para club les week ends.

**AFOM**

<b>ATOUPS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bon indice global de la qualité de l'air de la commune</li> <li>- Une commune qui présente peu de risques avérés pour la santé humaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses pollutions à l'ozone, en particulier en période estivale</li> <li>- Des émissions de polluants atmosphériques dues à l'importance du trafic routier</li> <li>- Une commune soumise à plusieurs formes de nuisances : olfactives (présence du Balançon), sonore (présence des autoroutes et de la base EALAAT), visuelle (entrée de village illisible), pollution des milieux aquatiques</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du Règlement Local de Publicité pour limiter la prolifération de panneaux</li> <li>- Action pour la fermeture du Balançon</li> </ul>	

***Enjeux – Fiche n°20 « Nuisances & Pollutions »:***

- Lutter contre toute les pollutions
- Préserver la qualité des rivières
- Maîtriser la qualité des paysages à travers les documents règlementaires

**THEME 6 : Fonctionnement de l'administration communale**

Fiche n°21 : GOUVERNANCE

Fiche n°22 : GESTION DU PERSONNEL

Fiche n°23 : ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Fiche n°24 : GESTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

**Fiche n°21 : GOUVERNANCE**

Les indicateurs de suivi de territoire
- Nombre de quartiers couverts par les comités de quartier
- Nombre de réunion de concertation par an (Agenda 21 et comités de quartier)
- Nombre de projets municipaux faisant l'objet de consultation avec la population

Quelques chiffres clés
- 8 quartiers
- 5 ateliers 21 de concertations pour le diagnostic du territoire, auxquels 25 personnes ont participé
- 3 projets

➤ **Vie communale et intercommunalité**

La municipalité s'est engagée à encourager la transparence dans plusieurs domaines de compétences, au travers de :

- Contact direct entre les élus et les administrés
- Le site internet de la mairie
- Le journal municipal Cannet Passion et son relais sous forme de newsletter
- Des réunions publiques et d'informations par projet
- Des comités de quartiers

Les communes du Cœur du Var se sont regroupées sous forme de Communauté de Communes. Ainsi le Cannet des Maures appartient à la Communauté de Communes du Cœur du Var, dans laquelle 11 communes ont délégué leurs compétences.

Le Cannet des Maures fait également partie :

- du SIVU (Syndicat à Vocation Unique) du TACO, (transport en commun intercommunal Le Luc en Provence – Le Cannet des Maures)
- du Syndicat d'électrification
- du SIAE de la source d'Entraigues pour une partie de son approvisionnement en eau

Les compétences de la Communauté de Communes Cœur du Var sont décrites dans le II) – B, page 13.

➤ **Concertation et informations de la population**

Après son élection, la municipalité a décidé de remettre en œuvre les Comités de quartiers, véritables organes d'échanges et de communication en direct avec la population.

Ils permettent une participation active des habitants à la vie de la commune et à ses projets de développement. Ils sont le lien entre l'institution et la réalité de terrain.

Le dialogue ainsi instauré permet une meilleure adaptation des choix techniques et politiques aux attentes des habitants.

Les missions des comités de quartiers sont diverses, il s'agit de faire remonter les dysfonctionnements relatifs à la gestion de la vie quotidienne dans les quartiers, pour tout ce qui concerne l'intérêt général (la voirie, le fleurissement, la propreté...).



En dehors des comités de quartier, la mairie organise des réunions d'informations publiques de présentation et de suivi de projet, ainsi les propriétaires du projet de la Boudrague ont été associés à l'élaboration du tracé de ce circuit de randonnée.

Le volet concertation est à améliorer et développer dans tout les projets.

➤ **L'Agenda 21 et la Mairie du Cannet des Maures**

L'Agenda 21 local permet d'élaborer un programme d'actions, destiné à mettre en œuvre les principes du Développement Durable à l'échelle de la commune. Avec le diagnostic du territoire, il est élaboré en concertation avec la population, l'ensemble des partenaires institutionnels, les acteurs socio-professionnels, les associations, les agents municipaux et les élus.

En interne, les responsables de service sont associés lors d'entretiens individuels. En compléments, le groupe éco-agents, composé de volontaires, est le relais de la concertation locale avec les services de la commune.

Les forums Agenda 21 publics permettent d'informer et de consulter la population à chaque étape de la démarche (lancement, diagnostic...). Il s'agit d'informer et de mobiliser la population pour susciter leur participation aux ateliers 21 de concertation.

A l'occasion de l'élaboration de l'Agenda 21 local du Cannet des Maures, les ateliers 21 de concertation avec la population ont eu lieu tout au long de la démarche. Ce groupe de travail est ouvert à toute la population vivant, travaillant ou connaissant sur la commune.

La première série de réunions de concertation concernait la phase diagnostic du territoire et comportait 5 ateliers thématiques :

- **Atelier n° 1 :** Diminuer les risques et nuisances au Cannet des Maures (*pollution, déchets, air, risques, énergie*)
- **Atelier n° 2 :** Favoriser le développement économique cannétois (*entreprise, commerces, agriculture, tourisme*)
- **Atelier n° 3 :** Bien vivre au Cannet des Maures (*transport, mobilité, aménagement urbain*)
- **Atelier n°4 :** Favoriser le développement solidaire au Cannet des Maures (*santé, sport, emploi, vie culturelle, personnes âgées*)
- **Atelier n°5 :** Assurer et préserver les ressources de demain au Cannet des Maures (*paysages, biodiversité, sol, eau*)

Ces 5 ateliers ont chacun duré globalement 2h (de 18h30 à 20h30), ils se sont déroulés dans la salle du conseil municipal du 20 septembre au 4 octobre 2011. Ils ont réuni en moyenne entre 5 et 15 personnes. Les participants étaient en grande majorité des retraités, mais certaines personnes actives ont pu toutefois se libérer pour venir apporter leur témoignage.

Ces ateliers ont été l'occasion de débat et de riches échanges d'informations entre les habitants, de manière générale, les participants se sont bien investis dans la démarche et dans leur rôle d'acteur du diagnostic du territoire.



La première phase de concertation pour le diagnostic s'est clôturée, le 9 décembre 2011, par une grande réunion publique avec près de 300 personnes a eu lieu dans la salle communale du Recoux, pour rendre compte de ces ateliers à l'ensemble de la population.

Cette nouvelle réunion était l'occasion de confronter les données bibliographiques, les perceptions dégagées lors des ateliers, avec l'opinion du reste de la population.

En 2012 et 2013, 2 autres phases d'ateliers de concertation avec la population auront lieu, pour l'élaboration de la stratégie de développement durable et le plan d'actions.

**Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Organisation régulière des comités de quartier**
- **Elaboration de l'Agenda 21 du Cannet des Maures**, accompagné de la concertation de la population

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des comités de quartiers</li> <li>- Les Ateliers 21 de concertation, dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 local de la commune, ont permis à la population de s'investir activement dans ce projet (retours positifs des participants)</li> <li>- Des relais divers pour diffuser l'information de la commune (Cannet Passion, newsletter, site internet, affichage...)</li> <li>- Un engagement de la municipalité actuelle pour afficher les décisions de la commune en toute transparence</li> <li>- Mise en place d'un groupe d'éco-agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de la concertation, les participants sont déjà majoritairement sensibilisés au développement durable</li> <li>- Prise en compte naissante de la concertation dans le cadre des grands projets de la mairie</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficier de la dynamique de la concertation, mise en place dans le cadre de l'Agenda 21 pour l'étendre aux autres projets de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trop peu de participation de la population</li> </ul>

#### Enjeux – Fiche n°21 « Gouvernance »:

- Associer les habitants aux grands projets qui les concernent
- Trouver des moyens nouveaux de mobilisation dans les ateliers de concertation

### Fiche n°22 : GESTION DU PERSONNEL

#### Les indicateurs de suivi de territoire

- Nombre de personnes travaillant aux ressources humaines
- Nombre d'employés de la mairie

#### Quelques chiffres clés

- 1 directrice des ressources humaines
- 80 agents à plein temps, 100 employés avec les élus et les contrats supplémentaires

#### LES RESSOURCES HUMAINES

Depuis mars 2011, la commune a créé un service et un poste aux ressources humaines, ce qui permet de faciliter les échanges entre les agents et la municipalité.

L'agent recruté a ainsi pu mettre en place une multitude d'outils indispensables à la bonne gestion de la commune :

##### ➤ Les mises à jour :

- Mise à jour et création des fiches de postes de l'ensemble des agents
- Mise à jour des situations et des arrêtés des agents

##### ➤ Les logiciels :

- Mise en fonction d'un logiciel de gestion des paies
- Mise en place d'un logiciel de gestion de carrière, qui reprend l'ensemble de la carrière de chaque agent
- Création du compte épargne temps, qui permet de soit reporter les congés qui ne sont pas pris, de les payer ou encore de les cumuler pour pouvoir les prendre avant le départ à la retraite

##### ➤ Suivi des agents :

- Recours à de nouveaux formulaires d'évaluation en vue de la mise en place de la Prime fonction résultat
- Mise en place d'un suivi des congés et amélioration du compte épargne temps.

#### LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Mis en place en 2009 c'est une instance paritaire (syndicats, élus, représentants du personnel) qui se prononce obligatoirement sur les changements pouvant affecter le fonctionnement professionnel des agents de la communes.

C'est une instance importante qui permet de partager, d'échanger des points de vue dans l'intérêt des agents.

Il se réunit au moins deux fois par an et étudie le bilan social de la collectivité tous les deux ans.

### AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un véritable service ressources humaines</li> <li>- Mise en place du Comité technique paritaire</li> <li>- Politique de recrutement basée sur les compétences</li> <li>- Une volonté de recruter des travailleurs handicapés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon le code du travail, (Article L5212-1 à L5212-16, R5212-1 à R5212-18, L5213-7) tout employeur de droit public d'au moins 20 salariés est tenu d'employer des travailleurs handicapés, dans une proportion de 6% de l'effectif total, soit 4,8 personnes pour la commune du Cagnet des Maures</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réforme des collectivités</li> <li>- Possibilité de recrutement par contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les établissements ne remplissant pas ou partiellement l'obligation décrite ci-dessus doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.</li> </ul>

### Projets municipaux et initiatives en cours

- **Mise en place du compte épargne temps pour les agents**
- **Recrutement de contrat d'Accompagnement à l'Emploi, devenu CUI (Contrat Unique d'Insertion),** pour donner une première expérience professionnelle aux jeunes diplômés

### **Enjeux – Fiche n°22 « Gestion du personnel »:**

- Organiser des espaces de rencontre entre responsables de pôles
- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés
- Favoriser la création d'une association des agents de la commune

### Fiche n°23 : ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de services utilisant des produits en faveur de l'environnement</li> <li>- Nombre de service ayant recours à l'achat solidaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4</li> <li>- 2</li> </ul>

La prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans le choix de prestataires ou de fournisseurs n'est pas systématique, ni formalisée. Néanmoins, la commune du Cagnet des Maures s'attache à respecter à prendre en compte des critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et prestataires, dans tous les services.

#### ➤ **Service espaces verts**

La commande publique du service Espaces Verts est assez minime, en effet, hormis un achat ponctuel de glyphosate pour désherber le cimetière et le chien-dent, il utilise peu de produits. Par exemple, les agents n'utilisent pas d'engrais, mais ils amendent et paillent la terre avec des copeaux issus du broyage des arbres de la commune qu'ils ont coupé.

Ainsi, au sein de ce service, la protection de l'environnement intervient à plusieurs niveaux :

- Choix des espèces plantées : les agents privilégient la plantation d'espèces locales ou peu hydrophiles, qui ont besoin de peu d'eau pour s'épanouir
- Une utilisation raisonnée, voire absente des produits phytosanitaire (pas d'engrais, pas d'insecticide, pas d'herbicide, pas de fongicide)
- Le recours à la lutte biologique pour éradiquer les prédateurs des arbres et des plantes ornementales (PBI – Protection biologique Intégrée)
- Une utilisation de pratiques culturelles traditionnelles, tels que le paillage du sol pour limiter l'évaporation d'eau en été, ou l'épandage de mulch pour nourrir les plantes
- La mise en place du goutte-à-goutte dans certaines jardinières pour éviter le gaspillage en eau

#### ➤ **Service bâtiment et travaux**

Au niveau du service Entretien des Bâtiments communaux, il s'agit surtout de réfection murale.

Actuellement, il existe deux types de peintures intérieures respectueuses de l'environnement :

- Les peintures labellisées ECOLABEL, il équivaut au label Biologique pour les peintures. Elle permet de s'assurer que :
  - ❖ L'air n'est pas pollué par les solvants
  - ❖ Les émissions de soufre sont limitées lors de sa production
  - ❖ La production réduite de déchets dangereux, tel que le dioxyde de titane, lors de son élaboration
  - ❖ Elle ne comporte pas de métaux lourds, dangereux pour la santé humaine et l'environnement



- ❖ Elle possèdent un minimum de pouvoir masquant, de résistance aux frottements humides, de résistance à l'eau et d'adhésion

La municipalité du Cagnet a choisi d'utiliser ces peintures pour refaire ses murs. Cette démarche est complétée par l'emploi de peinture satiné pour les plaintes, volets... et autres décoration sensibles à l'usure du temps, au contact de l'eau (pluie, lavage...). Ce type de peinture est le plus souvent dilué avec du dissolvant.

- Les peintures ayant le label NF (Norme Française)

Elles offrent :

- ❖ La garantie de limiter les impacts sur l'environnement au cours de la fabrication et du fait de la composition du produit (teneur réduite en solvants et absence de certaines substances dangereuses)
- ❖ La garantie des performances du pouvoir masquant et de séchage

Pour les façades, les agents utilisent soit de la peinture à la chaux (naturelle), soit de la peinture acrylique, qui est de la peinture à l'eau.

Des clauses environnementales sont utilisées dans les marchés publics mais elles ne sont pas évaluées. Aucune clause sociale n'est actuellement utilisée.

#### ➤ **Service entretien des locaux**

Pour ce qui concerne l'entretien des locaux, les produits en cause sont : les produits pour les sols, les vitres et les sanitaires.

Depuis longtemps, pour se fournir, la mairie faisait appel aux ateliers protégés. Ces structures très proches des entreprises ordinaires, sont en fait des unités économiques de production permettant aux travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités et leur handicap.

En travaillant avec les ateliers protégés pour un certain nombre de services, la mairie peut inclure ces effectifs dans son pourcentage de travailleurs handicapés.

Depuis 2011, la répartition pour l'achat des produits d'entretien est la suivante : 30% en ateliers protégés, 20% en Ecolabel et 50% dans une entreprise spécialisée en produits d'entretien.

#### ➤ **Commande de matériel bureautique**

Pour toutes les commande de matériel bureautique, la commune du Cagnet des Maures passe par une centrale d'achat (UGAP) ce qui permet de d'optimiser et mutualiser les commandes entre services et ainsi d'éviter la multiplication des voyages des différents transporteurs.



### **Projets municipaux et initiatives en cours**

- **Pour l'achat de produits d'entretien** : recours aux ateliers protégés et aux produits labellisés Ecolabel
- **Pour la peinture** : recours aux produits certifiés ECOLABEL pour les peintures intérieurs et aux peintures à l'eau ou minérale pour l'extérieur
- **Pour les espaces verts** : mise en place de technique culturales qui n'utilisent pas de produits phytosanitaire et recours à la lutte biologique

### **AFOM**

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté politique affirmée d'avoir recours à l'insertion dans les marchés publics de clauses de développement durable et d'insertion sociale</li> <li>- Volonté de créer un service marché publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- manque de centralisation de la commande publique</li> <li>- peu de clauses environnementales, pas de clauses sociales dans les marchés de travaux</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'agenda 21 va permettre d'identifier et d'améliorer les points faibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- risque juridique</li> </ul>

### ***Enjeux – Fiche n°23 « Organisation de la commande publique »:***

- Pérenniser la dynamique amorcée de la commande publique durable
- Formaliser les critères de développement durable dans l'ensemble des marchés passer par la commune

### Fiche n°24 : Gestion des équipements collectifs

Les indicateurs de suivi de territoire	Quelques chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique</li> <li>- Nombre de véhicules électriques</li> <li>- Consommation énergétique annuelle de la mairie (en euros et en kw)</li> <li>- Consommation annuelle en eau de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0</li> <li>- 3</li> <li>- Non connue à ce jour</li> <li>- 9 186m<sup>3</sup></li> </ul>

Le parc immobilier de la commune est vieillissant, certains bâtiments ne sont pas isolés. Les marges de progression en termes d'amélioration et de limitation des coûts liés à l'énergie sont de ce fait considérables.

Il existe néanmoins une réelle politique énergétique au Cagnet des Maures :

- La commune prévoit de faire un diagnostic énergétique sur ces principaux bâtiments communaux accueillant du public
- Concernant l'éclairage public en général, des ampoules basse consommation sont systématiquement préconisées lors d'un renouvellement.
- La commune s'est dotée de 3 véhicules électriques pour le déplacement des agents sur la commune
- Un travail sur l'éclairage public a été conduit et a permis de réduire l'éclairage et donc les consommations

#### Projets municipaux et initiatives en cours

- **Elaborer un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux**, pour mettre en place une campagne de rénovation
- **Mise en accessibilité des bâtiments communaux**
- Opération témoin de rénovation sur le bâtiment de l'école maternelle
- **Installation d'économiseurs d'eau** dans les locaux de la mairie

### AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté politique affirmée de l'équipe municipale d'apporter des améliorations, en matière de confort, de normes environnementales et de sécurité sur l'ensemble des bâtiments de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'aide des institutions pour les mairies à petit budget</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficier des aides de l'ADEME pour élaborer un diagnostic de l'éclairage public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas produire l'exemplarité attendue de la commune</li> </ul>

#### ***Enjeux – Fiche n°24 « Gestion des équipements collectifs »:***

- Faire des bâtiments communaux un exemple en matière d'économie d'eau et d'énergie, au travers de différentes actions emblématiques
- Prendre en compte les économies dans tous les projets de constructions neuves ou de réhabilitation communaux
- Inscire cette démarche d'économie dans les marchés publics.

*IV) Synthèse des enjeux identifiés sur le territoire du Cannet des Maures*

<b>Thématiques</b>	<b>Fiches</b>	<b>Enjeux</b>
<p align="center"><b>Thème 1 :</b> <b>Démographie, Aménagement de l'espace et Déplacements</b></p>	<p align="center"><b>Fiche n°1 :</b> <b>Cadre de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser le cœur de ville autour d'un parc central</li> <li>- Travailler avec les commerçants pour une amélioration du visuel sur la RDN et une meilleure signalétique</li> <li>- Créer des déplacements doux sécurisés</li> <li>- Renforcer les services publics et les rendre accessibles</li> <li>- Renforcer l'offre médicale.</li> </ul>
	<p align="center"><b>Fiche n°2 :</b> <b>Dynamique démographique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Freiner l'étalement urbain en périphérie du village au détriment des zones agricoles et naturelles et des paysages du Cannet des Maures</li> <li>- Faire du PLU un outil de développement harmonieux pour l'accueil de la population future (habitat, emploi)</li> <li>- Favoriser le renouvellement urbain pour dynamiser le village.</li> </ul>
	<p align="center"><b>Fiche n°3 :</b> <b>Logements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver la dynamique de construction</li> <li>- Engager le renouvellement urbain</li> <li>- Favoriser la mixité des opérations</li> <li>- Lutter contre l'étalement urbain par une meilleure planification</li> </ul>
	<p align="center"><b>Fiche n°4 :</b> <b>Transports &amp; Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser la position stratégique de la commune du Cannet des Maures au centre d'une plaque tournante de l'ensemble des axes des infrastructures routières et ferroviaires départementaux, nationaux et internationaux, mais qui occasionne de nombreux désagréments auprès des habitants : trafic poids lourds et dangereux, pollution atmosphérique, nuisances sonores...)</li> <li>- Favoriser l'existence d'une offre de transport diversifiée mais encore peu adaptée aux besoins de la population</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relier les quartiers périphériques de la ville sans réelle connexion de transport en commun avec le centre-ville</li> <li>- Développer les réseaux de voirie et les maintenir à un niveau satisfaisant</li> <li>- Relier le village du Vieux Cannet et le centre-ville pour favoriser le tourisme</li> <li>- Développer les modes de déplacement doux (piétons, vélos, co-voiturage...), notamment la liaison entre la route nationale et le centre-ville</li> <li>- Réhabiliter les chemins ruraux, notamment dans la Plaine des Maures et lutter contre l'appropriation par les propriétaires privés</li> </ul>
<p><b>Thème 2 :</b></p> <p><b>Préservation de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles</b></p>	<p><b>Fiche n°5 :</b></p> <p><b>Biodiversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la pérennité de la biodiversité</li> <li>- Préserver les activités traditionnelles et l'agriculture dans la Réserve Nationale de la Plaine des Maures</li> <li>- Sensibiliser la population à la richesse du territoire</li> <li>- Lutter contre les dépôts sauvages</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°6 :</b></p> <p><b>Paysages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la grande diversité de paysages typiquement méditerranéens</li> <li>- Travailler et renforcer le centre urbain en définissant un paysage notamment à travers le renouvellement urbain.</li> <li>- Intégrer les protections paysagères dans les documents et les travaux à réaliser</li> <li>- Créer des entrées de ville</li> <li>- Mettre en valeur le Vieux Cannet</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°7 :</b></p> <p><b>Forêt</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la prévention et l'information pour lutter contre les incendies de forêts</li> <li>- Favoriser les actions de schéma Départemental de la Forêt visant la relance de la filière bois énergies</li> <li>- Accompagner le renforcement du CCFF</li> </ul>

	<p><b>Fiche n°8 :</b></p> <p><b>Eau &amp; assainissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et entretenir le maillage du réseau sécurité incendie.</li> <li>- Renforcer la sécurisation de la ressource en eau (périmètre de protection, recherche de fuite, amélioration qualité)</li> <li>- Améliorer et entretenir les ripisylves et la qualité de l'eau des rivières et des lacs</li> <li>- Mettre en valeur et entreprendre des actions pédagogiques sur la préservation de l'eau dans le cadre du projet de la Boudrague.</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°9 :</b></p> <p><b>Energie &amp; Changement climatique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les performances des bâtiments publics</li> <li>- Réduire la pollution des véhicules municipaux</li> <li>- Encourager les particuliers à s'engager vers les énergies renouvelables dans tous les nouveaux projets</li> <li>- Communiquer pour promouvoir les nouvelles énergies</li> <li>- Développer VARECOPOLE, pôle recherche et développement lié aux énergies nouvelles</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°10 :</b></p> <p><b>Gestion des déchets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer les démarches communautaires en faveur du tri</li> <li>- Lutter contre les incivismes</li> <li>- Lutter contre les dépôts sauvages</li> <li>- Fermer le site du Balancan</li> </ul>
<p><b>Thème 3 :</b></p> <p><b>Economie &amp; Emploi</b></p>	<p><b>Fiche n°11 :</b></p> <p><b>Développement économique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Cannet des Maures bénéficie d'une position stratégique pour l'implantation d'entreprises</li> <li>- Un commerce en centre-ville en voie de redynamisation à pérenniser</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°12 :</b></p> <p><b>Emploi &amp; Formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une offre d'emplois diversifiée</li> <li>- Accompagner l'installation d'entreprises des formations qualifiantes nécessaires</li> <li>- Utiliser la centralité départementale du Cannet pour développer une université des métiers</li> <li>- Participer à la création d'un salon de l'emploi en cœur du Var</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°13 :</b></p> <p><b>Agriculture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une agriculture aux multiples fonctions, en plus de son rôle économique et nourricier</li> <li>- Favoriser la diversification des activités agricoles</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et vendre des produits locaux en utilisant la centralité géographique</li> <li>- Développer et encourager l'Agriculture Biologique mais aussi une bonne prise en compte des pratiques environnementales, comme l'agriculture raisonnée.</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°14 :</b> <b>Tourisme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser la vitrine touristique de la sortie d'autoroute pour la commune et l'ensemble du territoire</li> <li>- Viser un tourisme culturel et de découverte respectueux du développement durable</li> <li>- Créer des produits touristiques</li> <li>- Répondre aux sollicitations existantes de manière qualitative</li> </ul>
<p><b>Thème 4 :</b> <b>Culture &amp; Société</b></p>	<p><b>Fiche n°15 :</b> <b>Actions culturelles &amp; Equipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le village du Vieux Cannet reste mal connu des touristes et même de la population locale, car très peu valorisé</li> <li>- Un patrimoine historique et culturel riche, qui reste peu transmis, entretenu et valorisé du point de vue touristique et social</li> <li>- Une offre culturelle riche, diversifiée, pour tous les goûts, tous les publics et accessible par tous à pérenniser</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°16 :</b> <b>Associations, Actions sportives &amp; Equipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le réseau associatif riche actif et diversifié, notamment dans les domaines associatif et social</li> <li>- Entretien et développer les équipements communaux</li> <li>- Maintenir un soutien municipal appuyé aux associations</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°17 :</b> <b>Actions scolaires &amp; Equipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système de suivi de l'évolution des effectifs scolaires</li> <li>- Un Pôle Petite Enfance à développer et accompagner</li> <li>- Pérenniser la sensibilisation des enfants aux pratiques environnementales dans la vie de tous les jours</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un lien entre le centre-aéré et les Pôles Jeunesse des communes pour pouvoir accueillir tous les enfants</li> <li>- Créer un lien entre le centre-aéré et les Pôles Jeunesse des communes pour pouvoir accueillir tous les enfants</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°18 :</b> <b>Actions sociales &amp; Equipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et développer un réseau d'acteurs publics et associatifs important et structuré en ce qui concerne les aides sociales et la solidarité</li> <li>- Organiser des réunions d'échanges et de partage annuelles des informations avec les professions médicales et institutionnelles du territoire</li> </ul>
<p><b>Thème 5 :</b> <b>Nuisances &amp; Santé publique</b></p>	<p><b>Fiche n°19 :</b> <b>Risques naturels &amp; Technologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir les risques</li> <li>- Améliorer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement</li> <li>- Anticiper le risque lié à l'augmentation du trafic poids lourds</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°20 :</b> <b>Nuisances &amp; Pollutions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre toute les pollutions</li> <li>- Préserver la qualité des rivières</li> <li>- Maîtriser la qualité des paysages à travers les documents règlementaires</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°21 :</b> <b>Gouvernance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les habitants aux grands projets qui les concernent</li> <li>- Animer les comités de quartier</li> <li>- Trouver des moyens nouveaux de mobilisation dans les ateliers de concertation</li> <li>- Améliorer la communication institutionnelle</li> </ul>
<p><b>Thème 6 :</b> <b>Fonctionnement de l'administration communale</b></p>	<p><b>Fiche n°22 :</b> <b>Gestion du personnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des espaces de rencontre entre responsables de pôles</li> <li>- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés</li> <li>- Favoriser la création d'une association des agents de la commune</li> </ul>
	<p><b>Fiche n°23 :</b> <b>Organisation de la commande publique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la dynamique amorcée de la commande publique durable</li> <li>- Formaliser les critères de développement durable dans l'ensemble des marchés passer par la commune</li> </ul>

	<p><b>Fiche n°24 :</b></p> <p><b>Gestions des équipements collectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire des bâtiments communaux un exemple en matière d'économie d'eau et d'énergie, au travers de différentes actions emblématiques</li><li>- Prendre en compte les économies dans tous les projets de constructions neuves ou de réhabilitation communaux</li><li>- Inscrire cette démarche d'économie dans les marchés publics</li></ul>
--	--	---